



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires

Atlas départemental de l'État en Haute-Vienne



Édition 2022

La Direction Départementale des Territoires de Haute-Vienne a conçu et réalisé cet atlas, dans le cadre de ses missions de connaissance et d'analyse territoriale.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que cet atlas est un document d'information qui n'a pas de portée réglementaire. Les données cartographiques ne dispensent pas des procédures habituelles de consultation des documents officiels ou des services gestionnaires de ces données.

Toute reproduction est interdite sans autorisation préalable. L'exploitation des cartes repose sur les règles juridiques contenues dans le code de la propriété intellectuelle. La source des données, leur date de validité et les copyright doivent toujours être apparents.

Toute question relative à l'exploitation des cartographies peut être adressée par message à : mcat.sit.ddt-87@haute-vienne.gouv.fr

Préface



J'ai le plaisir de vous présenter la première édition de l'atlas cartographique de la Haute-Vienne. Ce document, réalisé par la Direction Départementale des Territoires, constitue un défi. En effet, il est délicat de synthétiser les réalités géographiques, les dynamiques et spécificités territoriales du département en une cinquantaine de cartes. Mais cet atlas répond surtout à une nécessité, celle de partager des éléments de connaissance pour mieux appréhender les enjeux territoriaux d'aujourd'hui et anticiper ceux de demain.

Dans un contexte économique, social et environnemental changeant marqué par des crises multiples (sanitaires, climatiques, géopolitiques), il est important de pouvoir s'appuyer sur des données de référence pour comprendre la trajectoire de notre territoire en constante mutation.

Dans un contexte de défis multiples (inégalités et vieillissement de la population, transition écologique et énergétique, sécurité alimentaire...) la Haute-Vienne dispose de beaucoup d'atouts et d'une réelle capacité de résilience.

Cette première édition intègre donc les données essentielles du territoire. Regroupées en onze chapitres, les cinquante-six cartes qui vous sont proposées apportent des informations volontairement synthétiques. Pour autant, une attention particulière a été portée à ce que le lecteur puisse, s'il le souhaite, accéder à des informations complémentaires plus détaillées via des hyperliens et des flashcodes.

Inscrit dans une dynamique de long terme, ce document, accessible en ligne sur le site internet de l'État (www.haute-vienne.gouv.fr), sera actualisé et complété annuellement.

Que vous soyez élu, porteur de projet, représentant associatif ou citoyen, je vous invite à découvrir cette collection de cartes qui vous permettra, j'en suis certaine, de mieux connaître encore notre département.

Bonne lecture.

Fabienne BALUSSOU
Préfète de la Haute-Vienne



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Relief et points culminants	6
Occupation du sol	7
Infrastructure de transport	8



DONNÉES ADMINISTRATIVES

Communes et EPCI	9
Arrondissements et cantons	10
Députés et sénateurs	11
Parcs Naturels Régionaux	12



DÉMOGRAPHIE

Population 2019	13
Évolution de la population de 2008 à 2019	14
Indice de vieillissement 2018	15



EMPLOI - SERVICES

Nombre d'emplois au lieu de travail/Indice de Concentration de l'Emploi	16
Déplacements domicile-travail	17
Niveau de vie médian	18
Taux de chômage par commune en 2018	19
Équipements et services	20
France Service	21



AMÉNAGEMENT - URBANISME

Documents d'urbanisme opposables	22
Documents d'urbanisme opposables à l'issue des procédures en cours	23
Compétence planification	24
Instruction des autorisations d'urbanisme	25
Programmes "Petite Ville de Demain " et " Cœur de Ville"	26



HABITAT - LOGEMENT

Programme Local de l'Habitat (PLH)	27
Loi SRU – Logements sociaux	28
Part communale de logements sociaux	29
Programmes de réhabilitation du parc privé	30
Part communale de logements vacants	31
Logements financés par l'Anah au titre de la rénovation énergétique	32
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	33
Aires d'accueil des gens du voyage	34



NATURE - PAYSAGE

Espaces protégés	35
Zones d'inventaire	36
Sites naturels classés/ inscrits	37
Unités paysagères	38
Types de peuplements forestiers	39
La propriété forestière	40



EAU



Réseau hydrologique principal	41
État des masses d'eau superficielle	42
Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	43
Compétence assainissement collectif	44
Compétences assainissement non collectif	45
Zones vulnérables nitrates	46

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



Plans Climat Air-Énergie Territoriaux	47
Parcs photovoltaïques	48
Parcs éoliens	49
Centrales hydroélectriques	50
Sites de méthanisation	51

AGRICULTURE



Principales productions	52
Types de cultures	53
Surfaces engagées en agriculture biologique	54
Principaux labels de qualité	55

RISQUES - NUISANCES

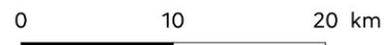
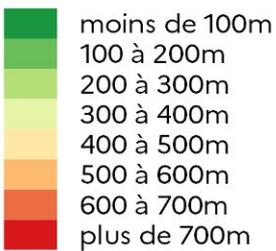
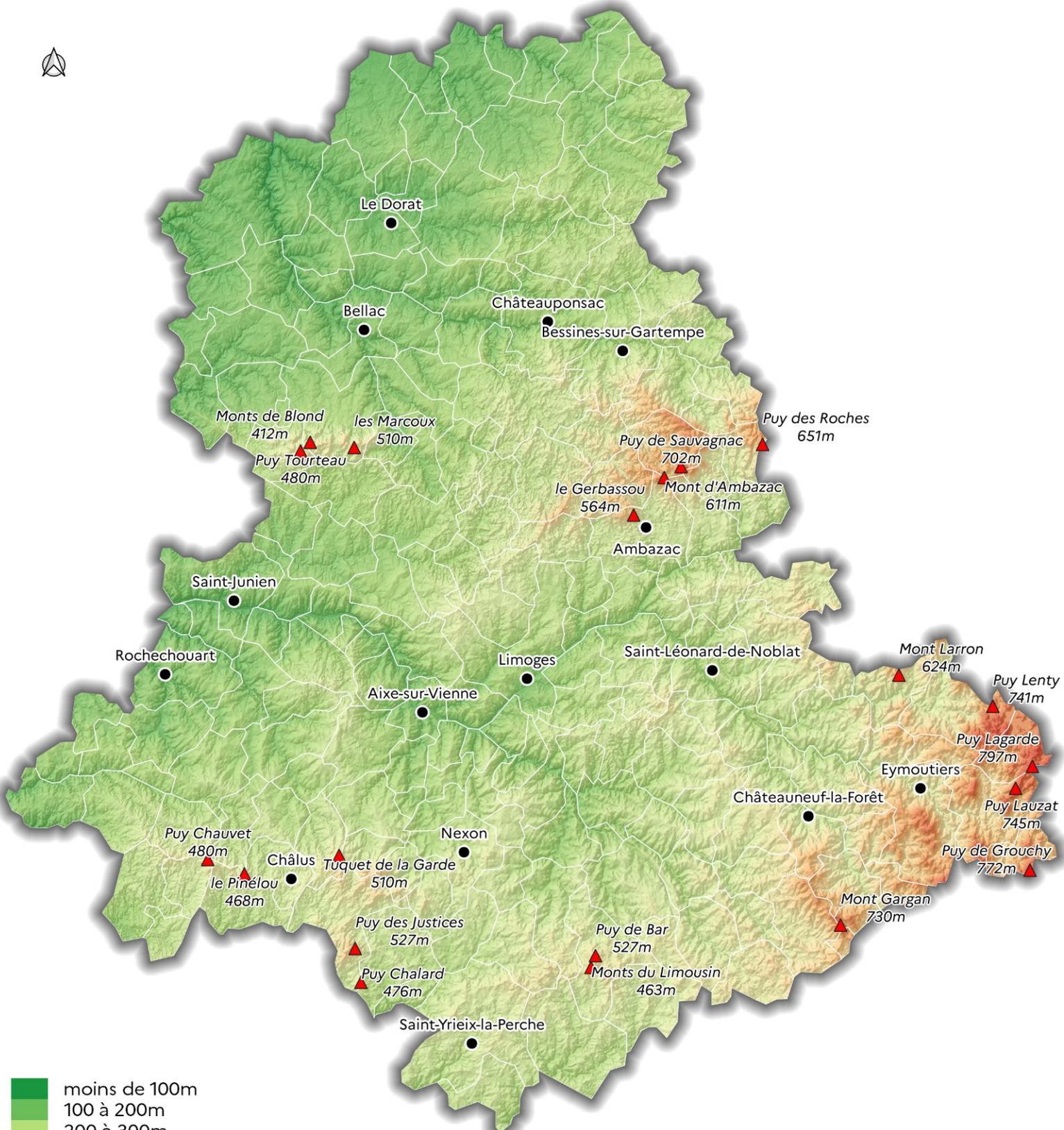


Accidentalité routière 2021	56
Plan de Prévention des Risques Inondation	57
Risques technologiques	58
Potentiel Radon	59
Itinéraires concernés par les cartes de bruit stratégiques	60
Risque sismique	61

[GLOSSAIRE](#)

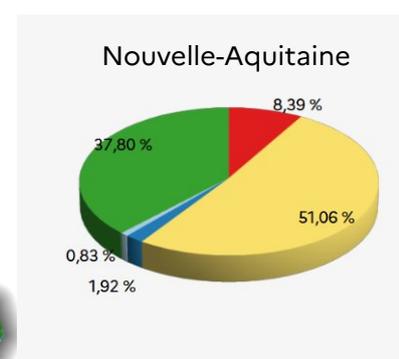
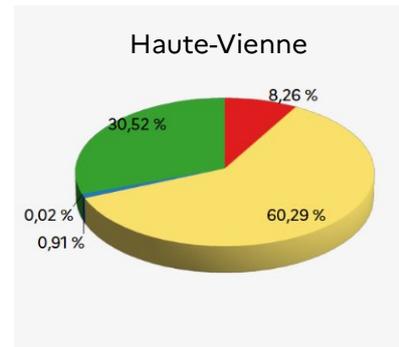
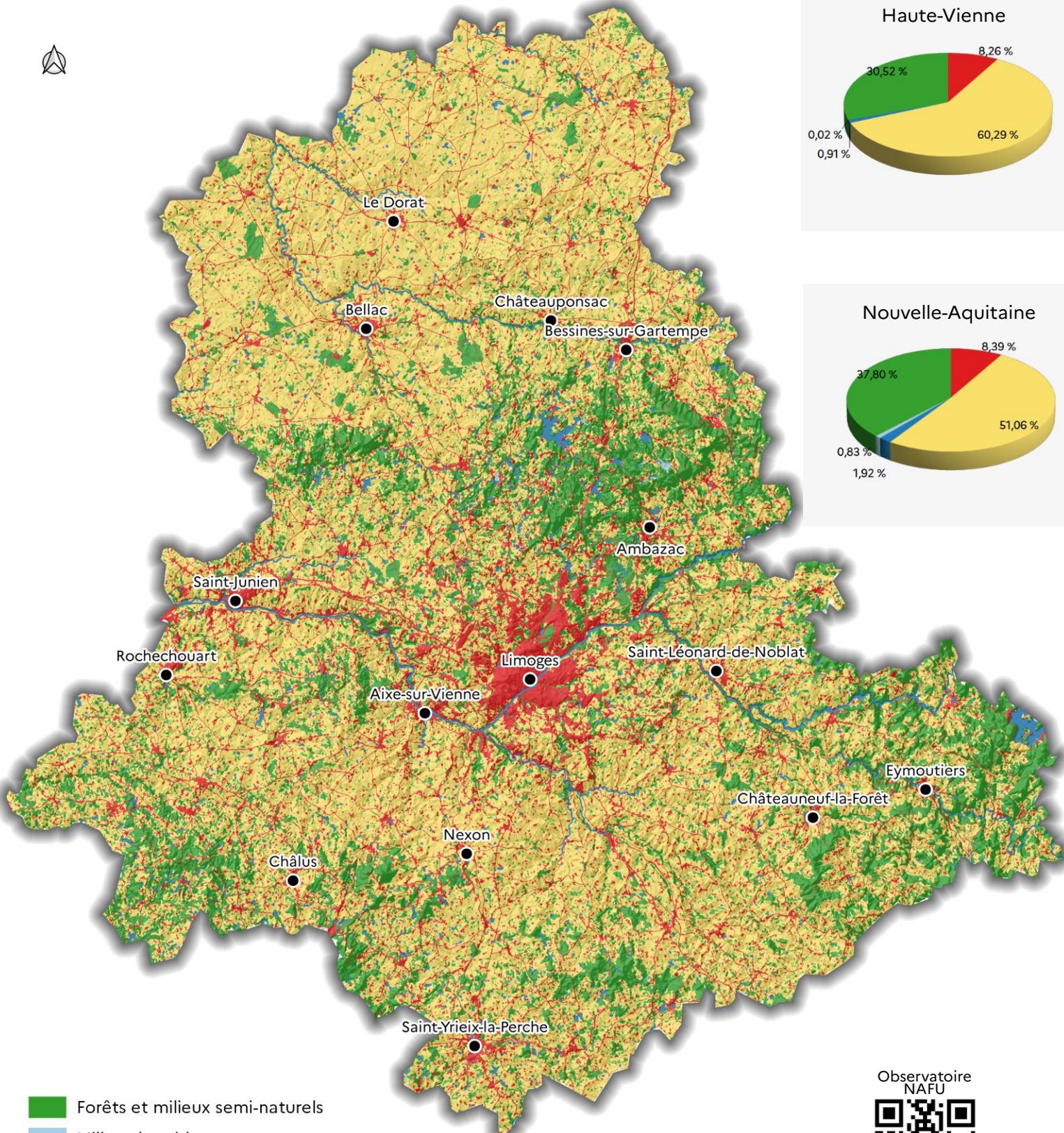


Relief et points culminants





Occupation du sol



- Forêts et milieux semi-naturels
- Milieux humides
- Surfaces en eau
- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés

Observatoire
NAFU

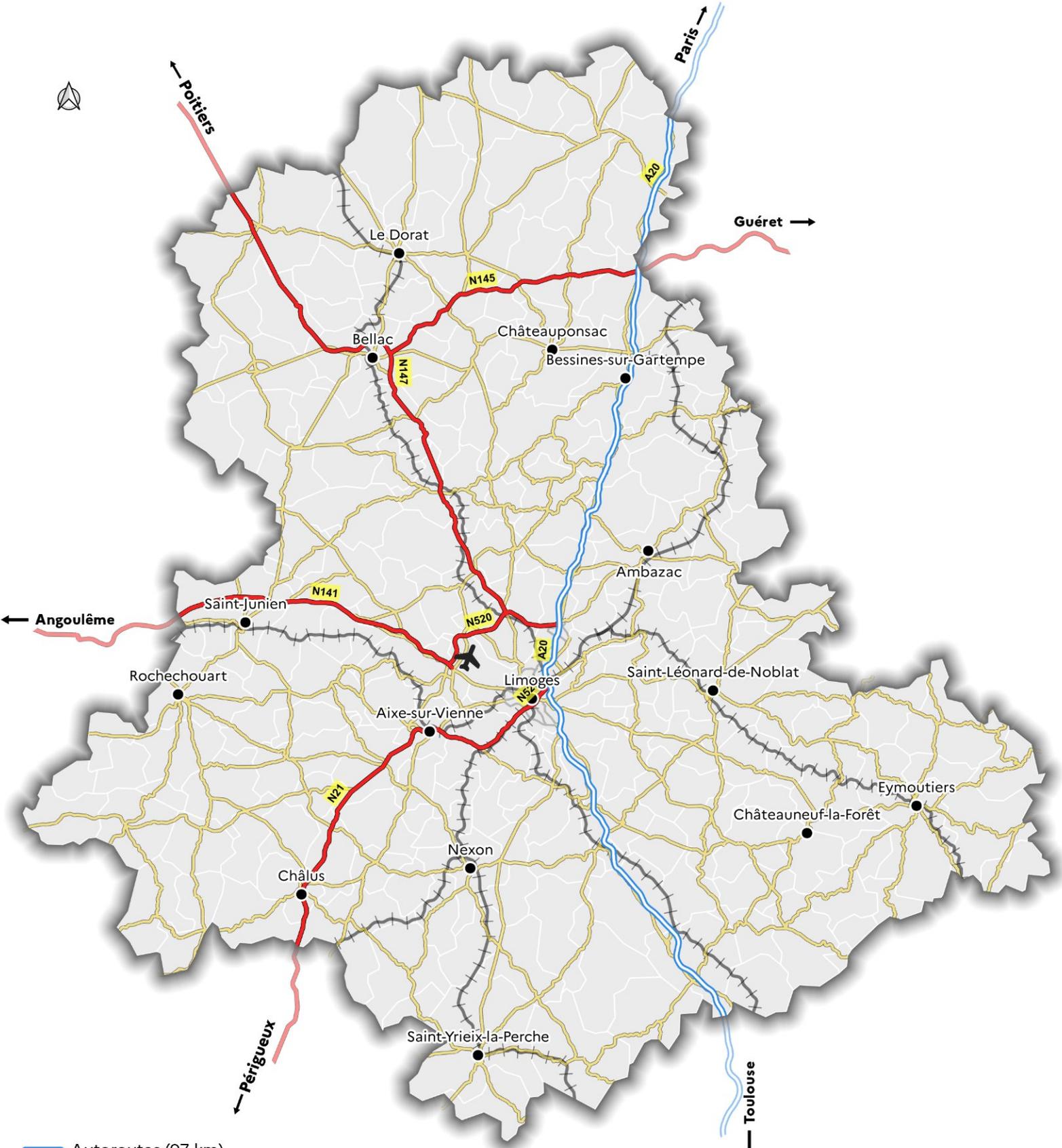


[en savoir +](#)

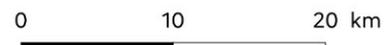




Infrastructures de transport



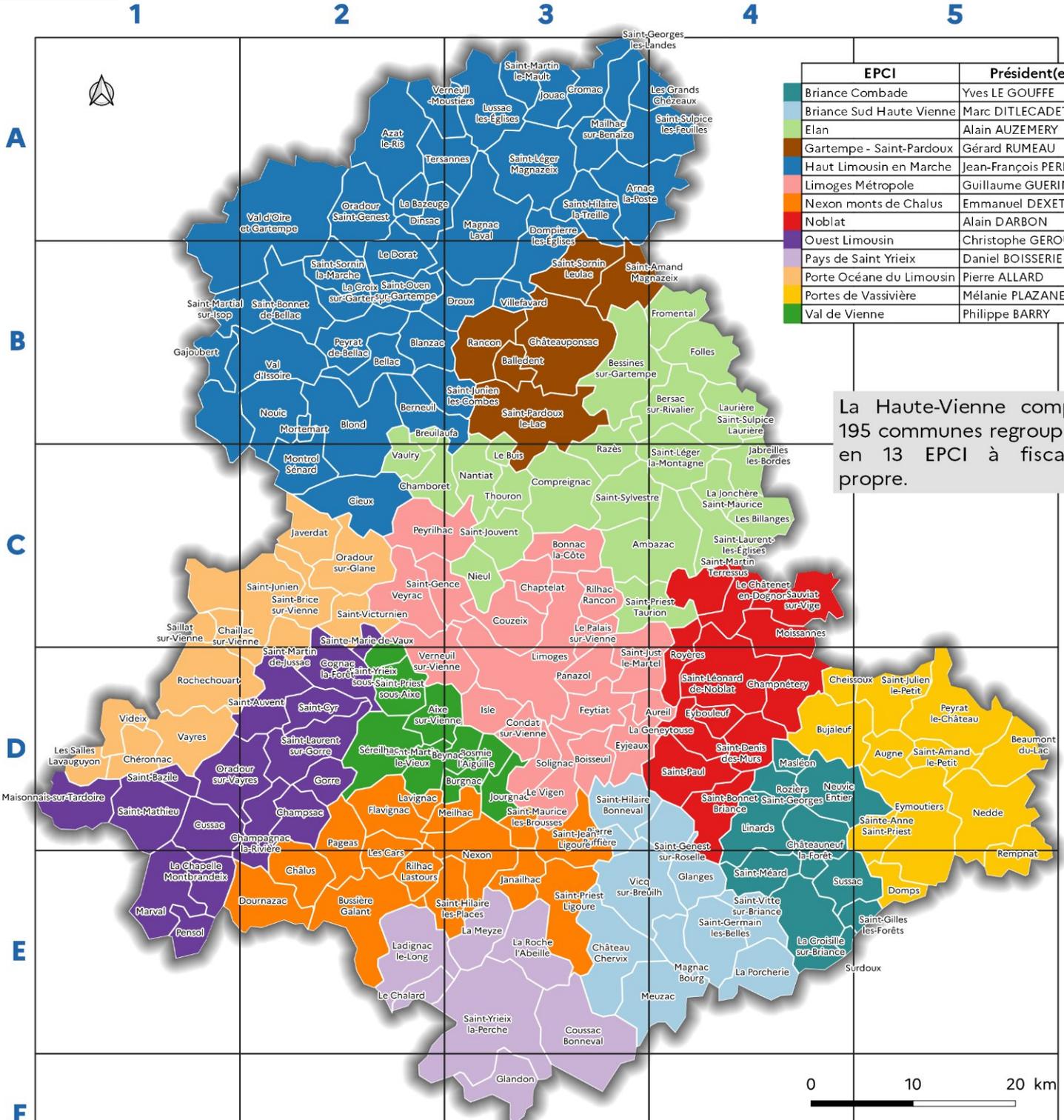
-  Autoroutes (97 km)
-  Nationales (169 km)
-  Départementales (1780 km)
-  Voies ferrées
-  Aéroport



DONNÉES ADMINISTRATIVES



Communes et EPCI



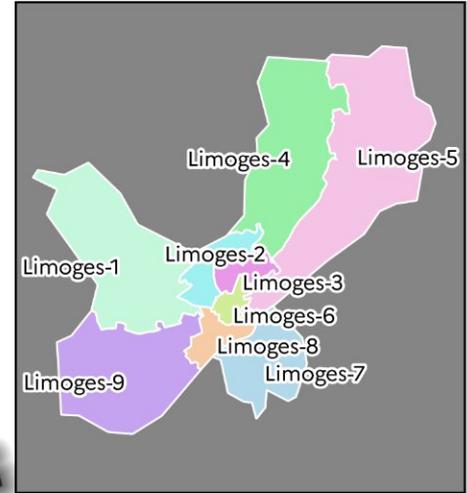
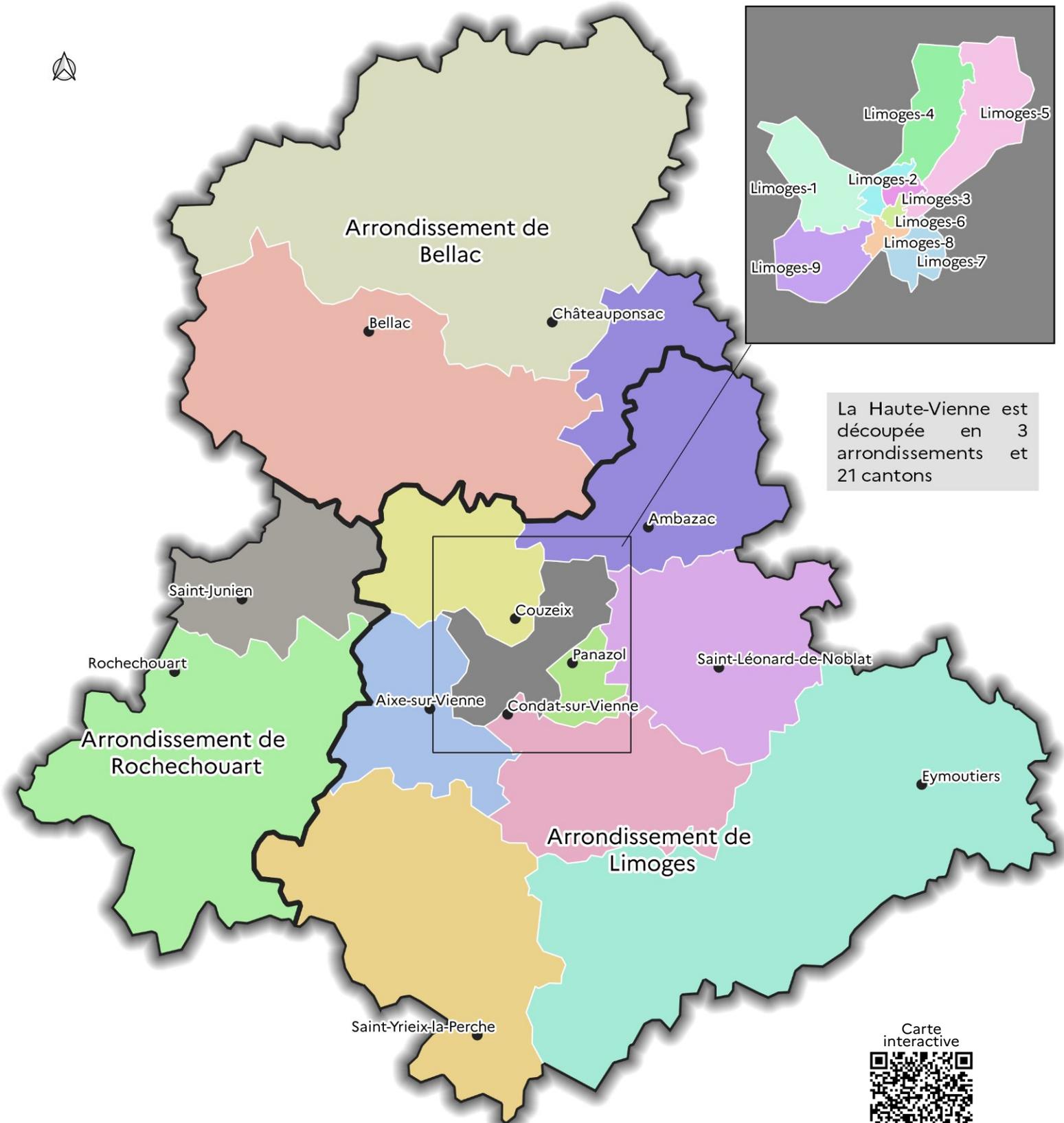
EPCI	Président(e)
Briance Combade	Yves LE GOUFFE
Briance Sud Haute Vienne	Marc DITLECADET
Elan	Alain AUZEMERY
Gartempe - Saint-Pardoux	Gérard RUMEAU
Haut Limousin en Marche	Jean-François PERRIN
Limoges Métropole	Guillaume GUERIN
Nexon monts de Chalus	Emmanuel DEXET
Noblat	Alain DARBON
Ouest Limousin	Christophe GEROUARD
Pays de Saint Yriex	Daniel BOISSERIE
Porte Océane du Limousin	Pierre ALLARD
Portes de Vassivière	Mélanie PLAZANET
Val de Vienne	Philippe BARRY

La Haute-Vienne compte 195 communes regroupées en 13 EPCI à fiscalité propre.

Aixe-sur-Vienne	D2	Chaptelat	C3	Glanges	E4	Les Grands-Chézeaux	A4	Peyrat-de-Bellac	B2	Saint-Gilles-les-Forêts	E5	Saint-Priest-Taurion	C4
Ambazac	C4	Château-Chervix	E3	Gorre	D2	Les Salles-Lavauguyon	D1	Peyrat-le-Château	D5	Saint-Hilaire-Bonneval	D3	Saint-Sornin-la-Marche	B2
Arnac-la-Poste	A3	Château-neuf-la-Forêt	D4	Isle	D3	Limoges	D3	Peyrilhac	C2	Saint-Hilaire-la-Treille	A3	Saint-Sornin-Leulac	B3
Augne	D5	Châteauponsac	B3	Jabreilles-les-Bordes	C4	Linars	D4	Pierre-Buffière	D3	Saint-Hilaire-les-Places	E3	Saint-Sulpice-Laurière	B4
Aureil	D4	Cheissoux	D4	Janilhac	E3	Lussac-les-Églises	A3	Rancon	B3	Saint-Jean-Ligoure	D3	Saint-Sulpice-les-Feuilles	A4
Azat-le-Ris	A2	Chéronnac	D1	Javerdat	C2	Magnac-Bourg	E4	Razès	C3	Saint-Jouvent	C3	Saint-Sylvestre	C3
Balledent	B3	Cieux	C2	Jouac	A3	Magnac-Laval	A3	Rempnat	E5	Saint-Julien-le-Petit	D5	Saint-Victurnien	C2
Beaumont-du-Lac	D5	Cognac-la-Forêt	D2	Journac	D3	Mailhac-sur-Benaize	A3	Rilhac-Lastours	E2	Saint-Junien	C2	Saint-Vitte-sur-Briance	E4
Bellac	B2	Compreignac	C3	La Bazeuge	A2	Maisonnavis-sur-Tardoire	D1	Rilhac-Rancon	C3	Saint-Junien-les-Combes	B3	Saint-Yriex-la-Perche	E3
Berneuil	B2	Condat-sur-Vienne	D3	La Chapelle-Montbrandeix	E1	Marval	D1	Rochechouart	D1	Saint-Just-le-Martel	D3	Saint-Yriex-sous-Aixe	D2
Bersac-sur-Rivalier	B4	Coussac-Bonneval	E3	La Croisille-sur-Briance	E4	Masléon	E4	Royères	D4	Saint-Laurent-les-Églises	C4	Sauviat-sur-Vige	C4
Bessines-sur-Gartempe	B3	Couzeix	C3	La Croix-sur-Gartempe	B2	Meilhac	D3	Roziers-Saint-Georges	D4	Saint-Laurent-sur-Gorre	D2	Sérelhac	D2
Beynac	D3	Cromac	A3	La Geneytouse	D4	Meuzac	E4	Saillat-sur-Vienne	E4	Saillat-sur-Vienne	C4	Solignac	D3
Blanzac	B2	Cussac	D1	La Jonchère-Saint-Maurice	C4	Moissannes	C4	Saint-Amand-le-Petit	C4	Saint-Léger-Magnazeix	A3	Surdoux	E4
Blond	B2	Dinsac	A2	La Meyze	E3	Montrol-Sénard	C2	Saint-Amand-Magnazeix	B3	Saint-Léonard-de-Noblat	D4	Sussac	E4
Boisseuil	D3	Dompiere-les-Églises	B3	La Porcherie	E4	Mortemart	B2	Saint-Auvent	D2	Saint-Martial-sur-Isop	B2	Tersannes	A3
Bonnac-la-Côte	C3	Doms	E5	La Roche-l'Abelle	E3	Nantiat	C3	Saint-Bazile	D1	Saint-Martin-de-Jussac	C2	Thouorn	C3
Bosmie-l'Aiguille	D3	Dournazac	E2	Ladignac-le-Long	E2	Nedde	D5	Saint-Bonnet-Briance	D4	Saint-Martin-le-Mault	A3	Val d'Issoire	B2
Breuilaufa	B2	Droux	B3	Laurière	B4	Neuvic-Entier	D4	Saint-Bonnet-de-Bellac	B2	Saint-Martin-le-Vieux	D2	Val-d'Oire-et-Gartempe	A2
Bujaleuf	D4	Eybouleuf	D2	Nexon	D2	Nexon	E3	Saint-Brice-sur-Vienne	E4	Saint-Martin-Terressus	C4	Vaulry	C2
Burgnac	D3	Eyjeaux	D3	Nieul	C3	Nieul	C3	Saint-Cyr	D2	Saint-Mathieu	D3	Vayres	D1
Bussièrre-Galant	E2	Eymoutiers	D5	Le Chalard	E2	Nouic	B2	Saint-Denis-des-Murs	D4	Saint-Maurice-les-Brousses	D1	Verneuil-Moustiers	A2
Chaillac-sur-Vienne	C1	Feytiat	D3	Le Châtenet-en-Dognon	C4	Oradour-Saint-Genest	A2	Sainte-Anne-Saint-Priest	D5	Saint-Méard	E4	Verneuil-sur-Vienne	D2
Châlus	D2	Flavignac	D2	Le Dorat	B2	Oradour-sur-Glane	C2	Sainte-Marie-de-Vaux	C2	Saint-Ouen-sur-Gartempe	B2	Veyrac	C2
Chamboret	C2	Folles	B4	Le Palais-sur-Vienne	C3	Oradour-sur-Vayres	D1	Saint-Gence	C3	Saint-Pardoux-le-Lac	B3	Vicq-sur-Breuilh	E3
Champagnac-la-Rivière	D2	Fromental	B1	Le Vigen	D3	Pageas	D2	Saint-Genest-sur-Roselle	D4	Saint-Paul	E4	Videix	D1
Champnétery	D4	Gajoubert	B4	Les Billanges	C4	Panzol	D3	Saint-Georges-les-Landes	A3	Saint-Priest-Ligoure	E3	Villefavard	B3
Champsac	D2	Glandon	F3	Les Cars	E2	Pensol	E1	Saint-Germain-les-Belles	E4	Saint-Priest-sous-Aixe	D2		



Arrondissements et cantons



La Haute-Vienne est découpée en 3 arrondissements et 21 cantons

- | | | | |
|-------------------|-------------------|-----------|-------------------------|
| 3 Arrondissements | Chateauponsac | Limoges 3 | Limoges 9 |
| 21 Cantons | Condat-sur-Vienne | Limoges 4 | Panazol |
| Aix-sur-Vienne | Couzeix | Limoges 5 | Rochechouart |
| Ambazac | Eymoutiers | Limoges 6 | Saint-Junien |
| Bellac | Limoges 1 | Limoges 7 | Saint-Leonard-de-Noblat |
| | Limoges 2 | Limoges 8 | Saint-Yrieix-la-Perche |

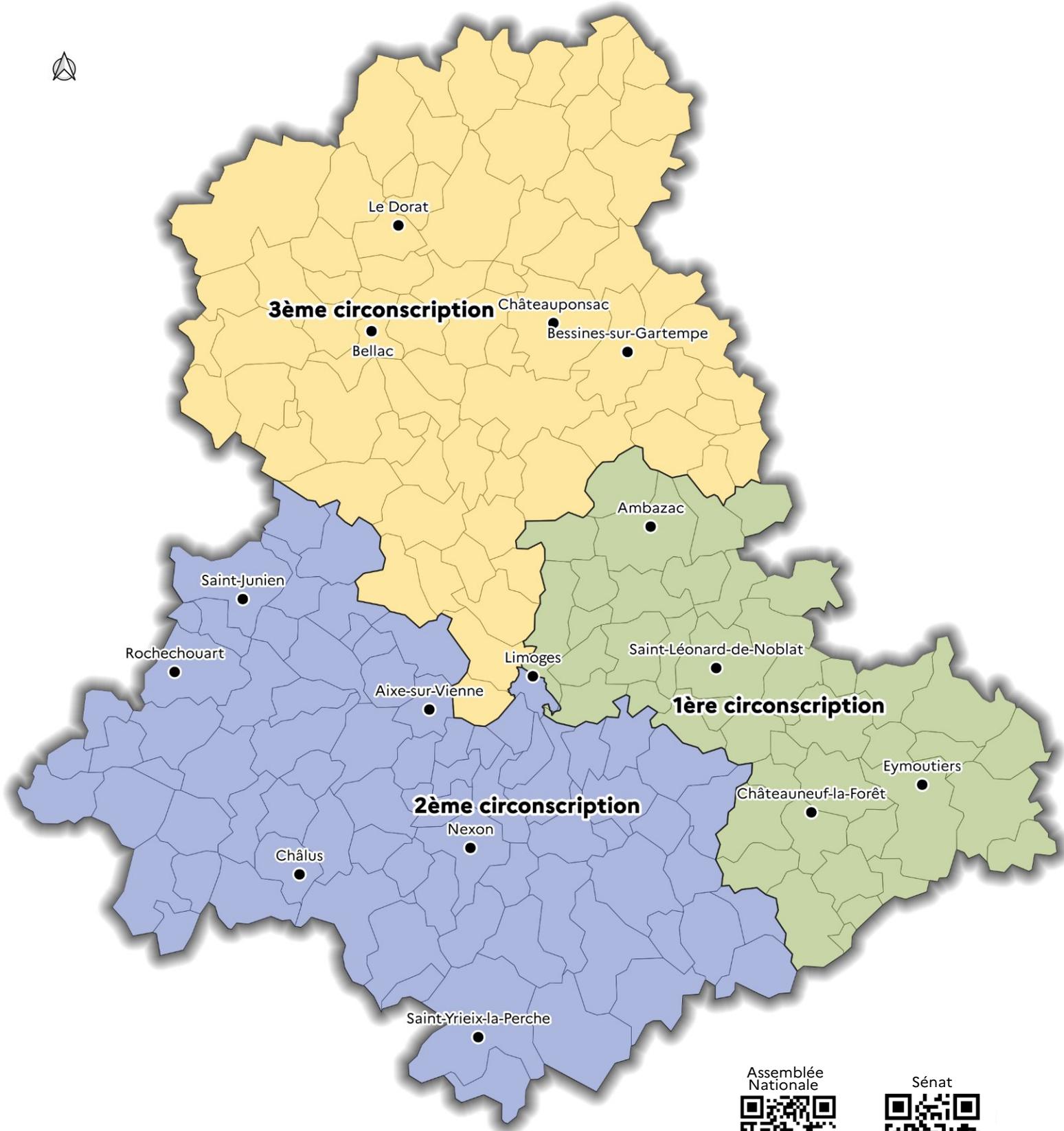
Carte interactive

[en savoir +](#)





Circonscriptions législatives



Assemblée Nationale



[en savoir +](#)

Sénat



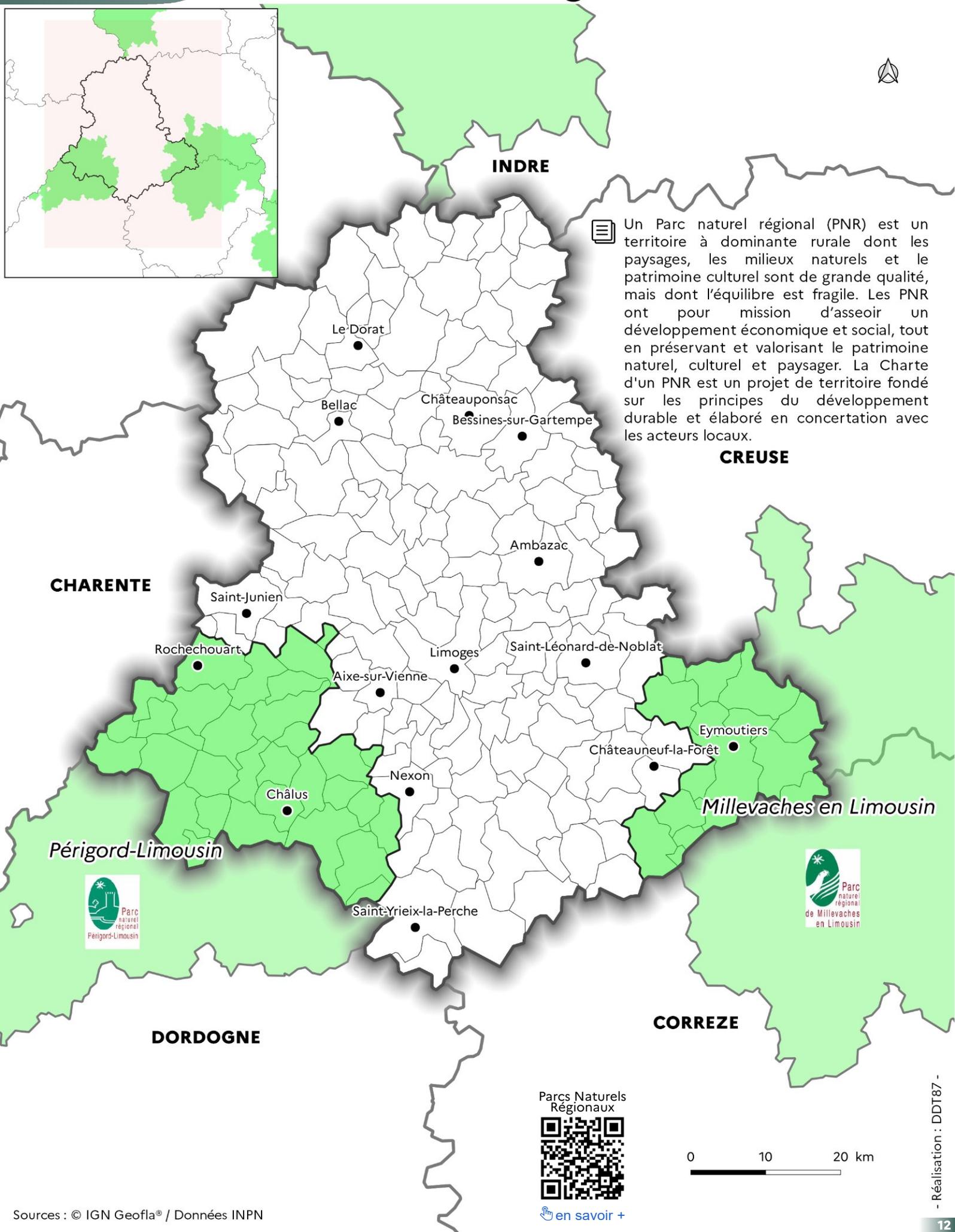
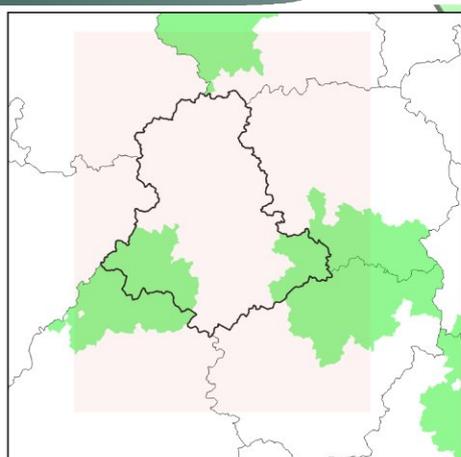
[en savoir +](#)

0 10 20 km





Parcs Naturels Régionaux



Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Les PNR ont pour mission d'asseoir un développement économique et social, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La Charte d'un PNR est un projet de territoire fondé sur les principes du développement durable et élaboré en concertation avec les acteurs locaux.

CREUSE

CHARENTE

Périgord-Limousin

Millevaches en Limousin

DORDOGNE

CORREZE

Parcs Naturels
Régionaux

en savoir +

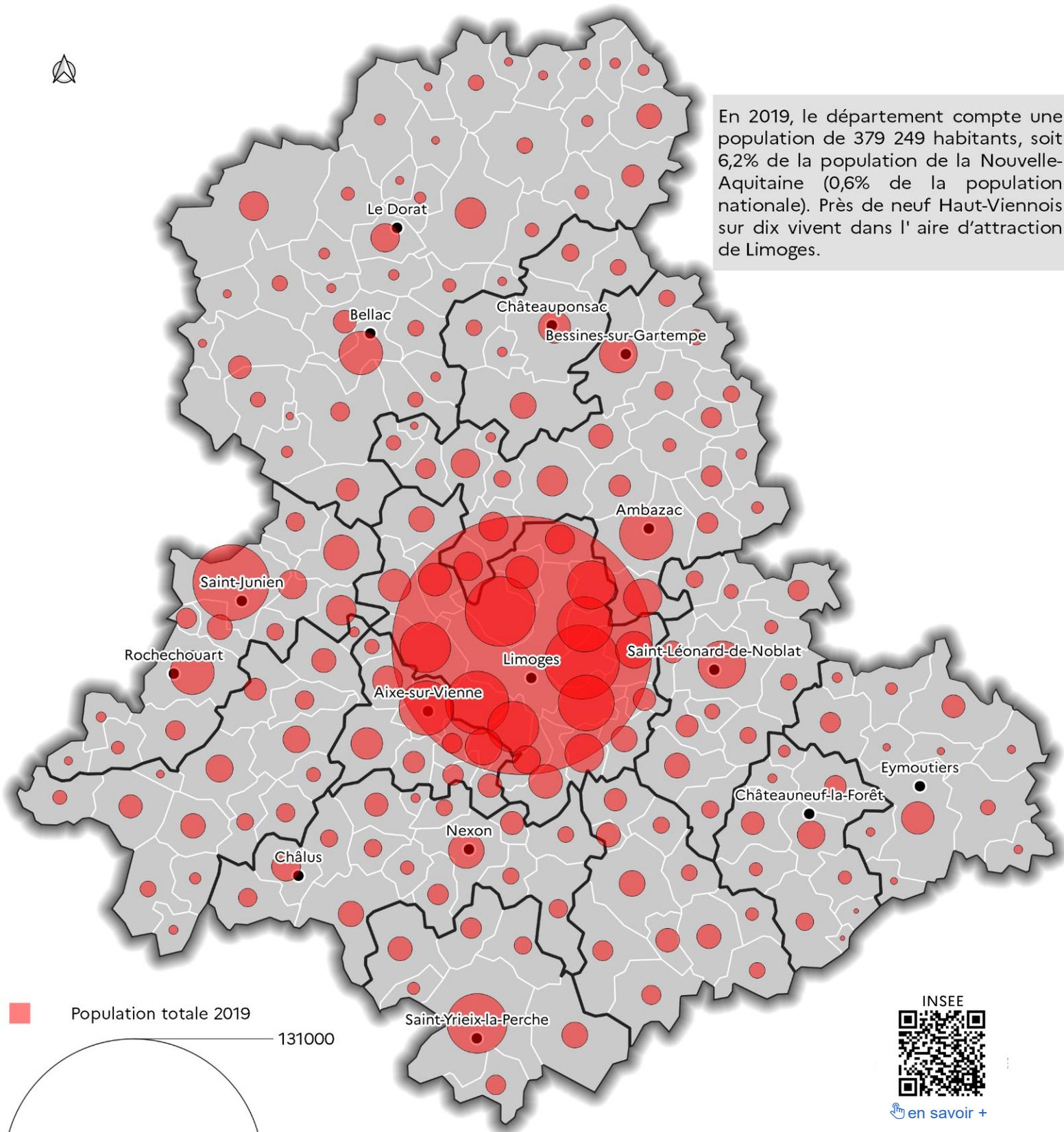
0 10 20 km



Population en 2019



En 2019, le département compte une population de 379 249 habitants, soit 6,2% de la population de la Nouvelle-Aquitaine (0,6% de la population nationale). Près de neuf Haut-Viennois sur dix vivent dans l'aire d'attraction de Limoges.



Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. La population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Limites des EPCI

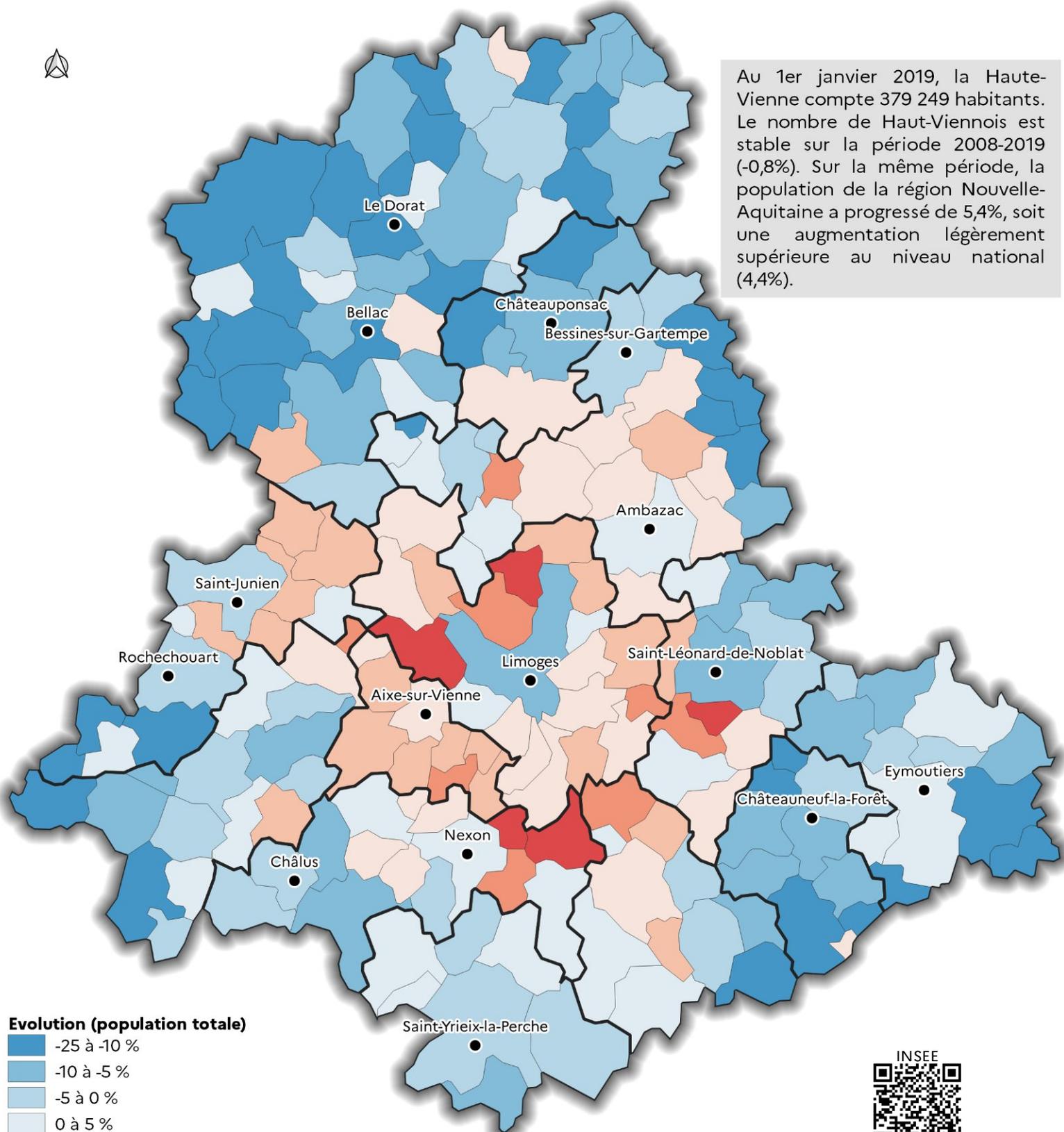
0 10 20 km



Évolution de la population de 2008 à 2019



Au 1er janvier 2019, la Haute-Vienne compte 379 249 habitants. Le nombre de Haut-Viennois est stable sur la période 2008-2019 (-0,8%). Sur la même période, la population de la région Nouvelle-Aquitaine a progressé de 5,4%, soit une augmentation légèrement supérieure au niveau national (4,4%).



Evolution (population totale)



 L'évolution de la population est la résultante du solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) et du solde migratoire (différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties).

 Limites des EPCI

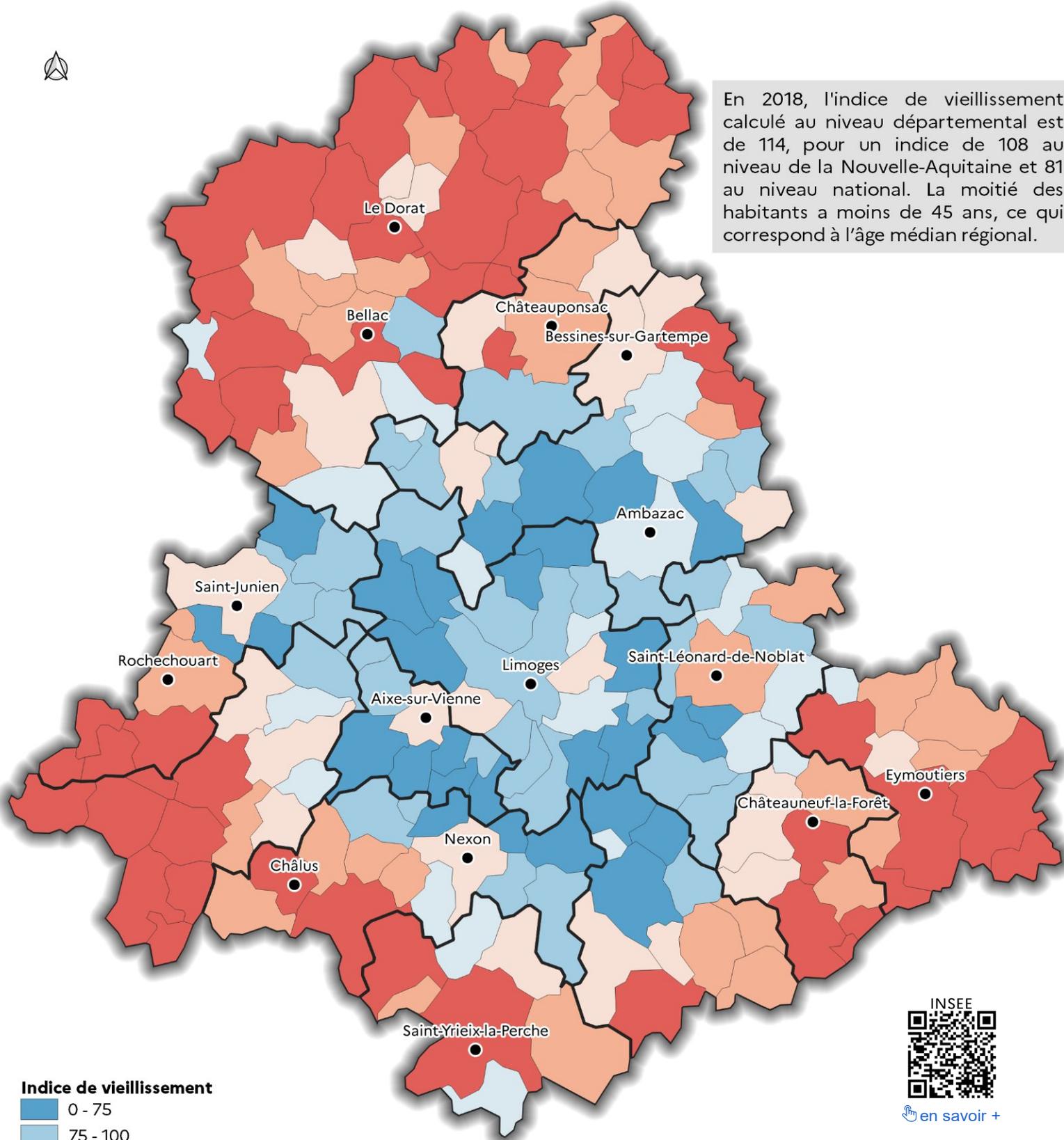


[en savoir +](#)

0 10 20 km

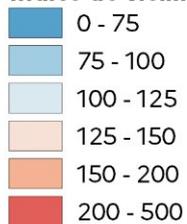


Indice de vieillissement en 2018



En 2018, l'indice de vieillissement calculé au niveau départemental est de 114, pour un indice de 108 au niveau de la Nouvelle-Aquitaine et 81 au niveau national. La moitié des habitants a moins de 45 ans, ce qui correspond à l'âge médian régional.

Indice de vieillissement



Limites des EPCI

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

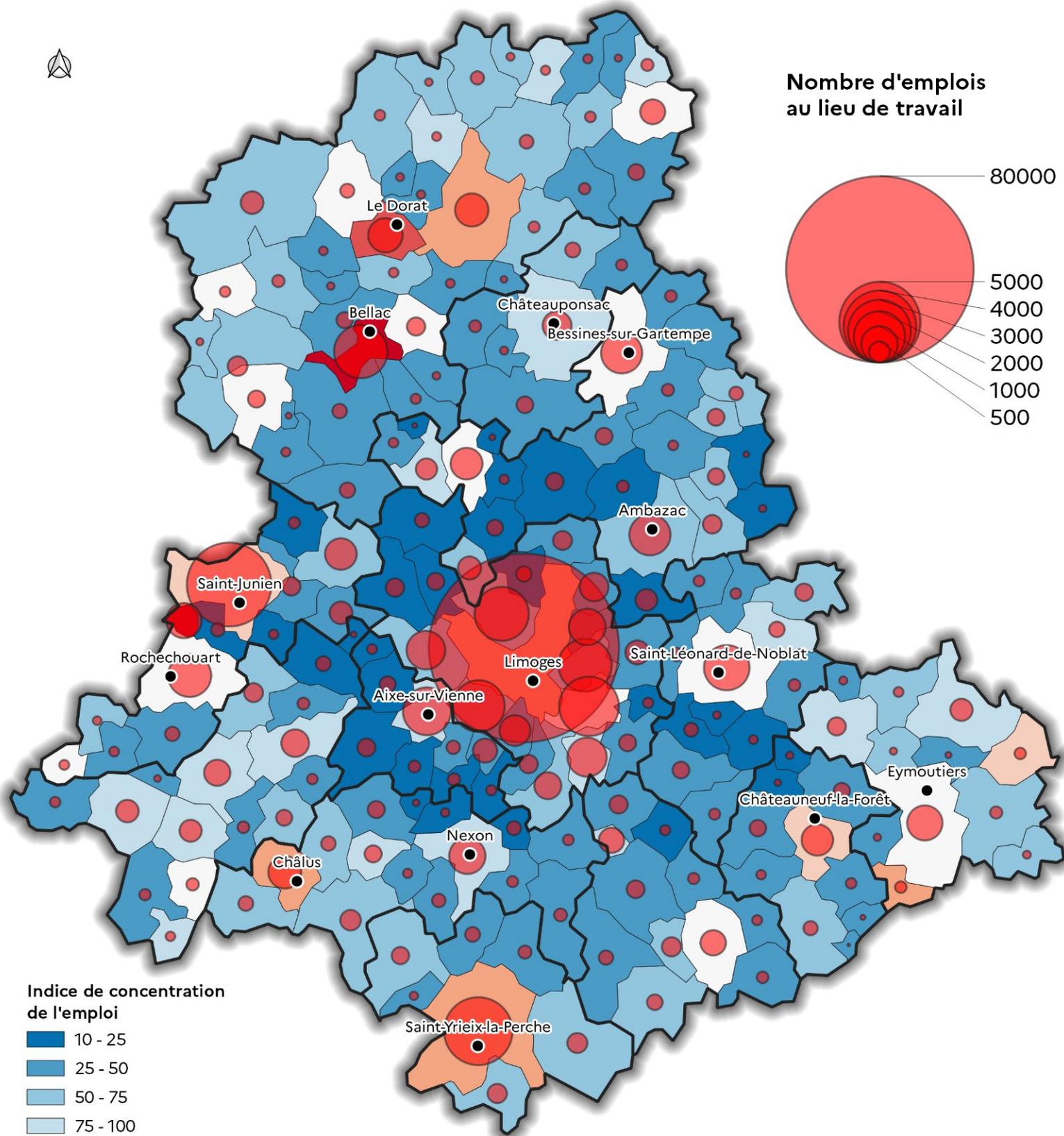


[en savoir +](#)

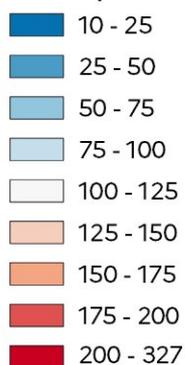
0 10 20 km



Indice de Concentration de l'Emploi et nombre d'emplois en 2018



Indice de concentration de l'emploi



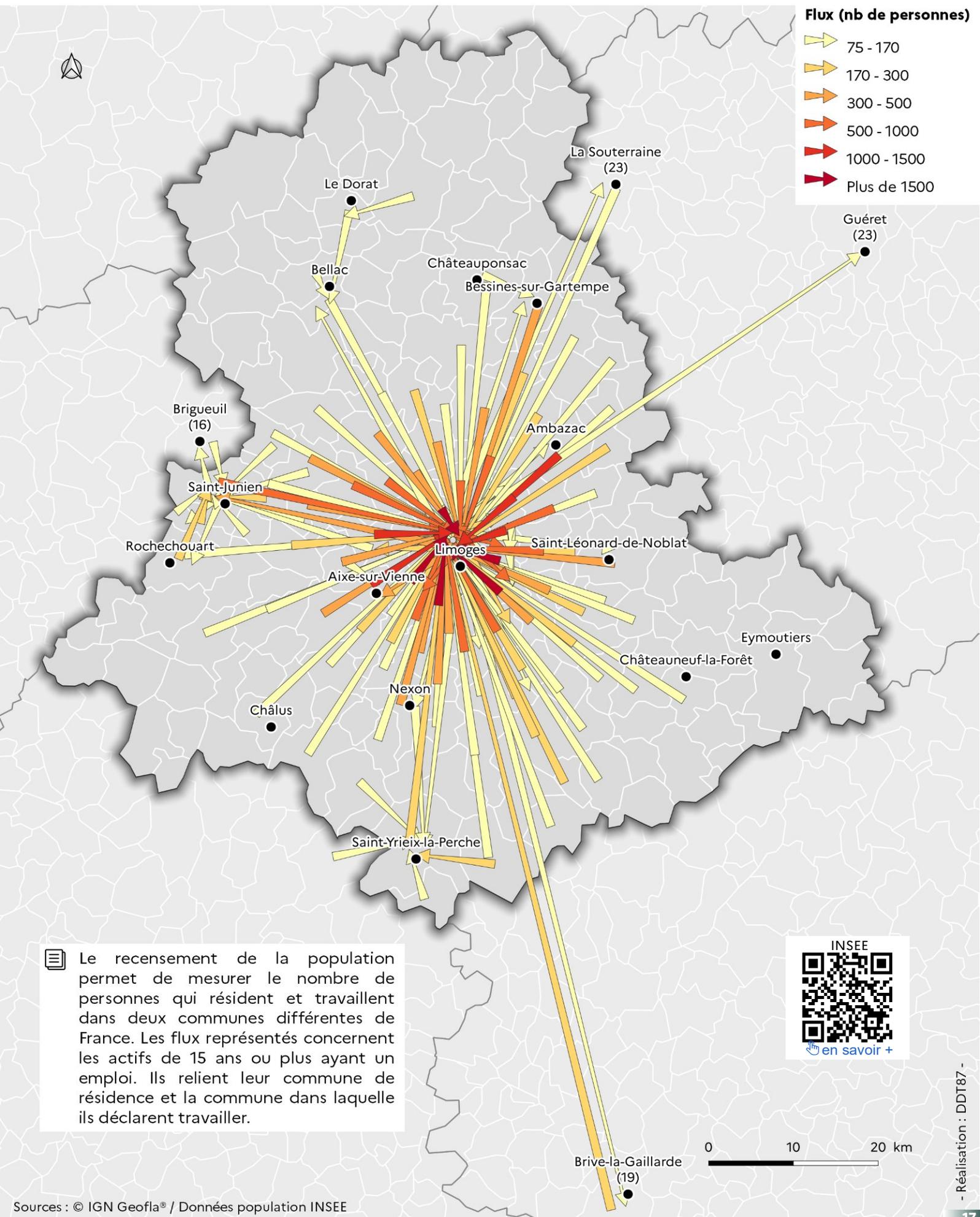
 Limites des EPCI

 L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

0 10 20 km



Déplacements domicile-travail en 2018

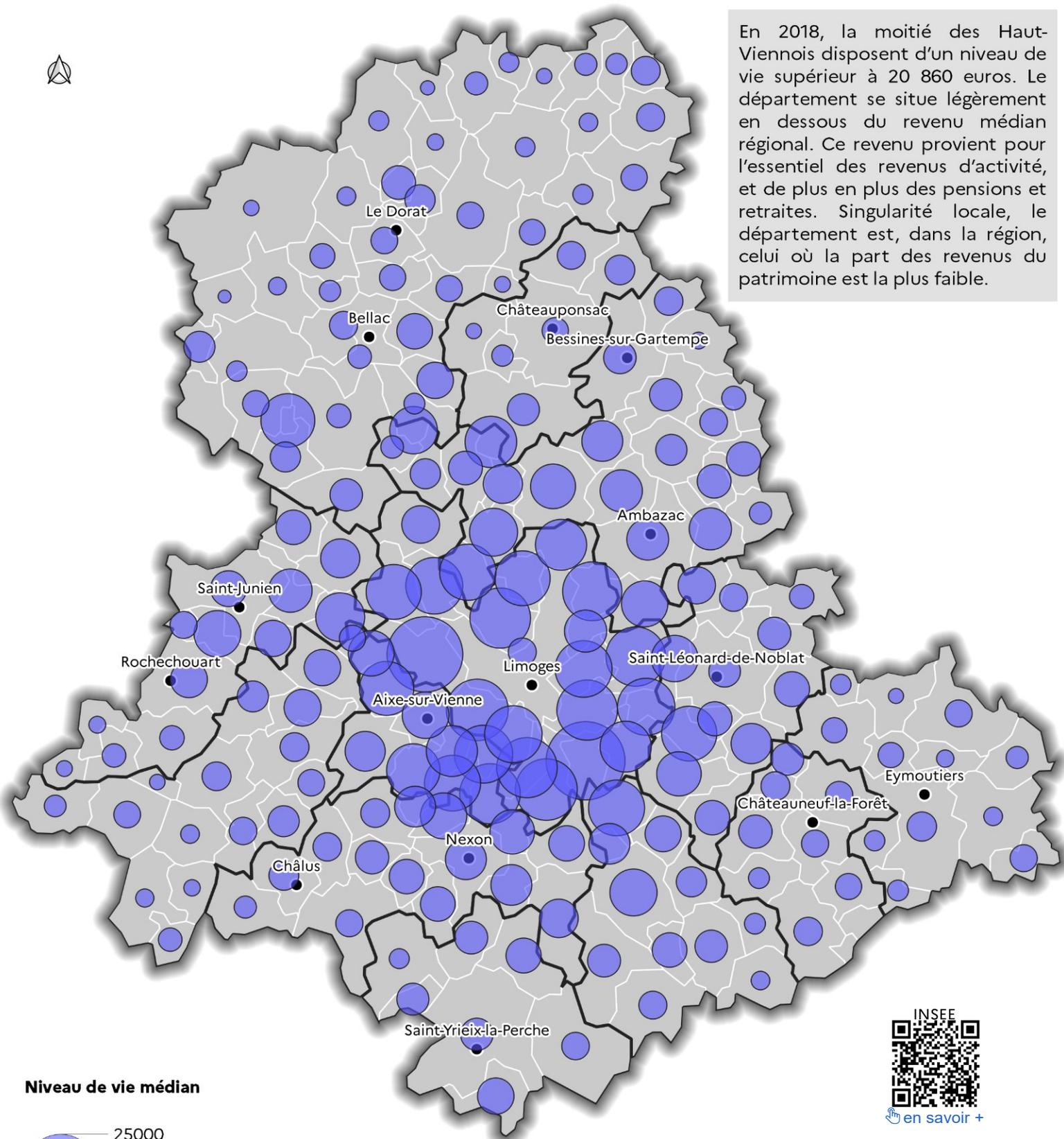
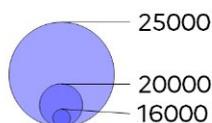


Le recensement de la population permet de mesurer le nombre de personnes qui résident et travaillent dans deux communes différentes de France. Les flux représentés concernent les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi. Ils relient leur commune de résidence et la commune dans laquelle ils déclarent travailler.



**Niveau de vie médian en 2019**

En 2018, la moitié des Haut-Viennois disposent d'un niveau de vie supérieur à 20 860 euros. Le département se situe légèrement en dessous du revenu médian régional. Ce revenu provient pour l'essentiel des revenus d'activité, et de plus en plus des pensions et retraites. Singularité locale, le département est, dans la région, celui où la part des revenus du patrimoine est la plus faible.

**Niveau de vie médian**

Limites des EPCI

 Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (pondération normée fonction de la composition du ménage). Le niveau de vie médian est la valeur du niveau de vie qui partage la population en deux parties égales.

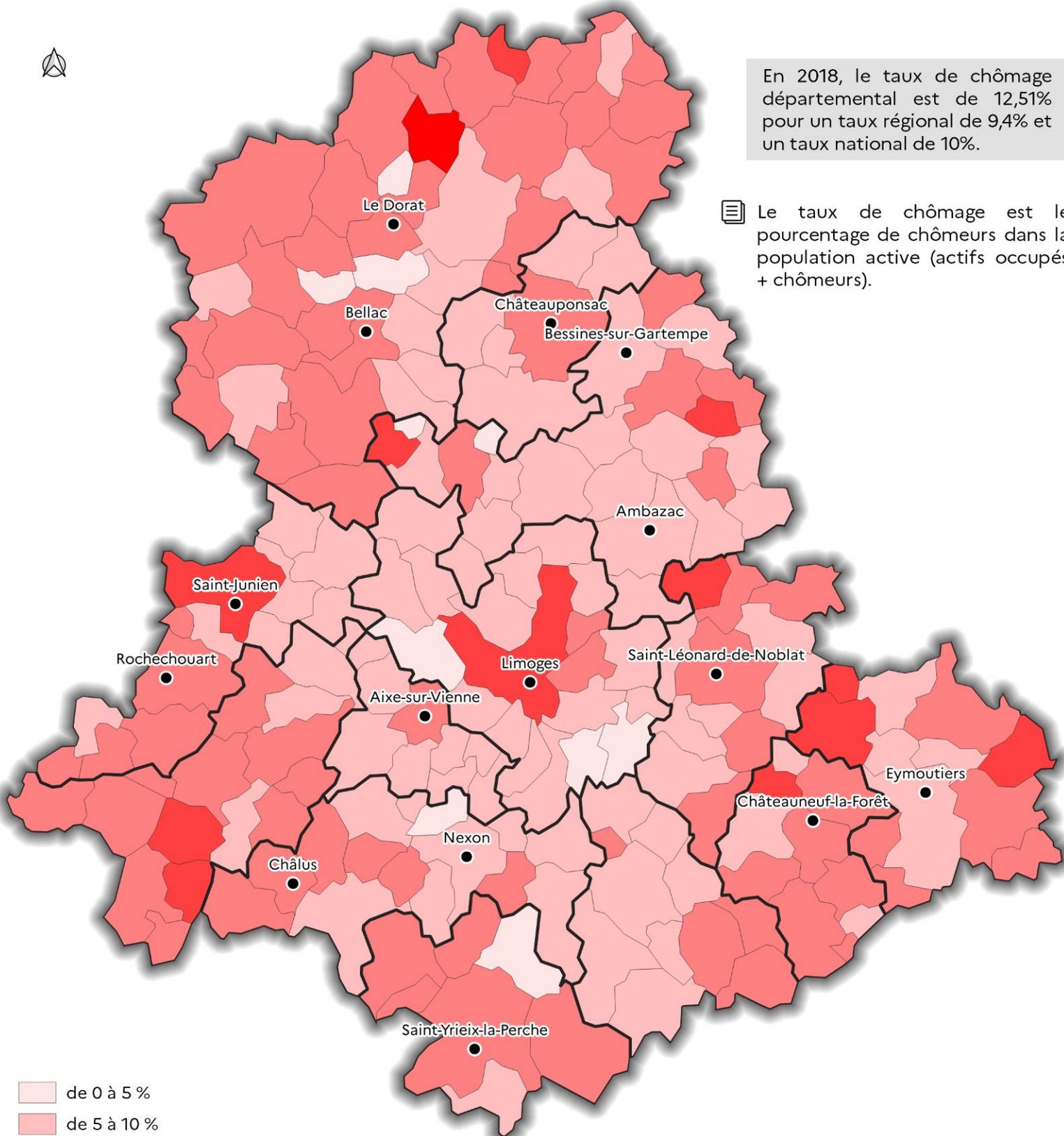


0 10 20 km

**Taux de chômage en 2018**

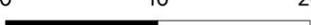
En 2018, le taux de chômage départemental est de 12,51% pour un taux régional de 9,4% et un taux national de 10%.

 Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).



 Limites des EPCI

0 10 20 km

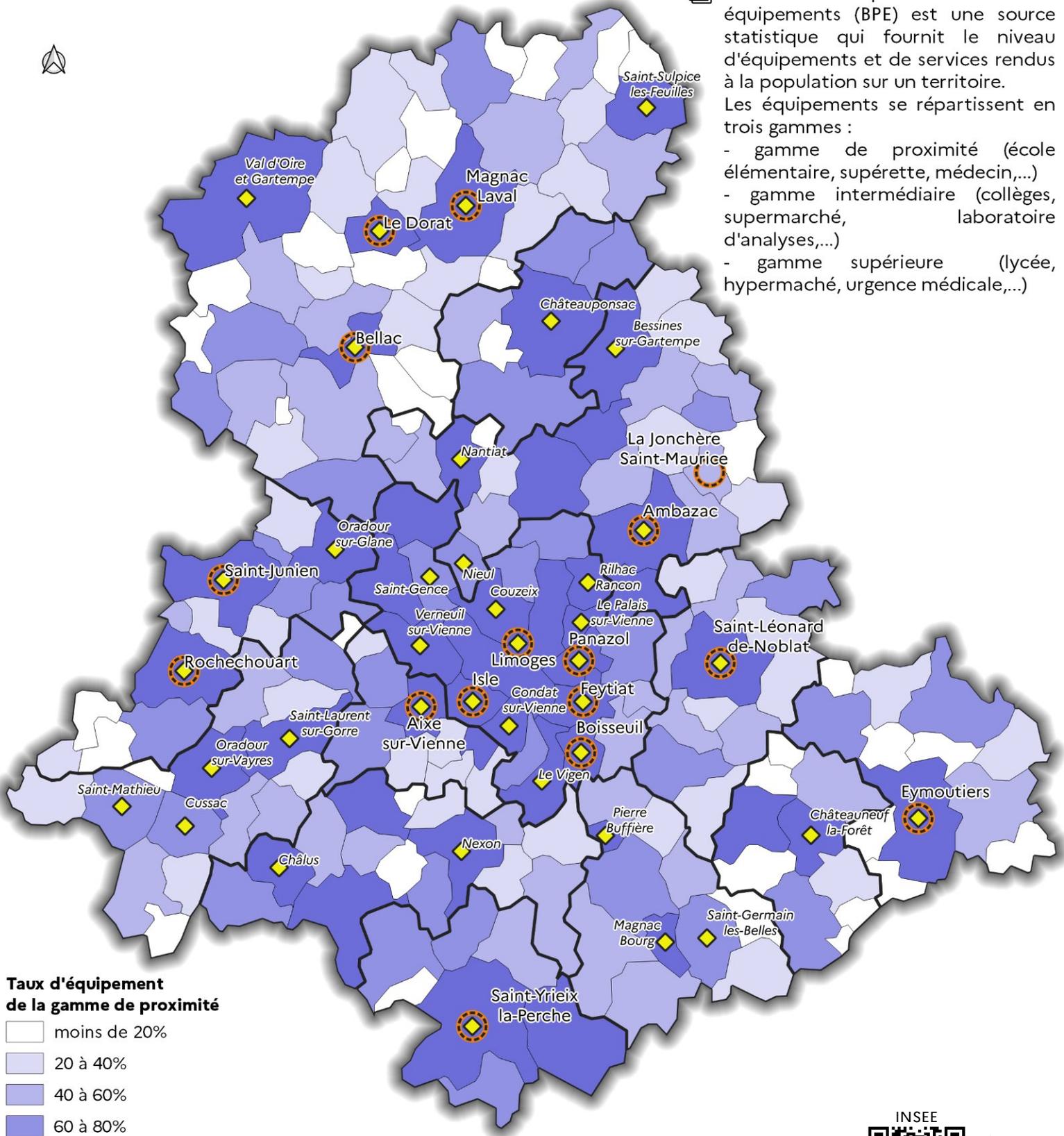




Équipements et services en 2020

La base permanente des équipements (BPE) est une source statistique qui fournit le niveau d'équipements et de services rendus à la population sur un territoire. Les équipements se répartissent en trois gammes :

- gamme de proximité (école élémentaire, supérette, médecin,...)
- gamme intermédiaire (collèges, supermarché, laboratoire d'analyses,...)
- gamme supérieure (lycée, hypermarché, urgence médicale,...)



Taux d'équipement de la gamme de proximité

- moins de 20%
- 20 à 40%
- 40 à 60%
- 60 à 80%
- plus de 80%

◆ Commune proposant au moins 8 services de la gamme intermédiaire

Commune proposant au moins 6 services de la gamme supérieure

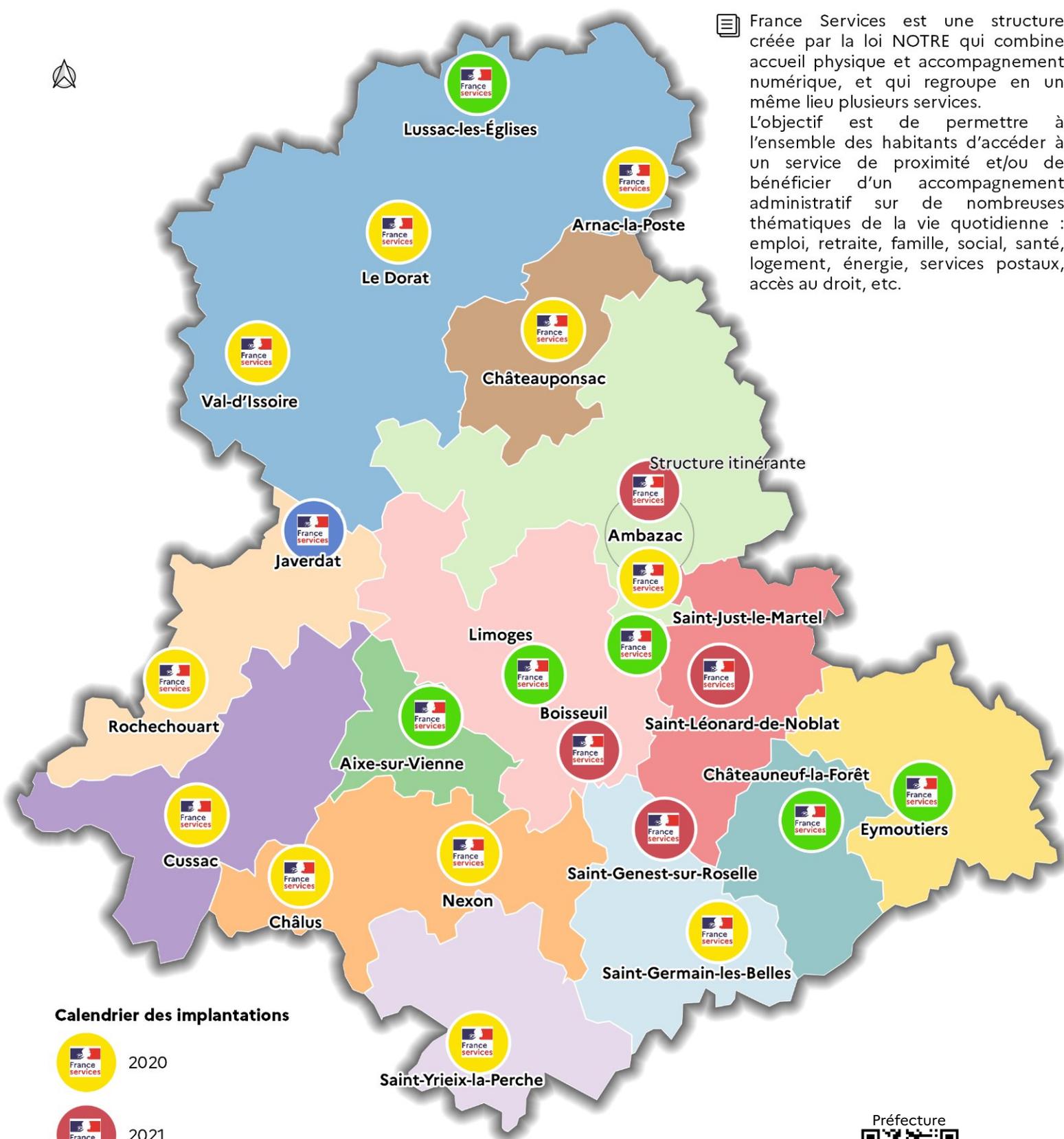
Limites des EPCI





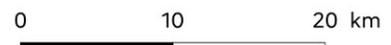
France Services

France Services est une structure créée par la loi NOTRE qui combine accueil physique et accompagnement numérique, et qui regroupe en un même lieu plusieurs services. L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité et/ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit, etc.



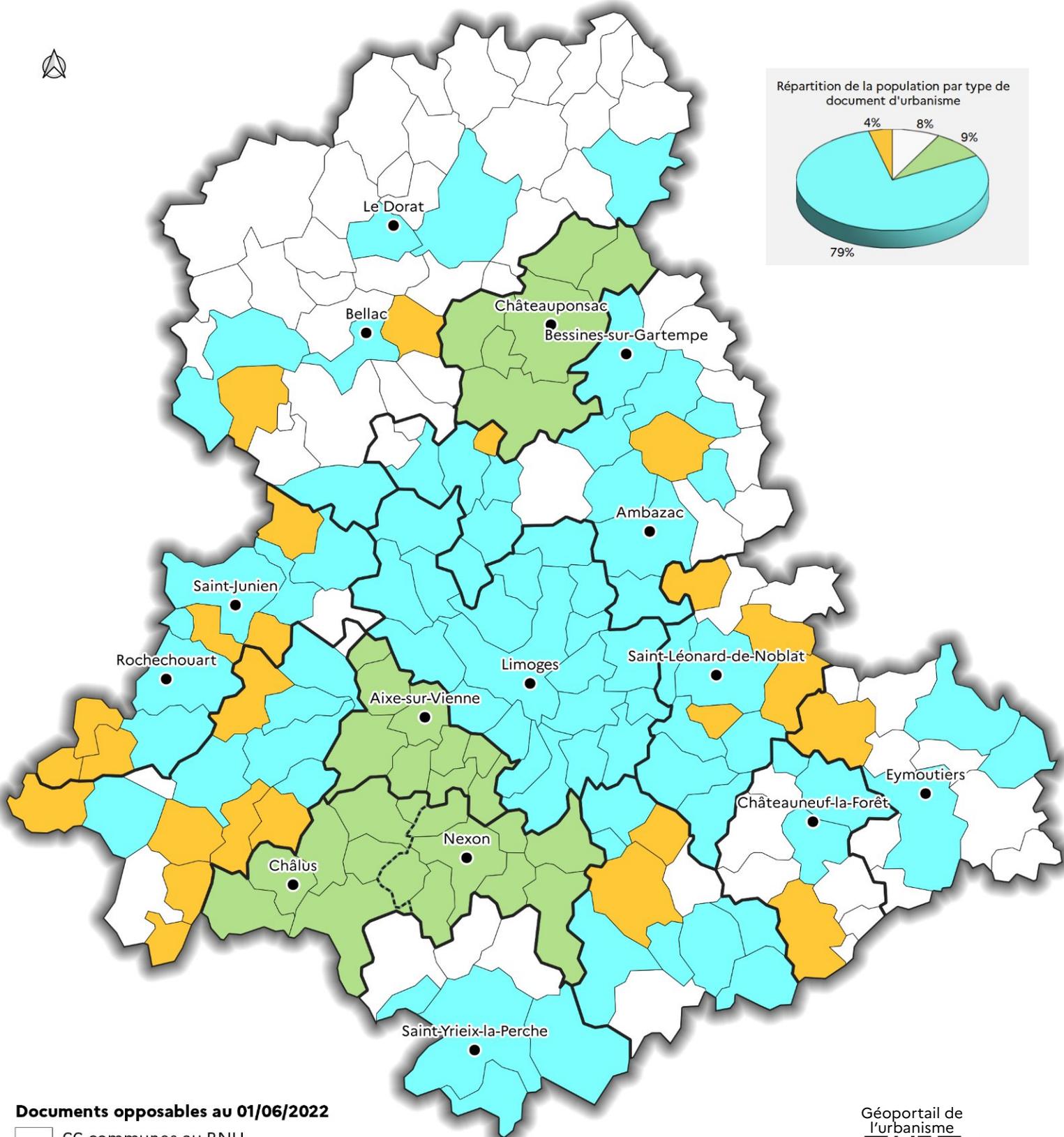
Préfecture

[en savoir +](#)

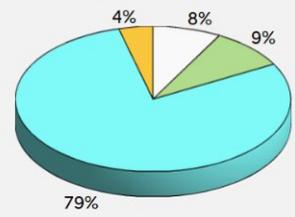




Documents d'urbanisme opposables



Répartition de la population par type de document d'urbanisme



Documents opposables au 01/06/2022

- 66 communes au RNU
- 25 Cartes Communales
- 74 PLU
- 4 PLU-i (30 communes)
- Limites des EPCI

Géoportail de l'urbanisme

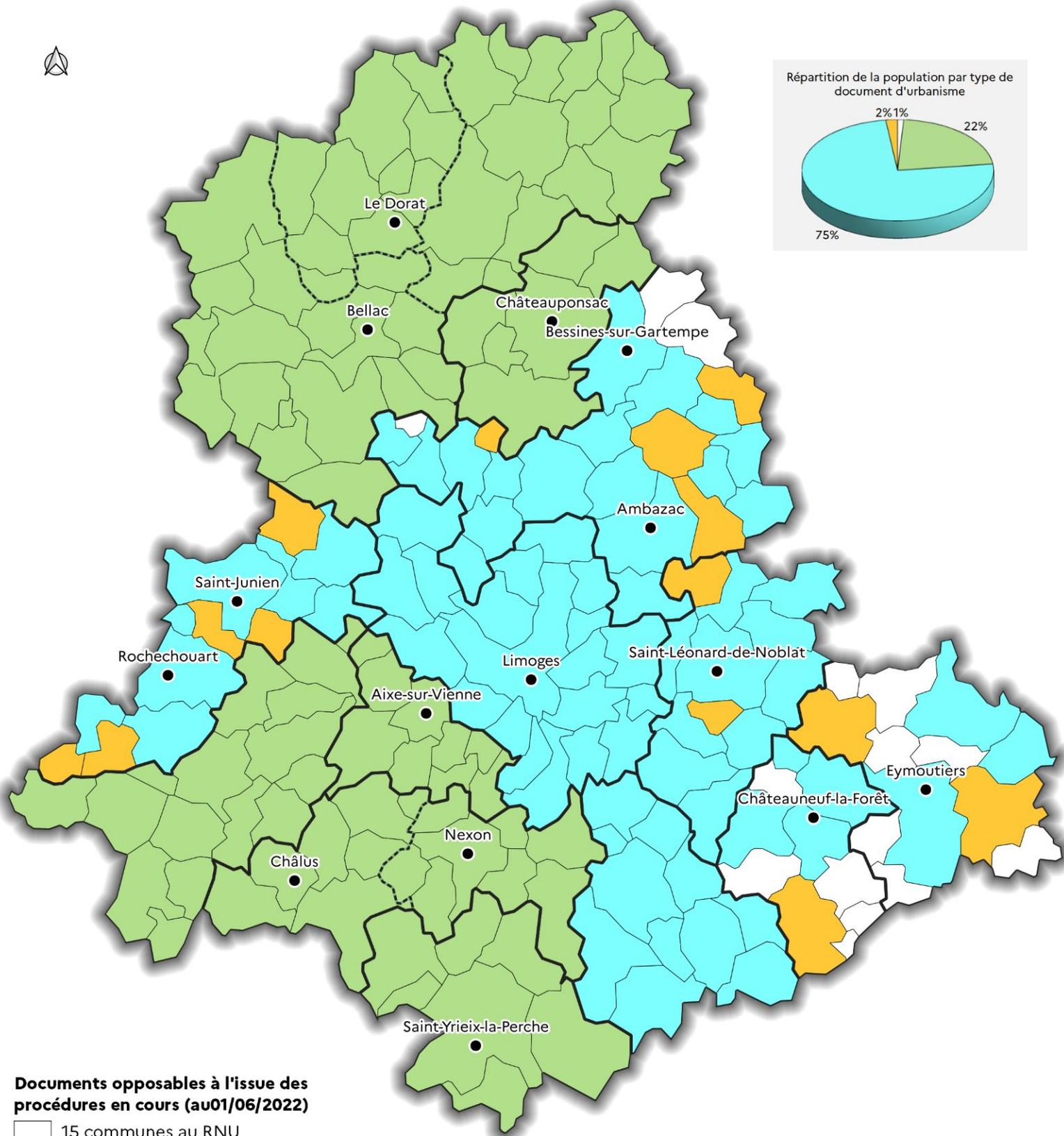


[en savoir +](#)

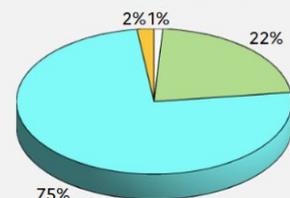




Documents d'urbanisme opposables à l'issue des procédures en cours



Répartition de la population par type de document d'urbanisme



Documents opposables à l'issue des procédures en cours (au 01/06/2022)

-  15 communes au RNU
-  14 Cartes Communales
-  73 PLU
-  9 PLU-i (93 communes)
-  Limites des EPCI

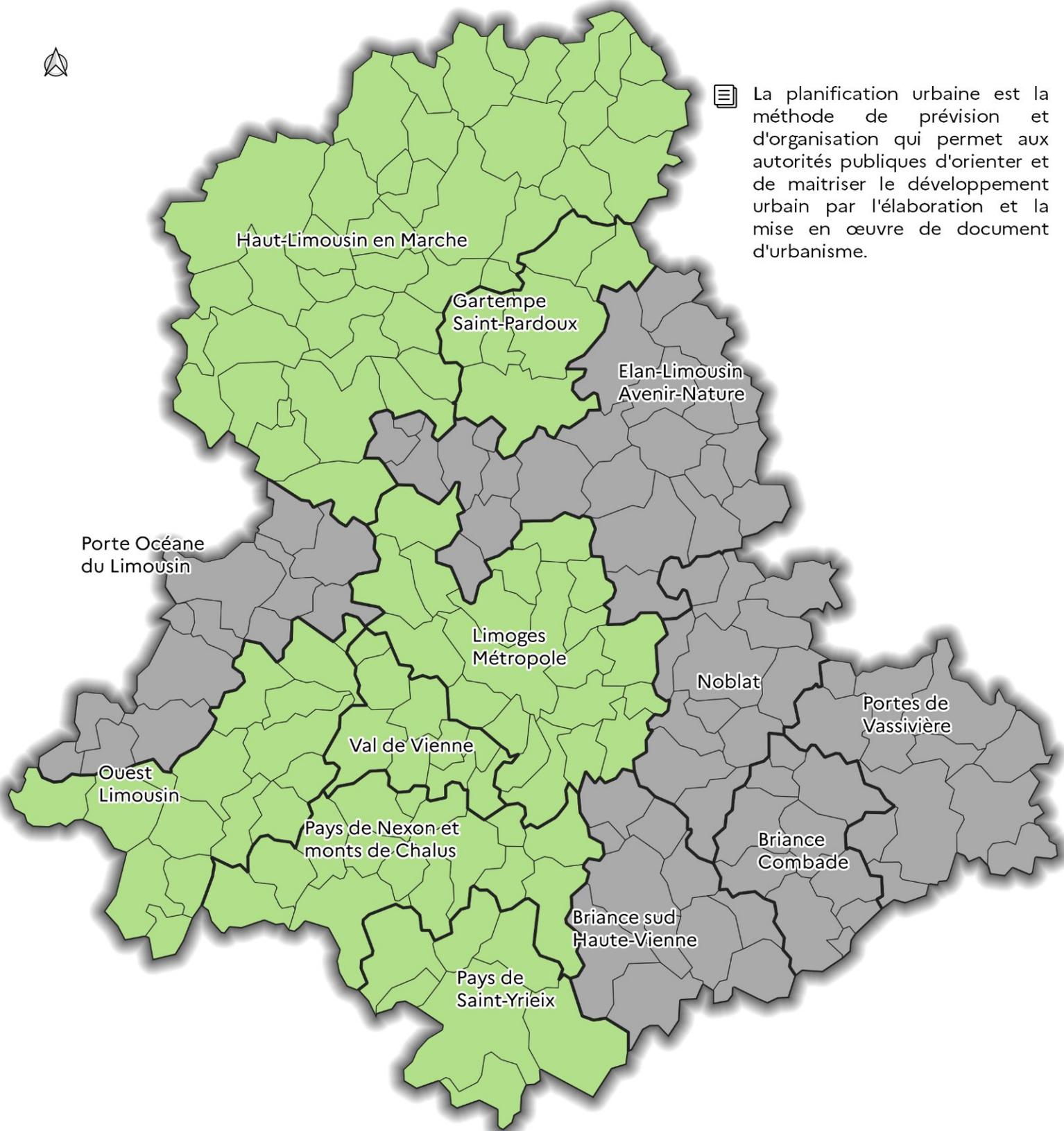
0 10 20 km



Compétence planification



La planification urbaine est la méthode de prévision et d'organisation qui permet aux autorités publiques d'orienter et de maîtriser le développement urbain par l'élaboration et la mise en œuvre de document d'urbanisme.



Exercice de la compétence planification au 01/01/2022

7 EPCI (113 communes)

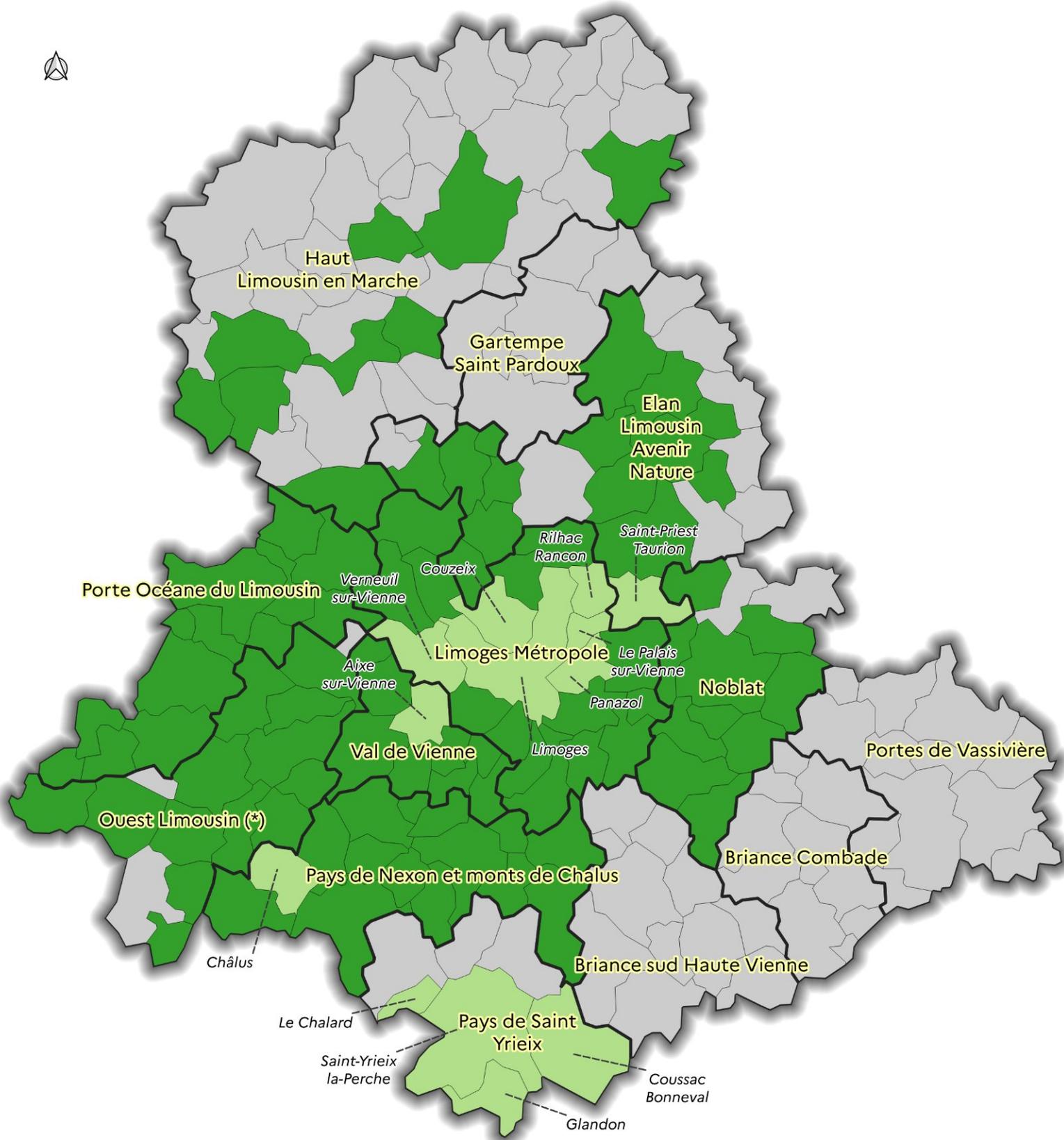
82 communes

Limites des EPCI

0 10 20 km



Instruction des autorisations d'urbanisme



Service instructeur au 01/01/2022

- DDT (RNU ou mise à disposition de l'EPCI/ 88 communes)
- EPCI ou délégation (94 communes)
- 13 communes pour leur compte*

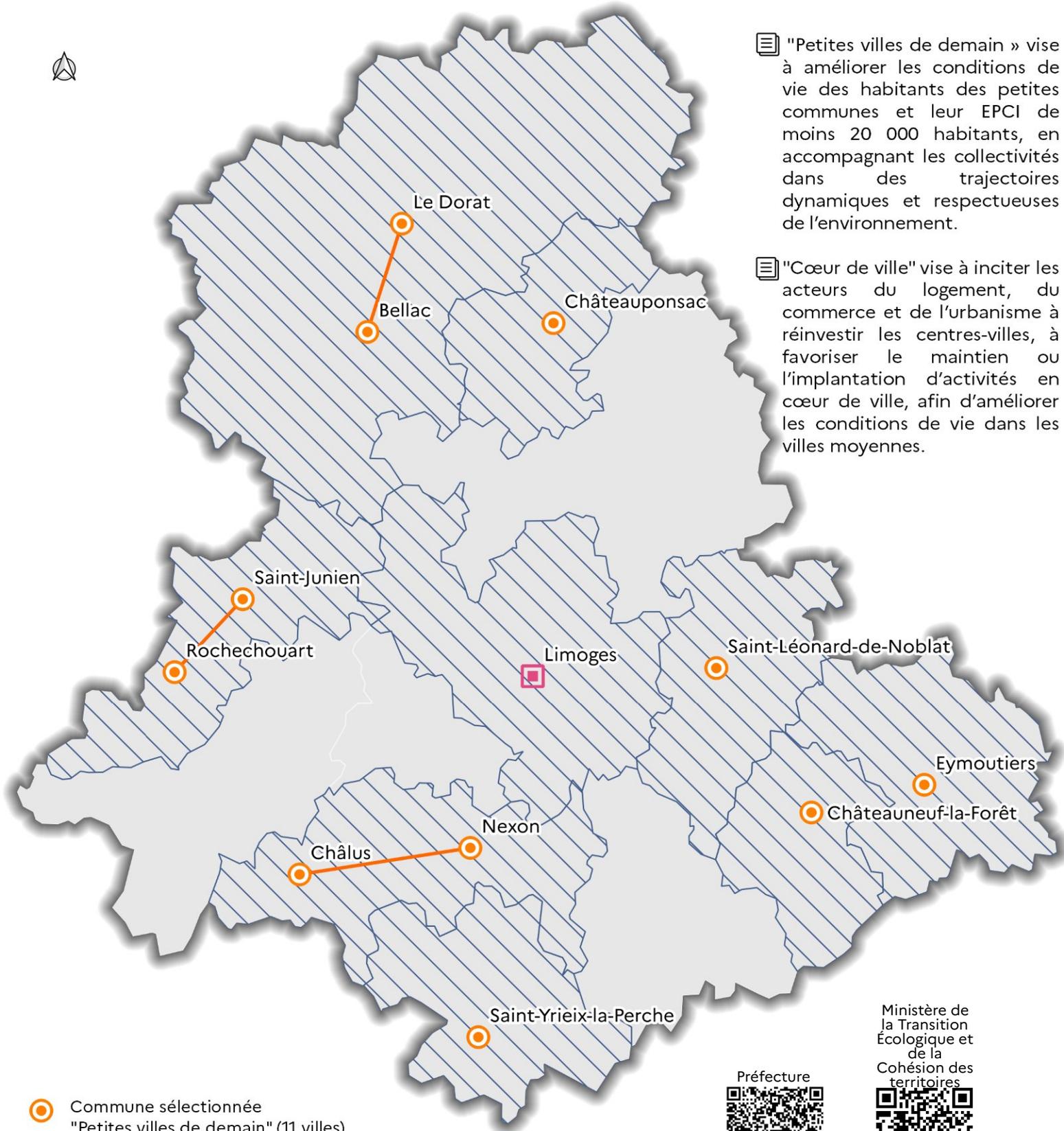
Limites des EPCI

* Instruction par la CC Porte Océane du Limousin pour le compte de la CC Ouest Limousin

0 10 20 km



Programmes "Petites Villes de Demain" et "Cœur de ville"



☰ "Petites villes de demain" vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et leur EPCI de moins 20 000 habitants, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

☰ "Cœur de ville" vise à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

 Commune sélectionnée
"Petites villes de demain" (11 villes)

 Partenariat

 Commune retenue dans le programme
"Action cœur de ville" (1 ville)

 EPCI concerné par au moins un dispositif



Préfecture
[en savoir +](#)

Ministère de
la Transition
Écologique et
de la
Cohésion des
territoires



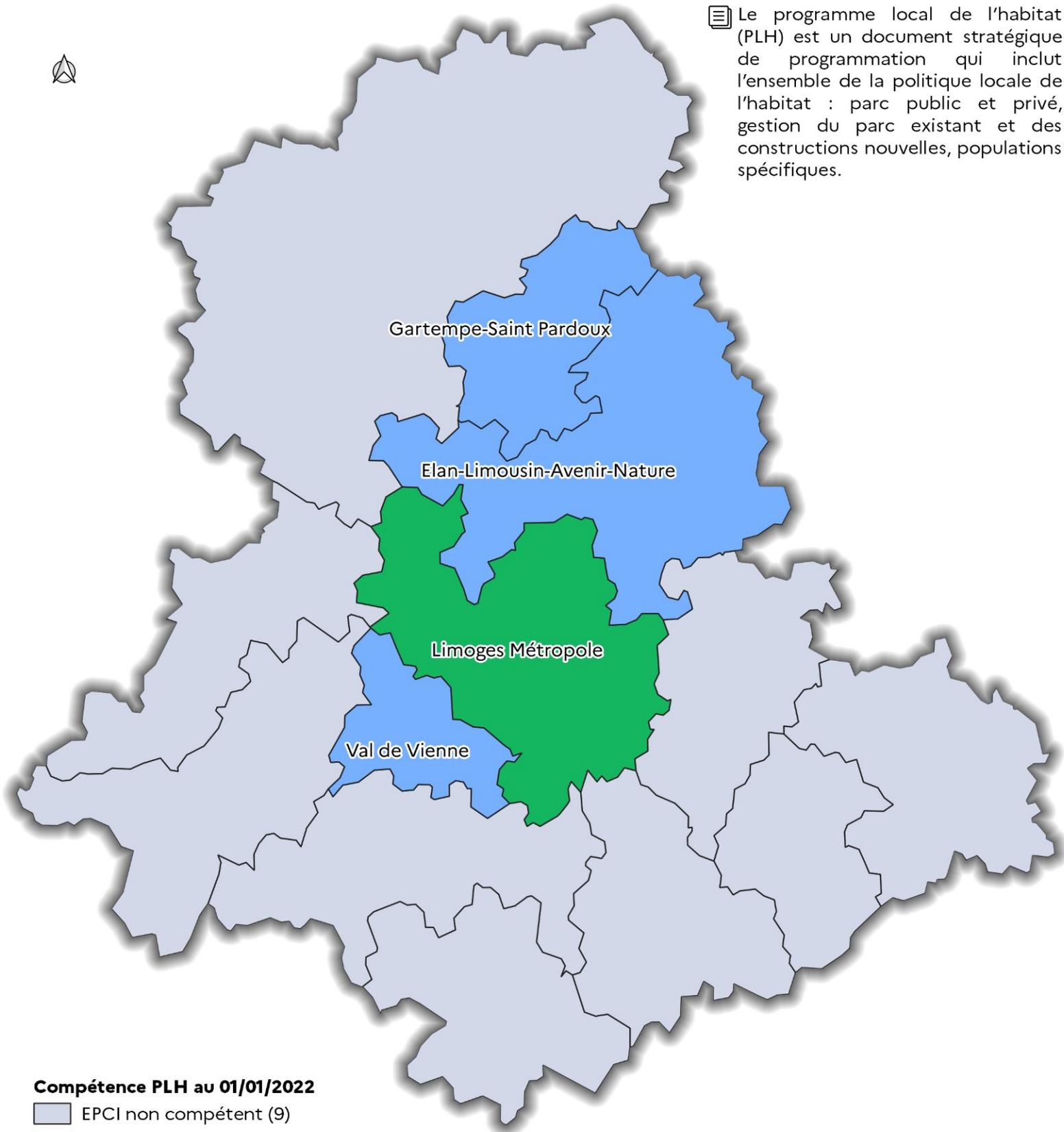
[en savoir +](#)

0 10 20 km



Programme local de l'habitat (PLH)

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.



Compétence PLH au 01/01/2022

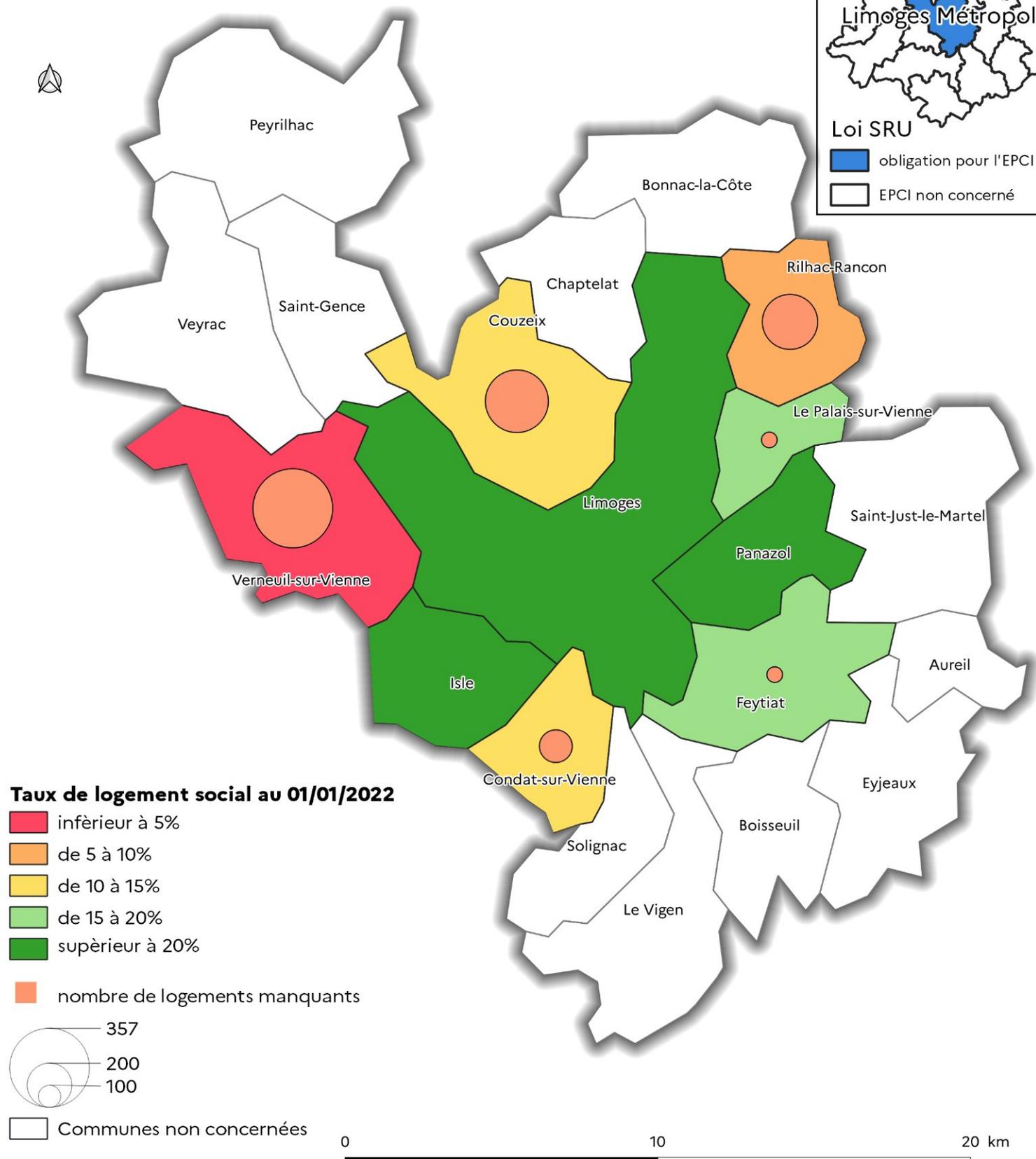
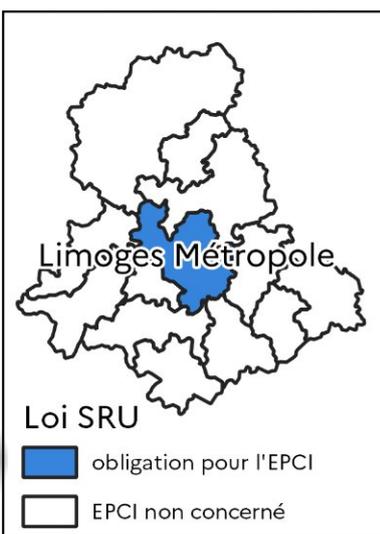
- EPCI non compétent (9)
- EPCI compétent sans PLH (3)
- EPCI compétent doté d'un PLH (1)

PLH de Limoges Métropole
approuvé le 26/06/2019

0 10 20 km

**Loi SRU - Logements sociaux**

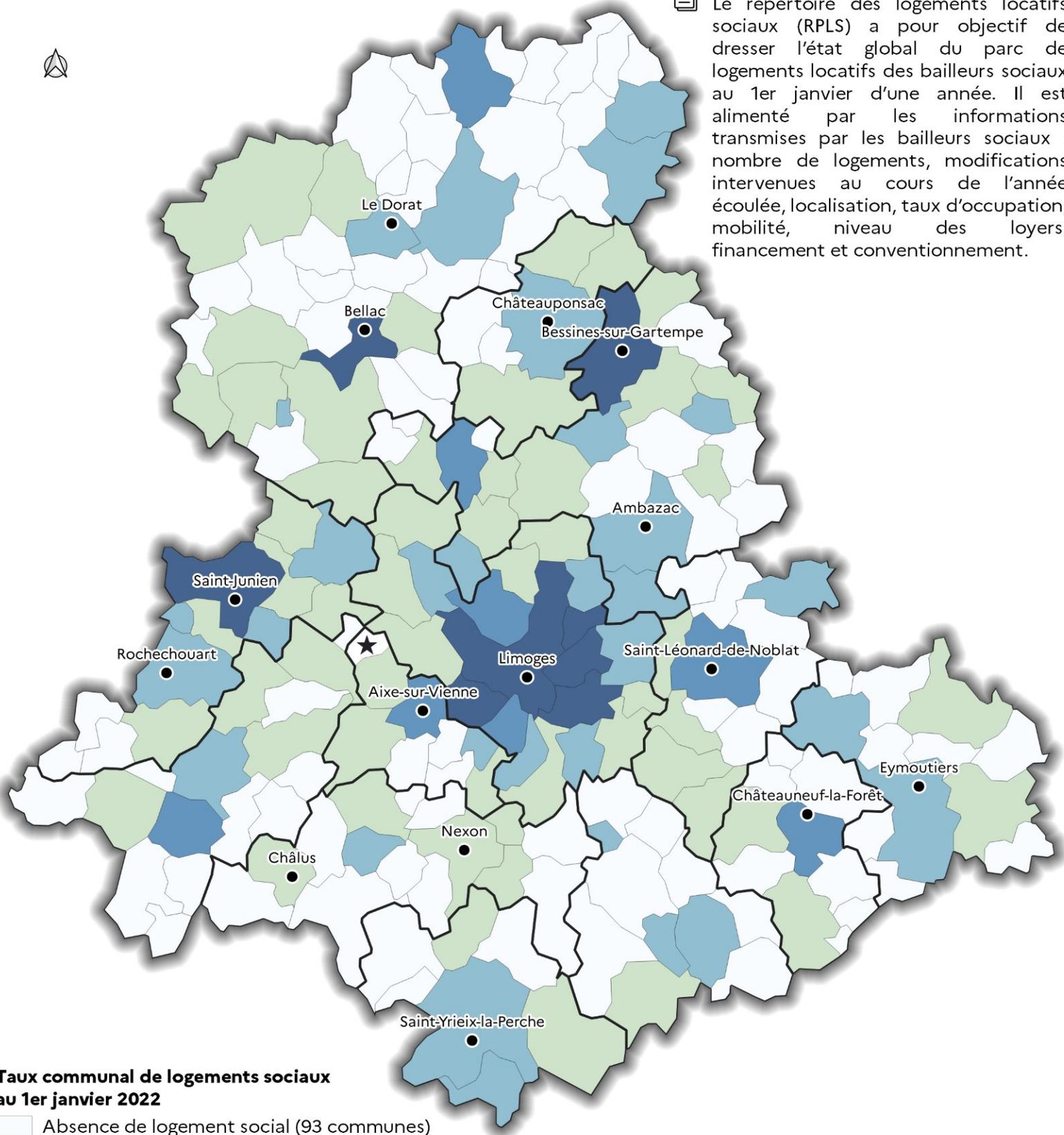
La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux (20 % du nombre de résidences principales). Sont concernées les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.





Part communale de logements sociaux

Le répertoire des logements locatifs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs des bailleurs sociaux au 1er janvier d'une année. Il est alimenté par les informations transmises par les bailleurs sociaux : nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement.



Taux communal de logements sociaux au 1er janvier 2022

- Absence de logement social (93 communes)
- inférieur à 5 % (54 communes)
- entre 5 et 10 % (31 communes)
- entre 10 et 15 % (8 communes)
- supérieur à 15 % (8 communes)
- ★ taux non renseigné (1 commune)

Limites des EPCI

0 10 20 km



Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) a pour objectif de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

	Total nb logements	Habitat indigne	logements locatifs
Objectifs	1250	40	300

	Total nb logements	Habitat indigne	logements locatifs
Objectifs	293	10	23

	Total nb logements	Habitat indigne	logements locatifs
Objectifs	246	30	76

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat au 26/04/2022

- Renouvellement Urbain de la CC de Noblat
(du 04/11/2019 au 03/11/2024)
- Centre bourg de la CC de Saint-Yrieix
(du 13/02/2017 au 12/02/2023)
- Renouvellement urbain multisites ville de Limoges
(du 01/11/2016 au 31/12/2022)

□ Limites des EPCI



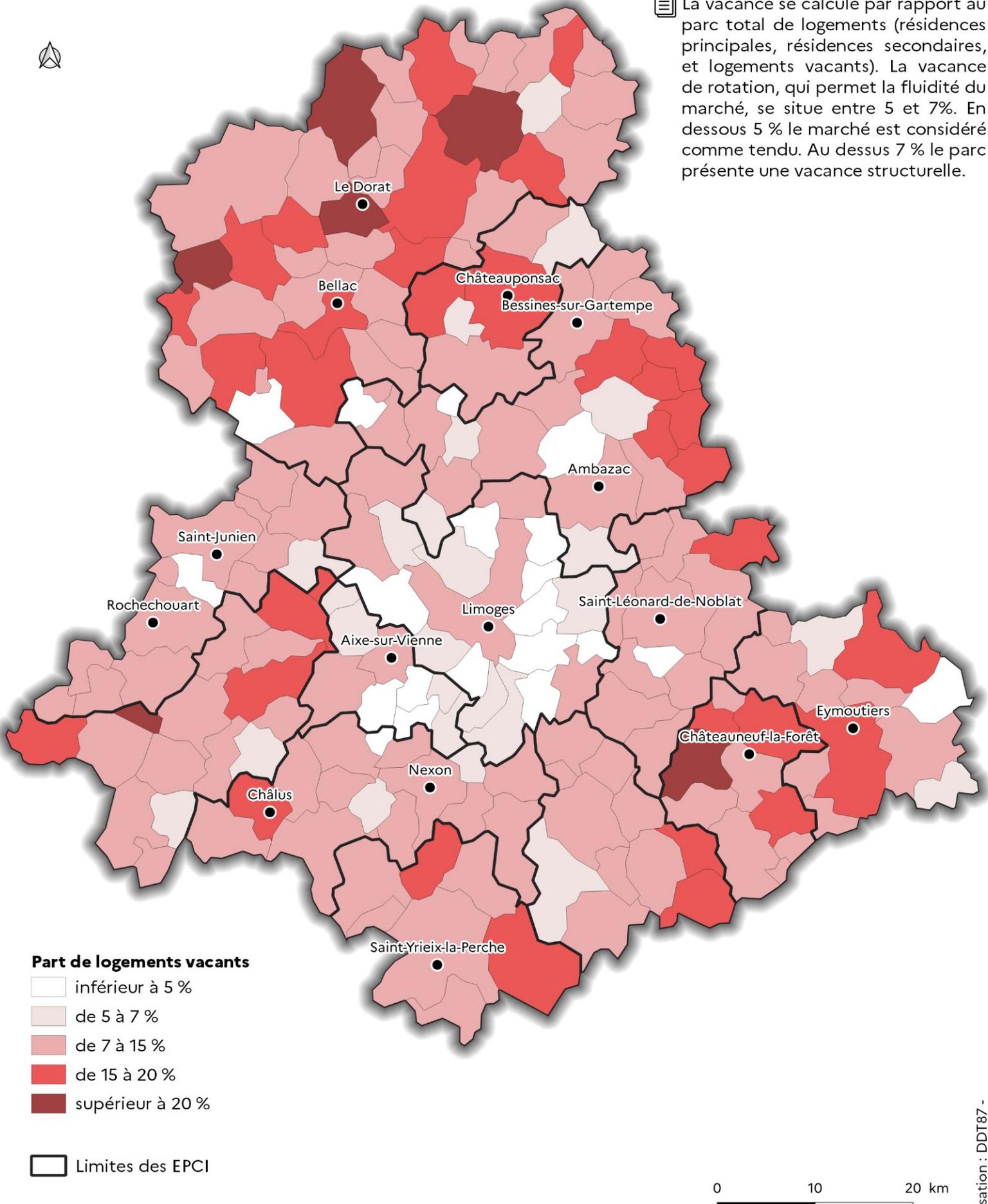
ANAH
[en savoir +](#)

0 10 20 km



Part communale de logements vacants en 2019

☰ La vacance se calcule par rapport au parc total de logements (résidences principales, résidences secondaires, et logements vacants). La vacance de rotation, qui permet la fluidité du marché, se situe entre 5 et 7%. En dessous 5 % le marché est considéré comme tendu. Au dessus 7 % le parc présente une vacance structurelle.



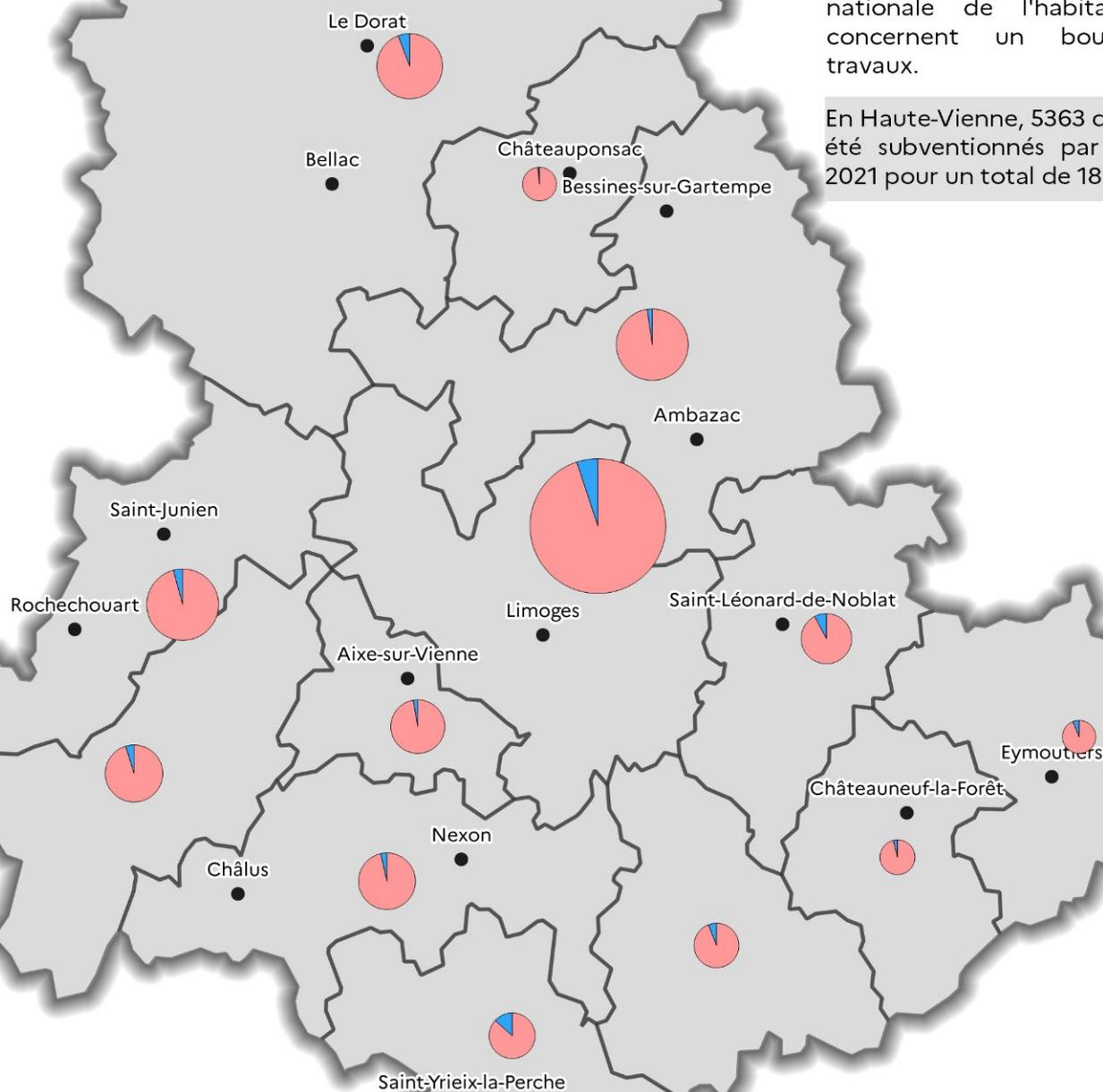


Financements par l'Anah en 2021 au titre de la rénovation énergétique



MaPrimeRénov' est une prime d'État forfaitaire. Elle est attribuée pour réaliser des travaux en vue d'améliorer la performance énergétique des logements. Les dossiers gérés par la délégation locale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) concernent un bouquet de travaux.

En Haute-Vienne, 5363 dossiers ont été subventionnés par l'Anah en 2021 pour un total de 18 432 259 €.

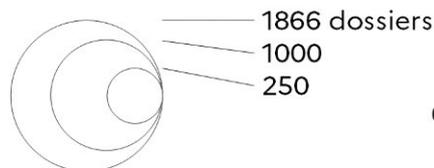


Nombre de dossiers financés par l'Agence nationale de l'habitat

Limites des EPCI

MaPrimeRénov'
5099 dossiers / aides de 16 023 469 €

Délégation locale Anah
264 dossiers / aides de 2 409 290 €



0 10 20 km



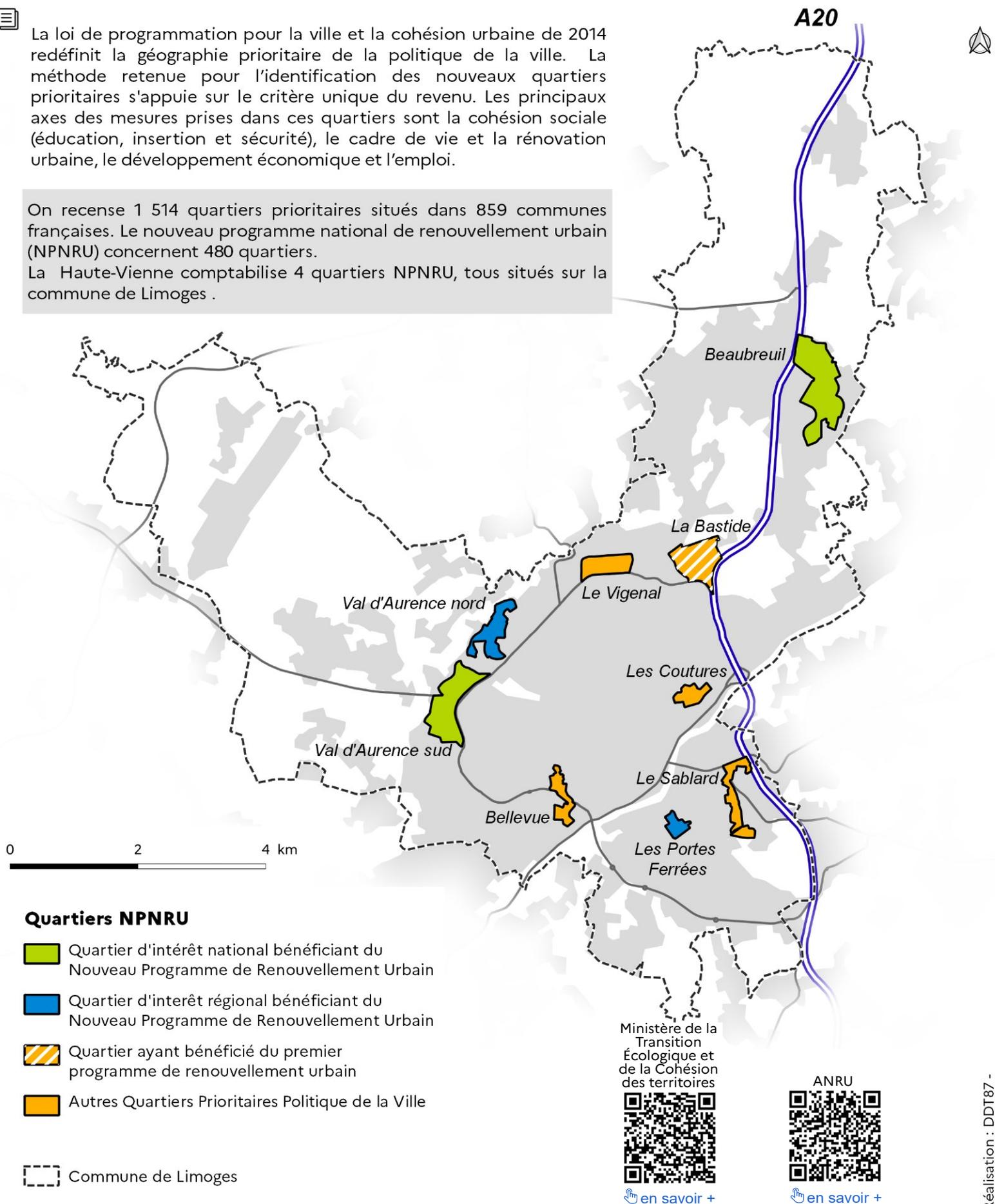
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)



La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 redéfinit la géographie prioritaire de la politique de la ville. La méthode retenue pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires s'appuie sur le critère unique du revenu. Les principaux axes des mesures prises dans ces quartiers sont la cohésion sociale (éducation, insertion et sécurité), le cadre de vie et la rénovation urbaine, le développement économique et l'emploi.

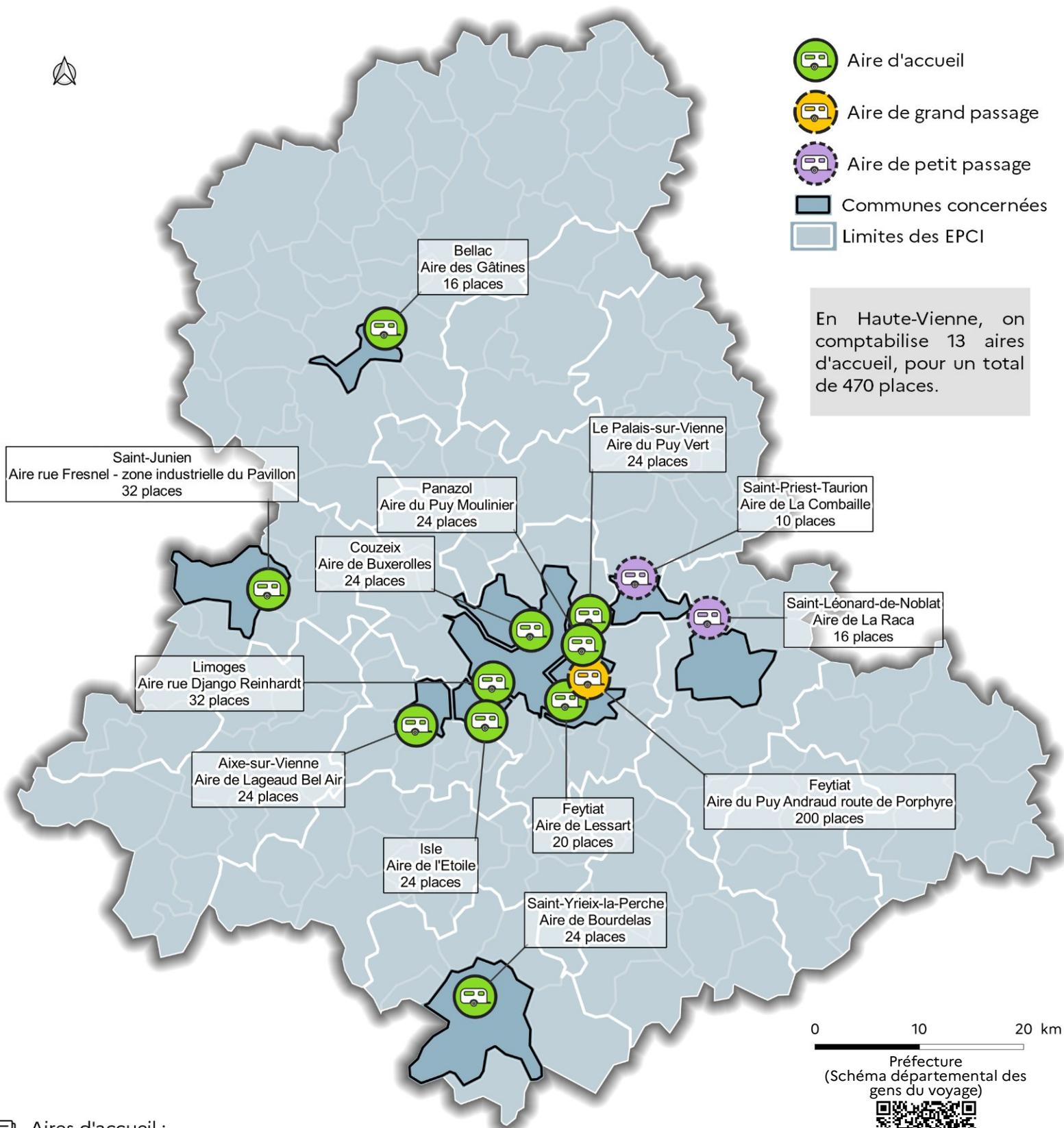
On recense 1 514 quartiers prioritaires situés dans 859 communes françaises. Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) concernent 480 quartiers.

La Haute-Vienne comptabilise 4 quartiers NPNRU, tous situés sur la commune de Limoges .





Aires d'accueil des gens du voyage



Aires d'accueil :

Aires permanentes ayant vocation à accueillir les voyageurs.

Aires de "grand passage" :

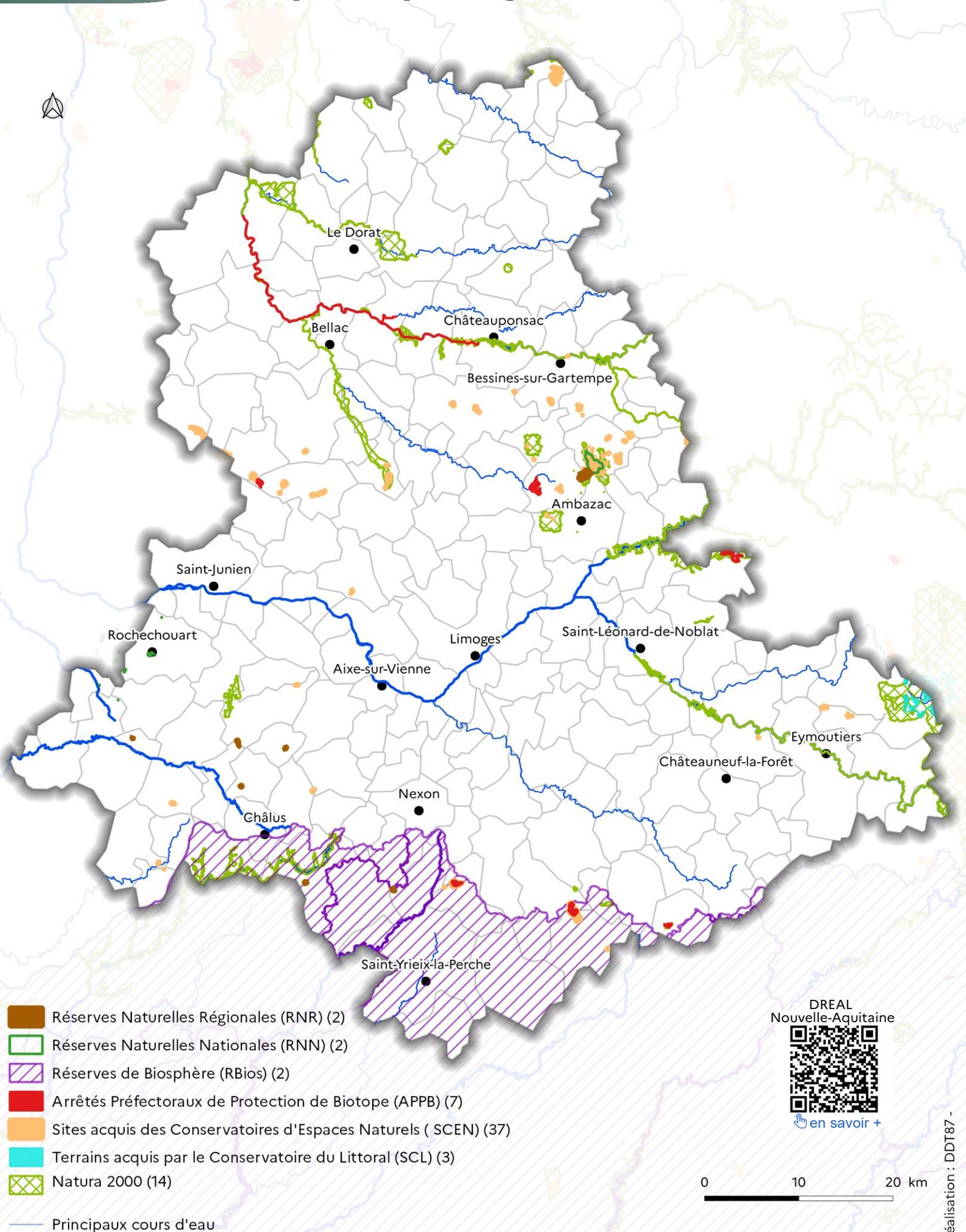
Aires d'accueil de groupe à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels, avant et après ces rassemblements.

Aires de "petit passage" :

Aires complémentaires, créées sur volontariat des communes, et d'une capacité et d'un temps de séjour limités (quelques jours pour des familles isolées).



Espaces protégés

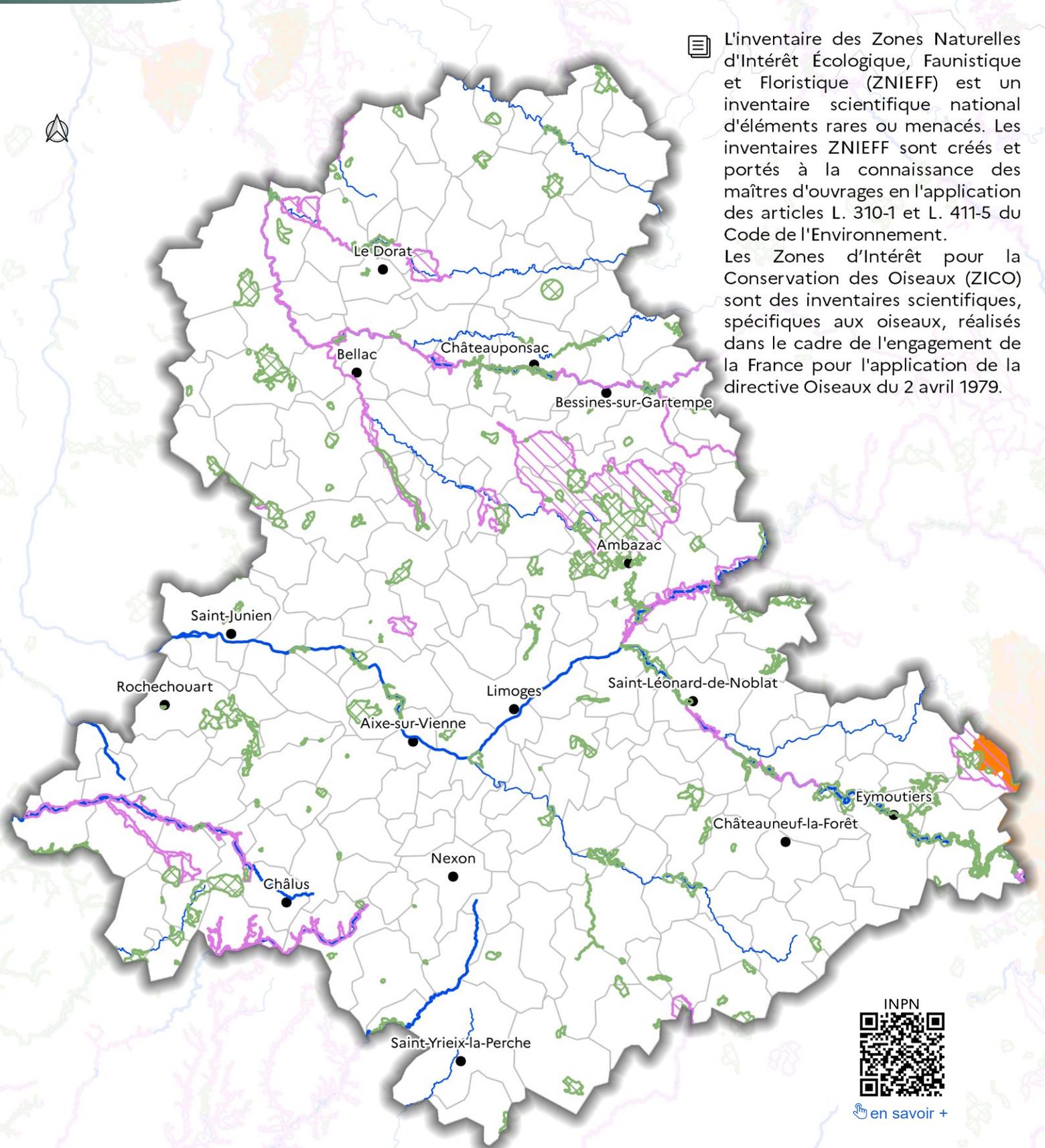




Zones d'inventaire

 L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un inventaire scientifique national d'éléments rares ou menacés. Les inventaires ZNIEFF sont créés et portés à la connaissance des maîtres d'ouvrages en l'application des articles L. 310-1 et L. 411-5 du Code de l'Environnement.

Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des inventaires scientifiques, spécifiques aux oiseaux, réalisés dans le cadre de l'engagement de la France pour l'application de la directive Oiseaux du 2 avril 1979.



-  - ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

 ZNIEFF de type I (150)

 ZNIEFF de type II (13)

 ZICO (1)

 Principaux cours d'eau

0 10 20 km

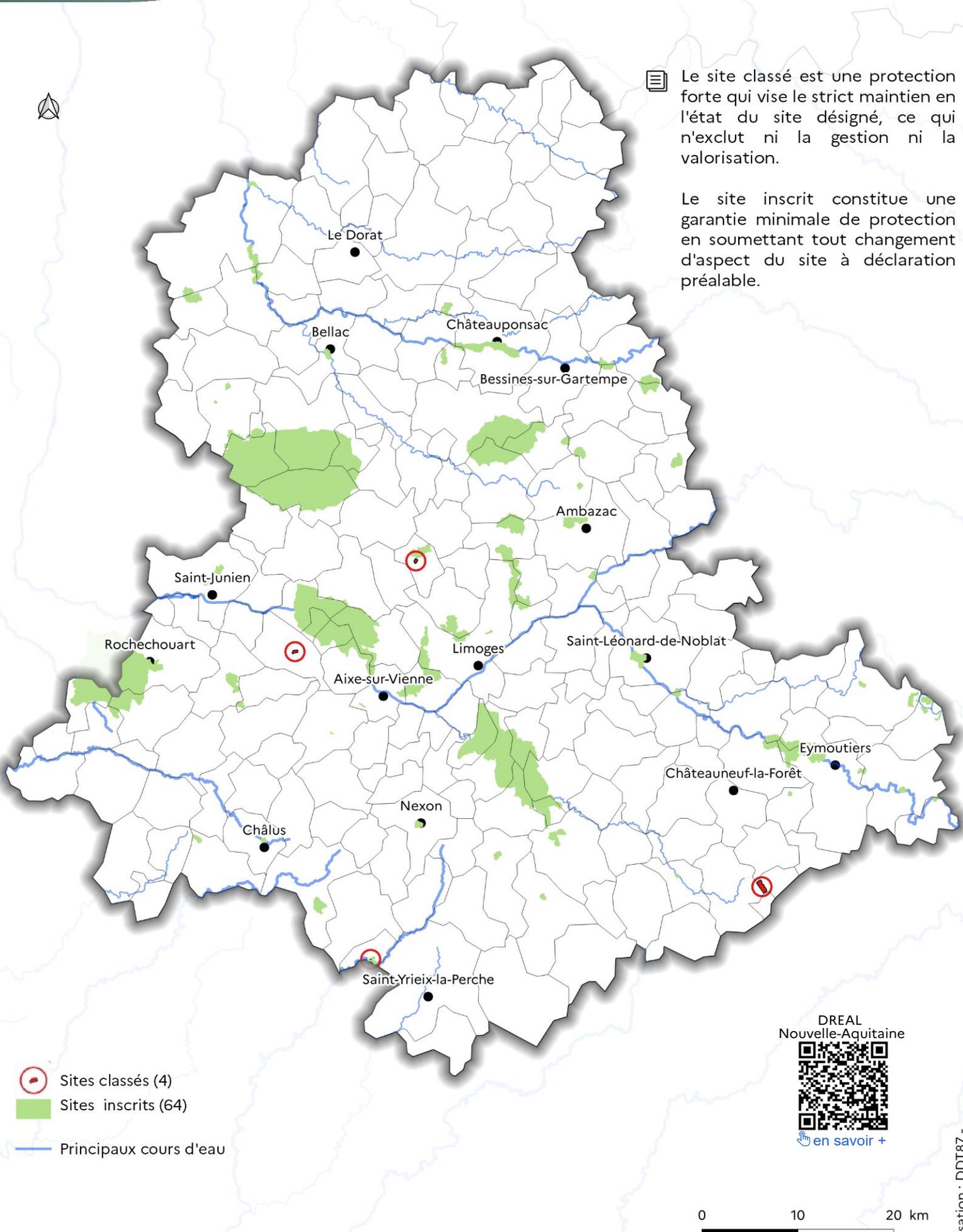


Sites naturels classés / inscrits



Le site classé est une protection forte qui vise le strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Le site inscrit constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.



Sites classés (4)



Sites inscrits (64)



Principaux cours d'eau

DREAL
Nouvelle-Aquitaine



[en savoir +](#)

0 10 20 km





Unités paysagères

☰ L'unité paysagère désigne une portion d'espace constituant un ensemble relativement homogène sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine. Les opérations de zonage consistent à décomposer l'espace paysager observé en unités paysagères homogènes auxquelles il est possible d'appliquer des critères de description objectifs.



Occupation du sol

- Artificialisé
- Eau
- Forêt
- Prairie

DREAL
Nouvelle-Aquitaine

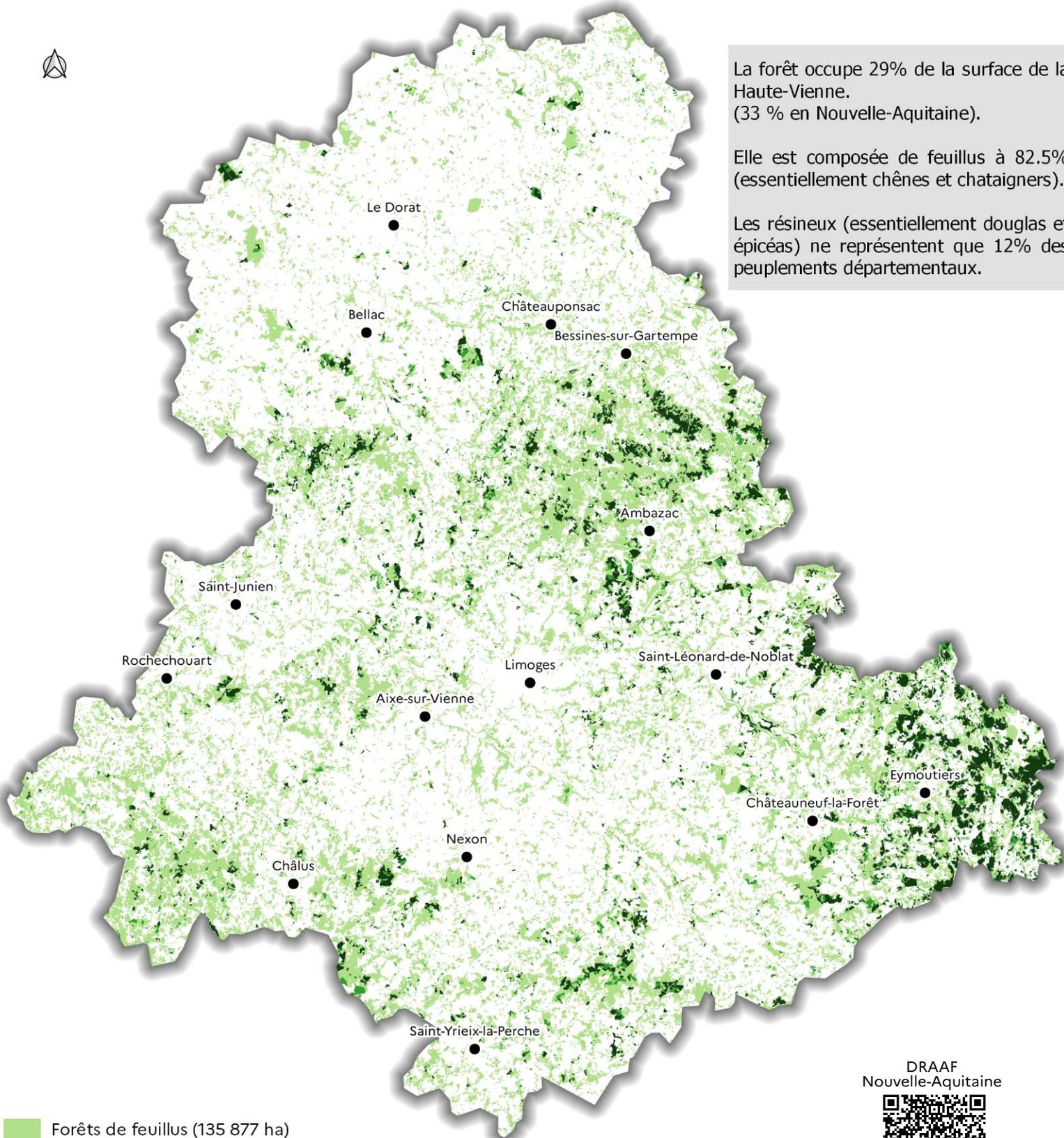


[en savoir +](#)

0 10 20 km



Types de peuplements forestiers



La forêt occupe 29% de la surface de la Haute-Vienne.
(33 % en Nouvelle-Aquitaine).

Elle est composée de feuillus à 82.5%
(essentiellement chênes et chataigniers).

Les résineux (essentiellement douglas et
épicéas) ne représentent que 12% des
peuplements départementaux.

- Forêts de feuillus (135 877 ha)
- Forêts de conifères (19 889 ha)
- Forêts mélangées (8 892 ha)

DRAAF
Nouvelle-Aquitaine



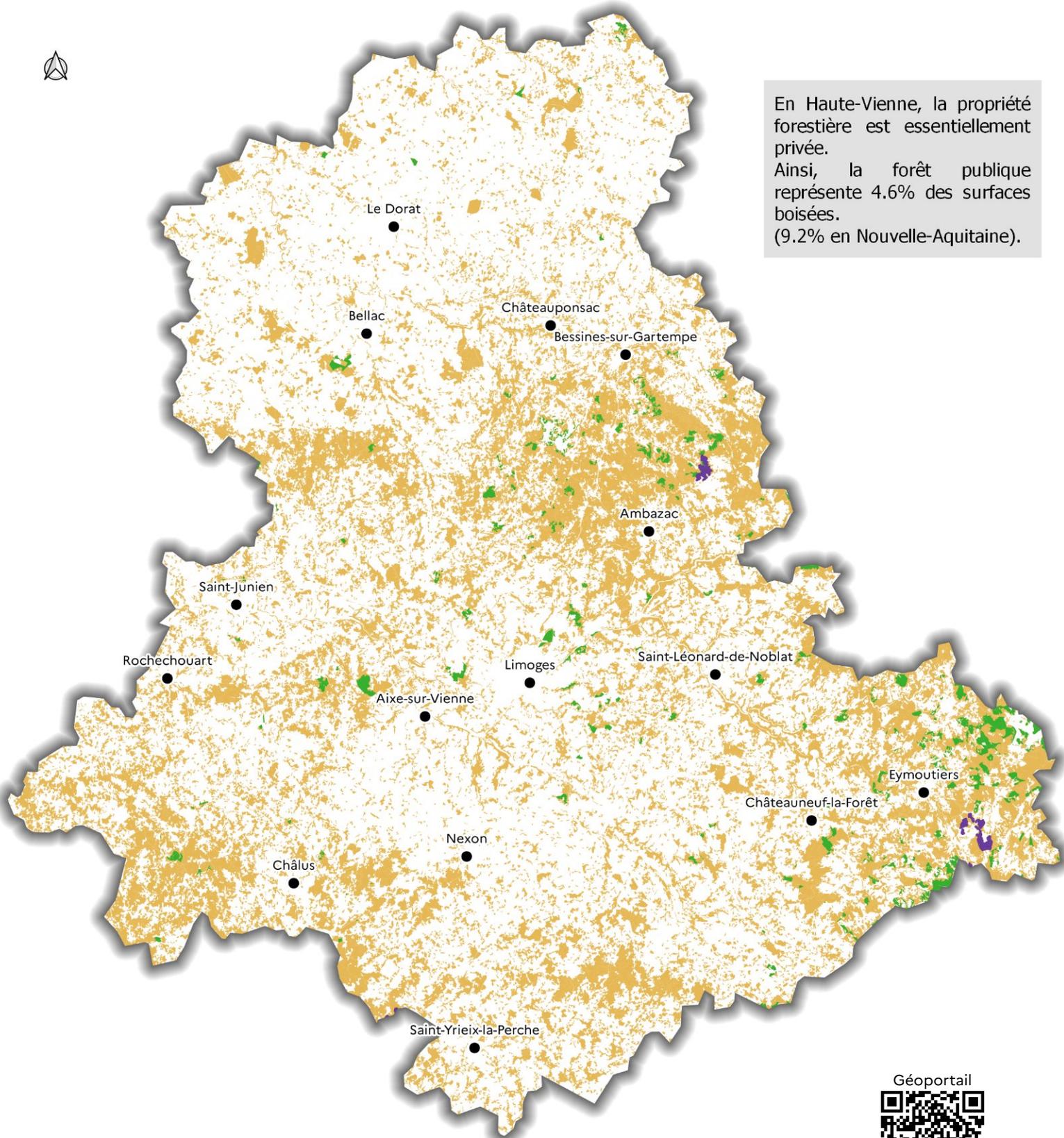
[en savoir +](#)

0 10 20 km





La propriété forestière



En Haute-Vienne, la propriété forestière est essentiellement privée. Ainsi, la forêt publique représente 4.6% des surfaces boisées. (9.2% en Nouvelle-Aquitaine).

- Forêt publique (7 000 ha)
- Domaniale
- Non domaniale
- Forêt privée (152 000 ha)

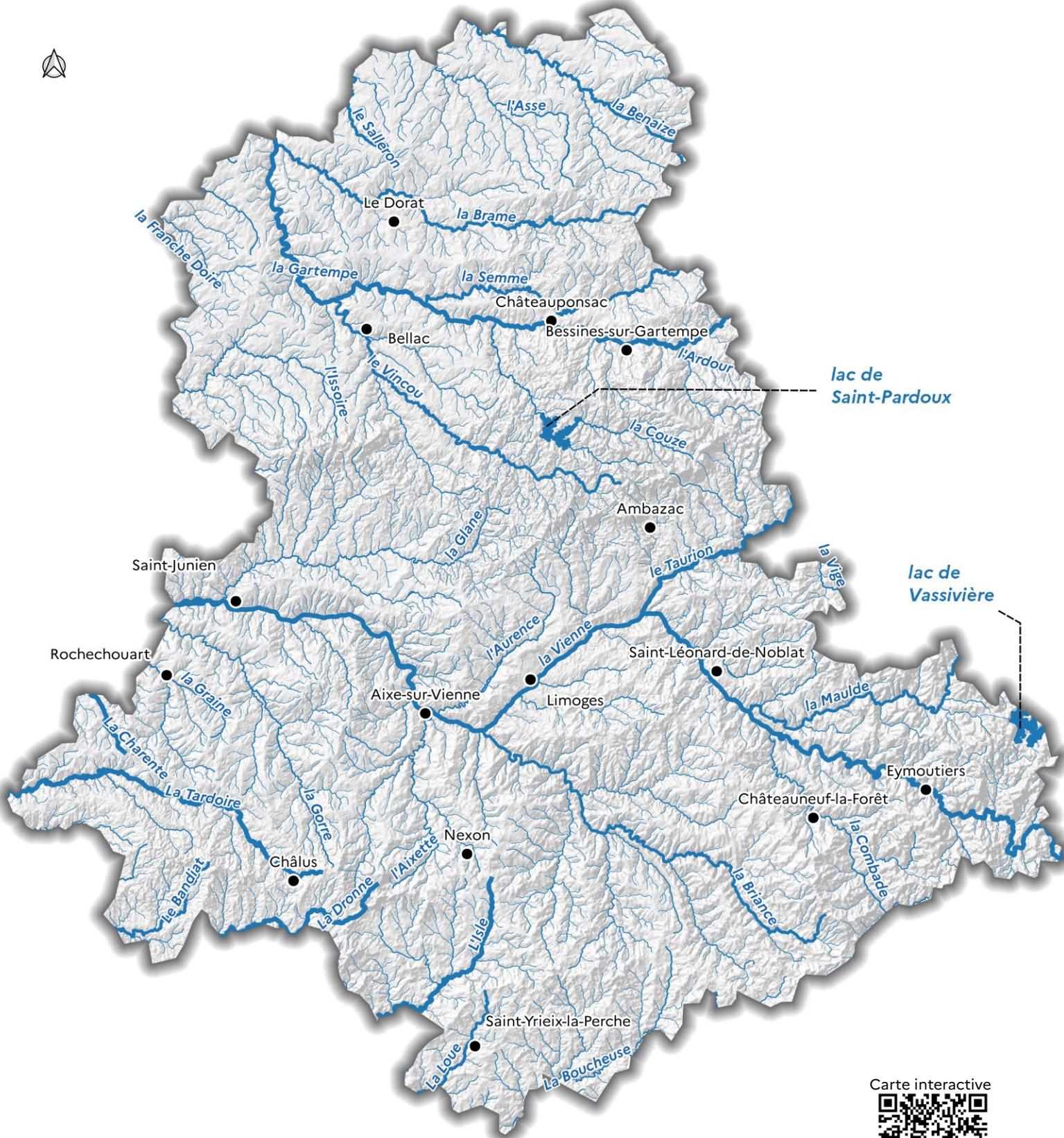
Géoportail


[en savoir +](#)

 0 10 20 km
 



Réseau hydrographique principal



Carte interactive



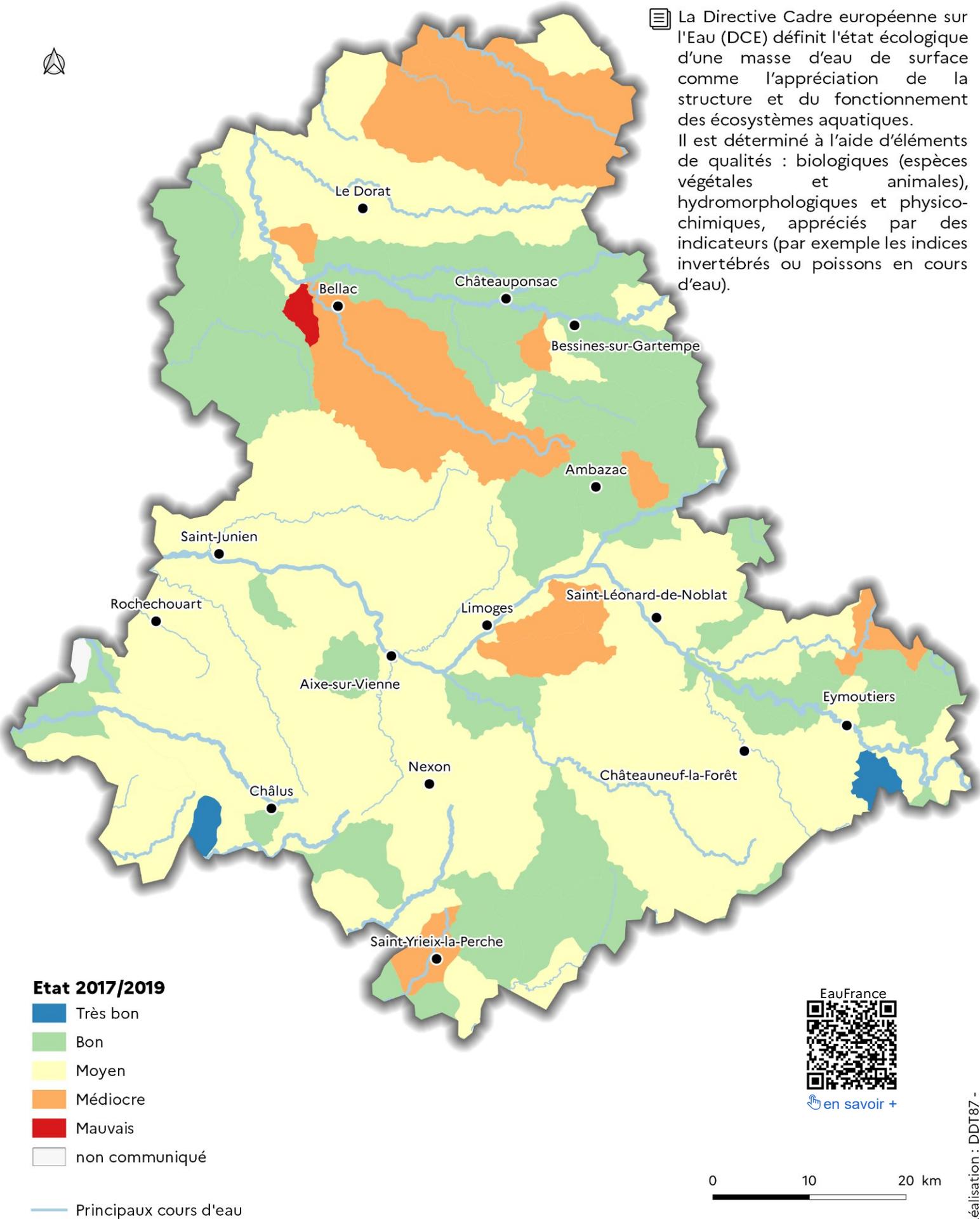
[en savoir +](#)





État écologique des masses d'eau de surface

☰ La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) définit l'état écologique d'une masse d'eau de surface comme l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualités : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).



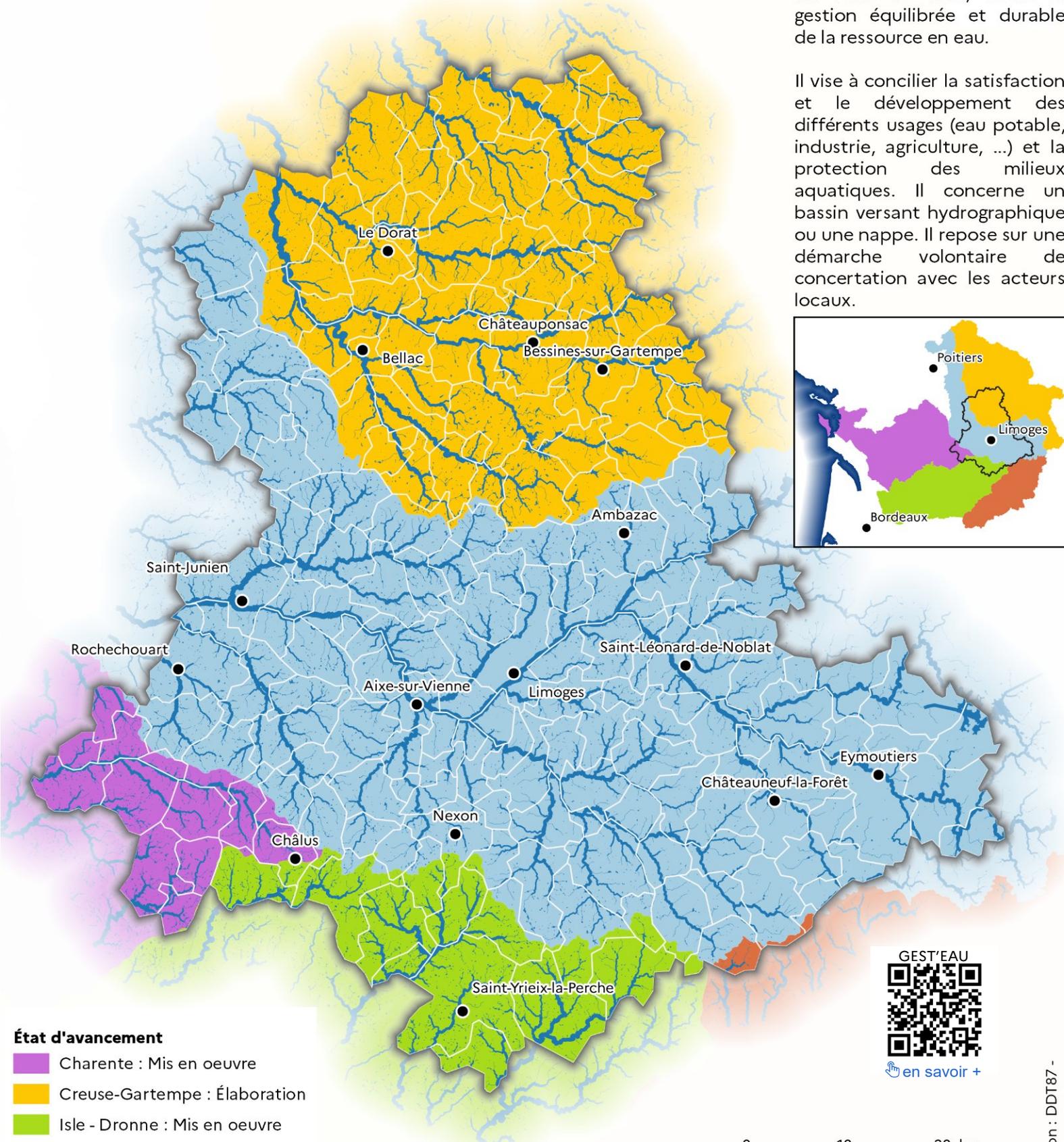
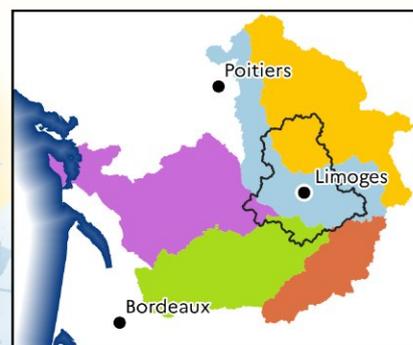


Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)



 Le SAGE est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques. Il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.



État d'avancement

-  Charente : Mis en oeuvre
-  Creuse-Gartempe : Élaboration
-  Isle - Dronne : Mis en oeuvre
-  Vézère-Corrèze : Élaboration
-  Vienne : Mis en oeuvre

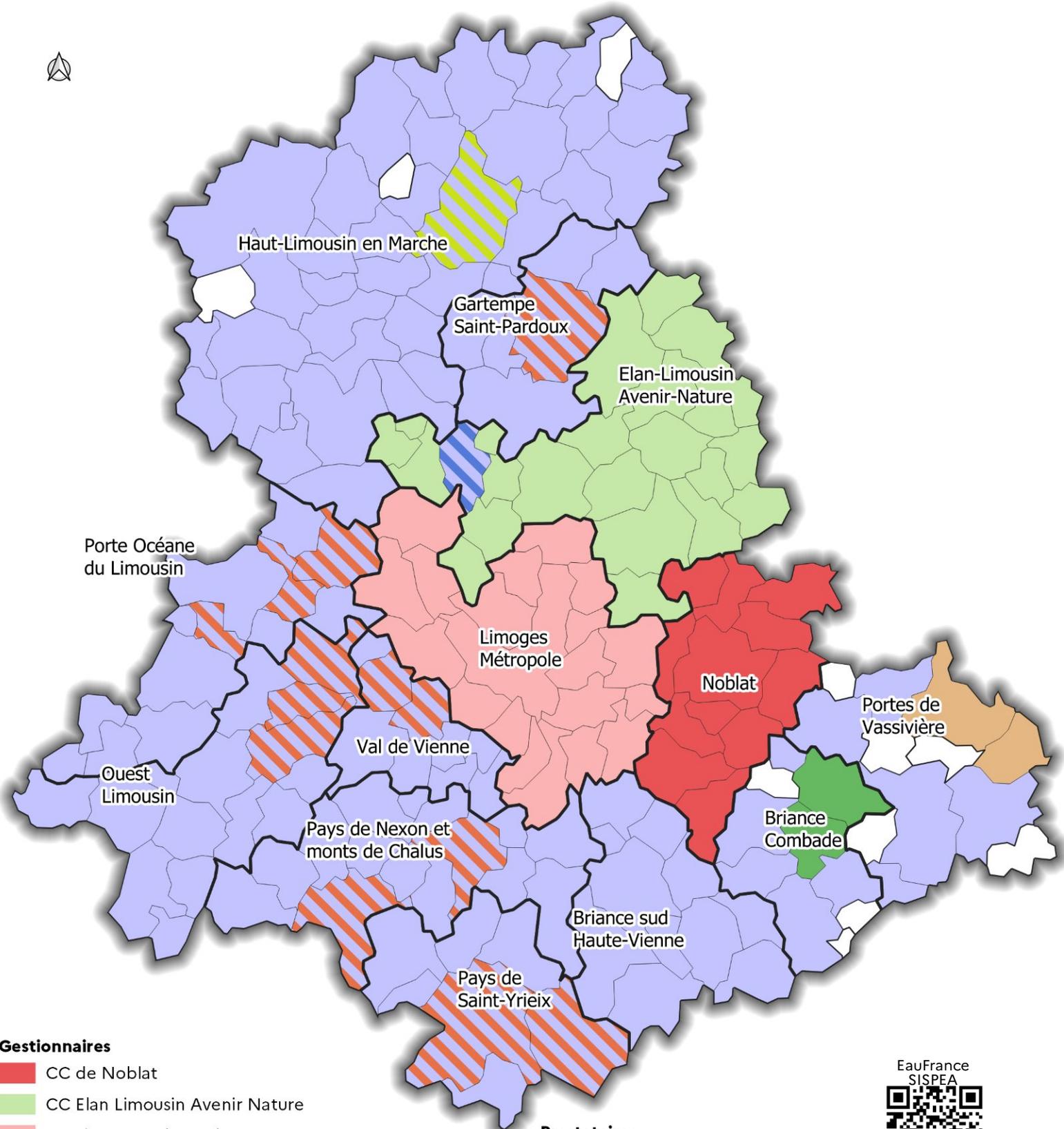


[en savoir +](#)

0 10 20 km



Compétence assainissement collectif



Gestionnaires

- CC de Noblat
- CC Elan Limousin Avenir Nature
- CU Limoges Métropole
- Régie municipale
- Syndicat intercommunal de construction et d'exploitation d'une station d'épuration
- Syndicat Mixte Interdepartemental et Regional de Vassivière en Limousin
- Pas de service

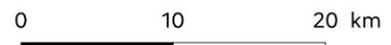
Prestataires

- AGUR
- SAUR
- VEOLIA

Limites des EPCI



[en savoir +](#)





Compétence assainissement non collectif



Gestionnaires

-  CC Briance Sud Haute Vienne
-  CC Briance-Combade
-  CC de Noblat
-  CC des Portes de Vassivière
-  CC du Pays de Saint Yrieix
-  CC du Val de Vienne
-  CC Elan Limousin Avenir Nature
-  CC Gartempe - Saint Pardoux
-  CC Ouest Limousin
-  CC Pays de Nexon Monts de Chalus
-  CC Porte Océane du Limousin
-  CU Limoges Métropole
-  SI de distribution d'eau potable et d'assainissement de la Gartempe
-  Régie municipale (avec prestation de service)

Prestataires

-  SAUR
-  VEOLIA

 Limites des EPCI

EauFrance
SISPEA



[en savoir +](#)

0 10 20 km



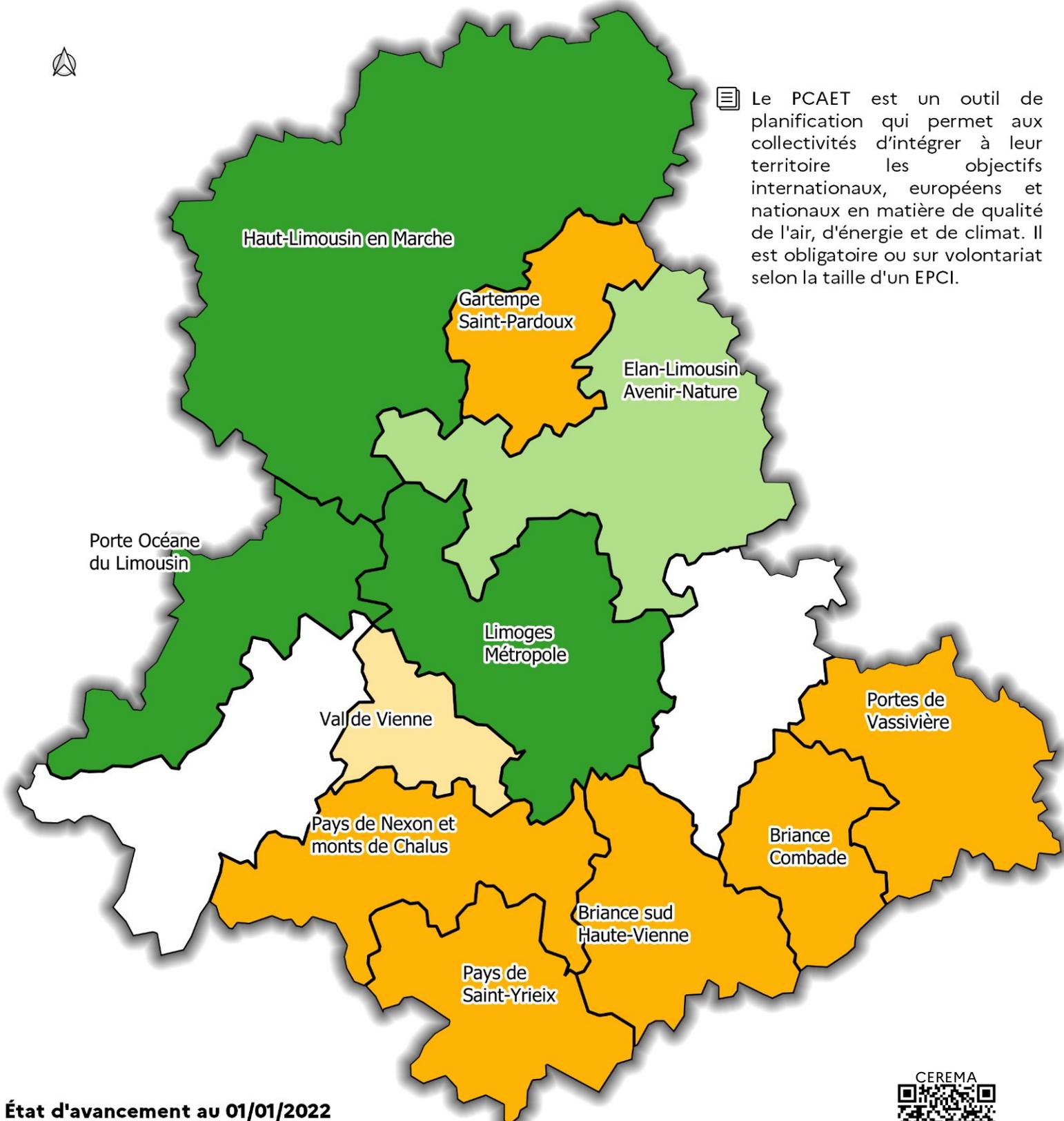
Sources : © IGN Geofla® / SISPEA / DDT87



Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET)



Le PCAET est un outil de planification qui permet aux collectivités d'intégrer à leur territoire les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. Il est obligatoire ou sur volontariat selon la taille d'un EPCI.



État d'avancement au 01/01/2022

Obligatoires:

 En cours

 Arrêté ou approuvé

Volontaires:

 En cours

 Arrêté ou approuvé

 Absence de PCAET

 Limites des EPCI



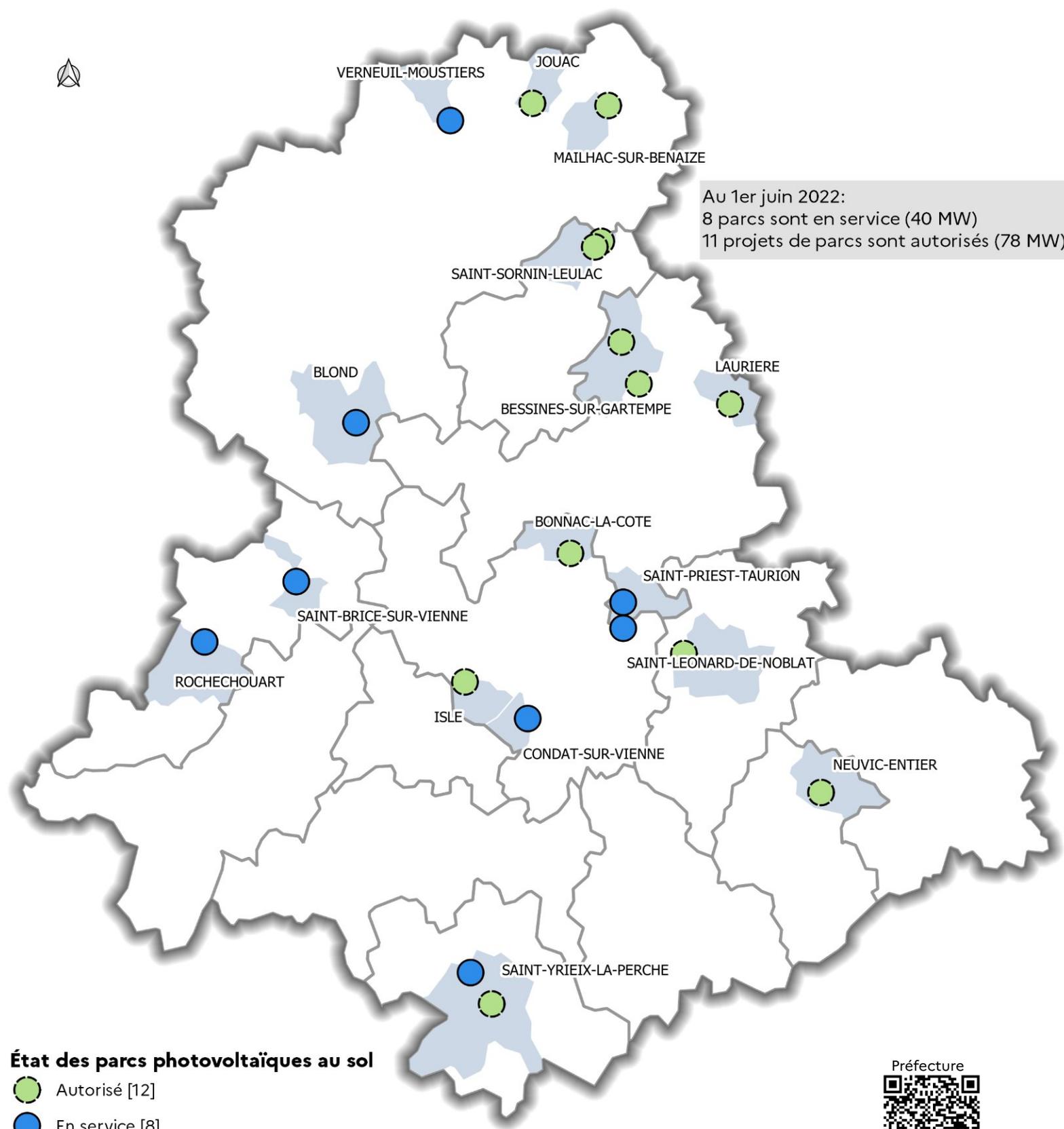
[en savoir +](#)

0 10 20 km





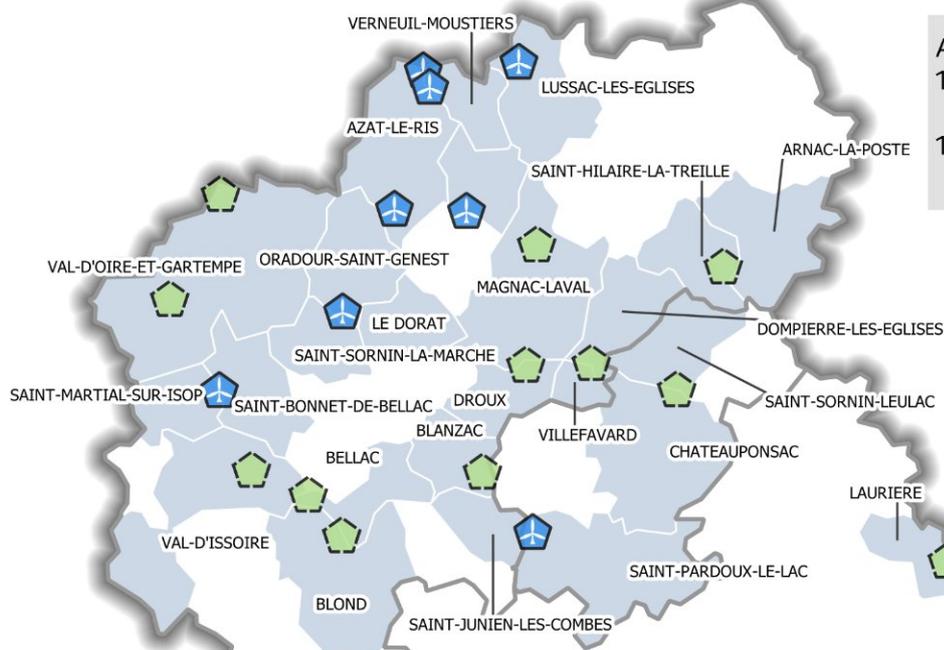
Parcs photovoltaïques au sol



0 10 20 km



Parcs éoliens



Au 1er juin 2022 :

10 parcs éoliens sont en service
(115 MW - 44 éoliennes)

13 projets de parcs sont autorisés
(193 MW - 64 éoliennes)

État des parcs éoliens

 Autorisé

 En service

 Communes concernées

 Limites des EPCI

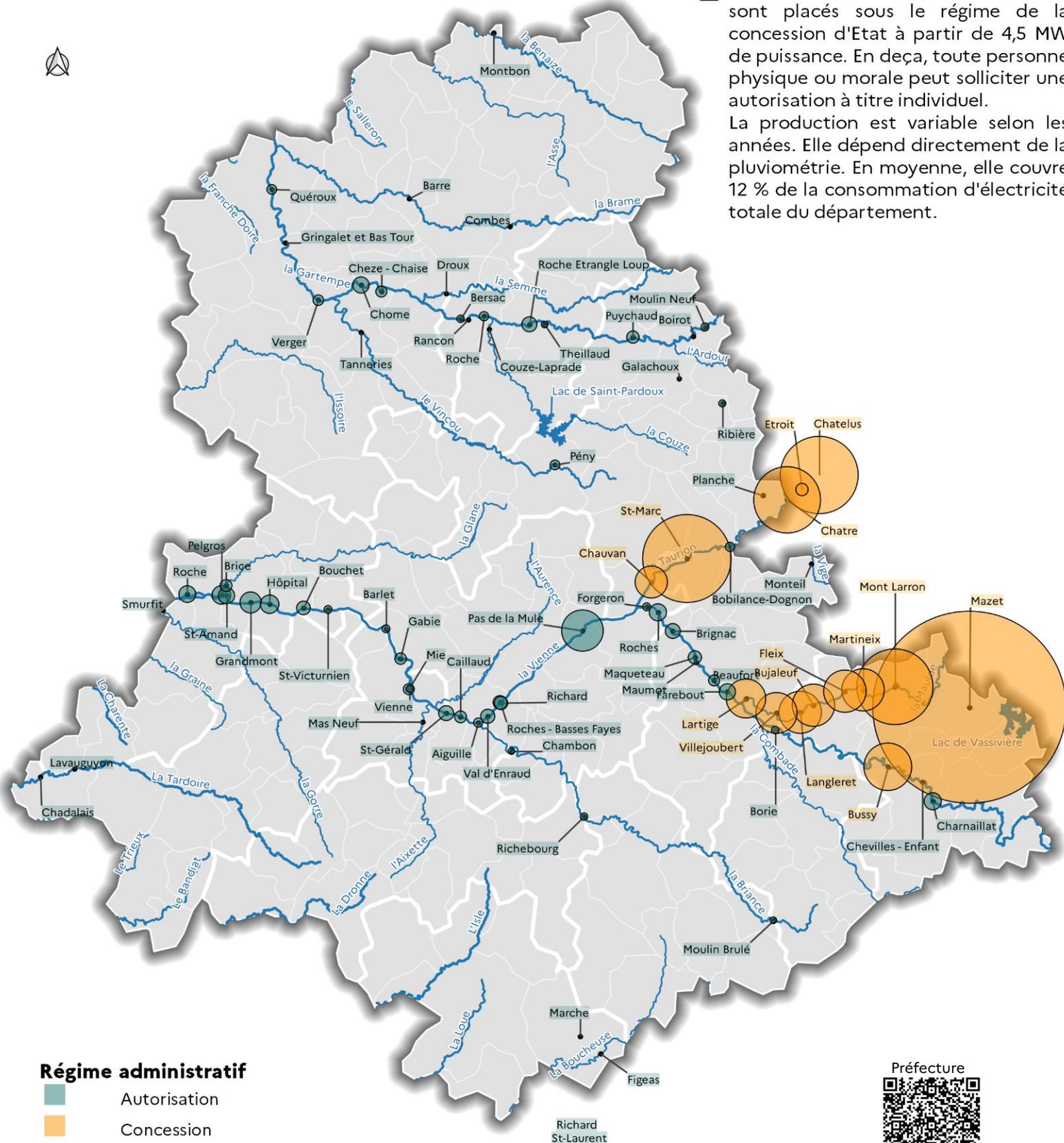
0 10 20 km





Centrales hydroélectriques

Les aménagements hydro-électriques sont placés sous le régime de la concession d'Etat à partir de 4,5 MW de puissance. En deçà, toute personne physique ou morale peut solliciter une autorisation à titre individuel. La production est variable selon les années. Elle dépend directement de la pluviométrie. En moyenne, elle couvre 12 % de la consommation d'électricité totale du département.



Régime administratif

- Autorisation
- Concession

- 5 MW
- 1 MW
- 0.5 MW
- 0.1 MW
- 0.05 MW

Limites des EPCI

En 2021 :
Puissance installée = 125,5 MW
Énergie produite = 317 GWh

Préfecture

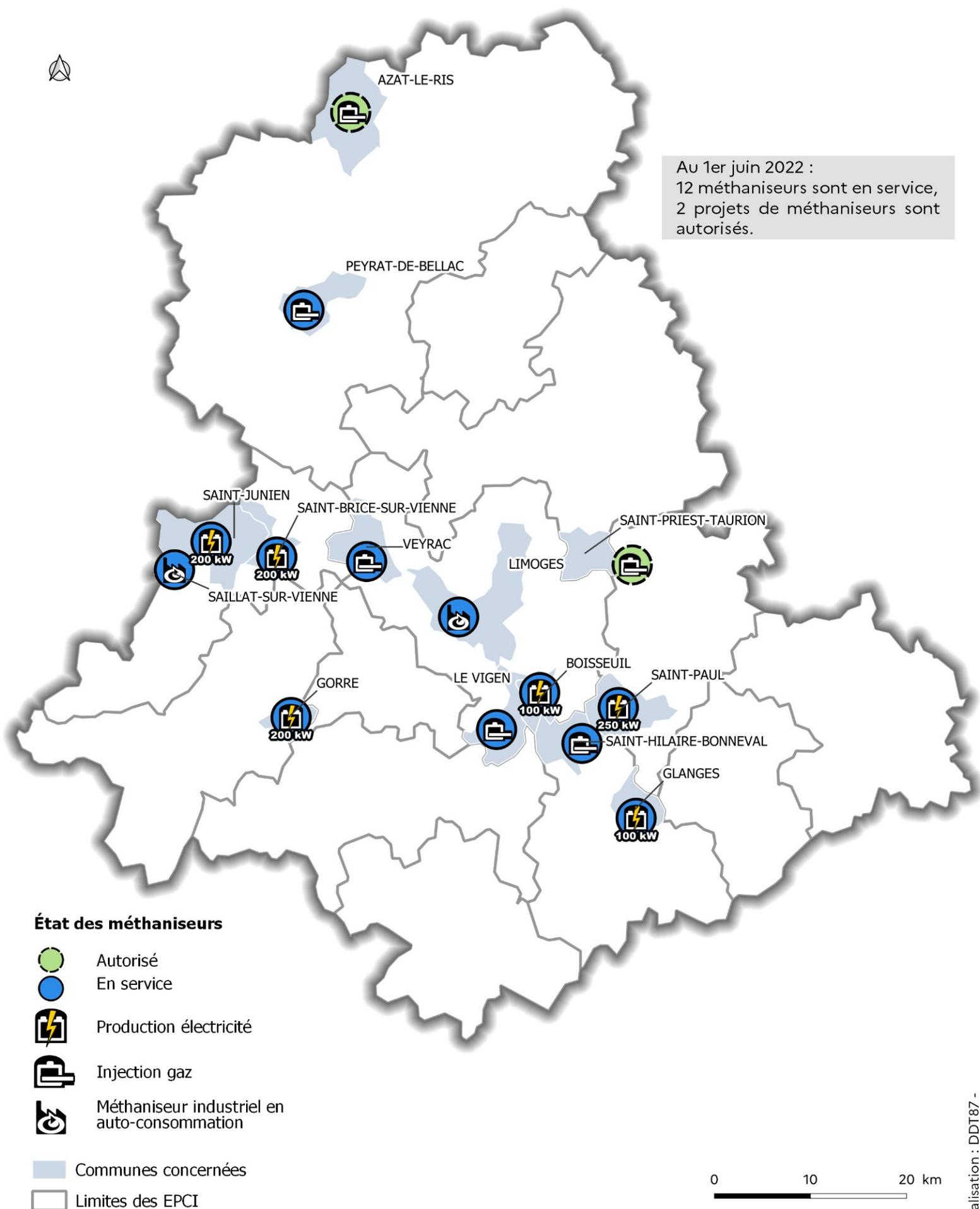


[en savoir +](#)

0 10 20 km

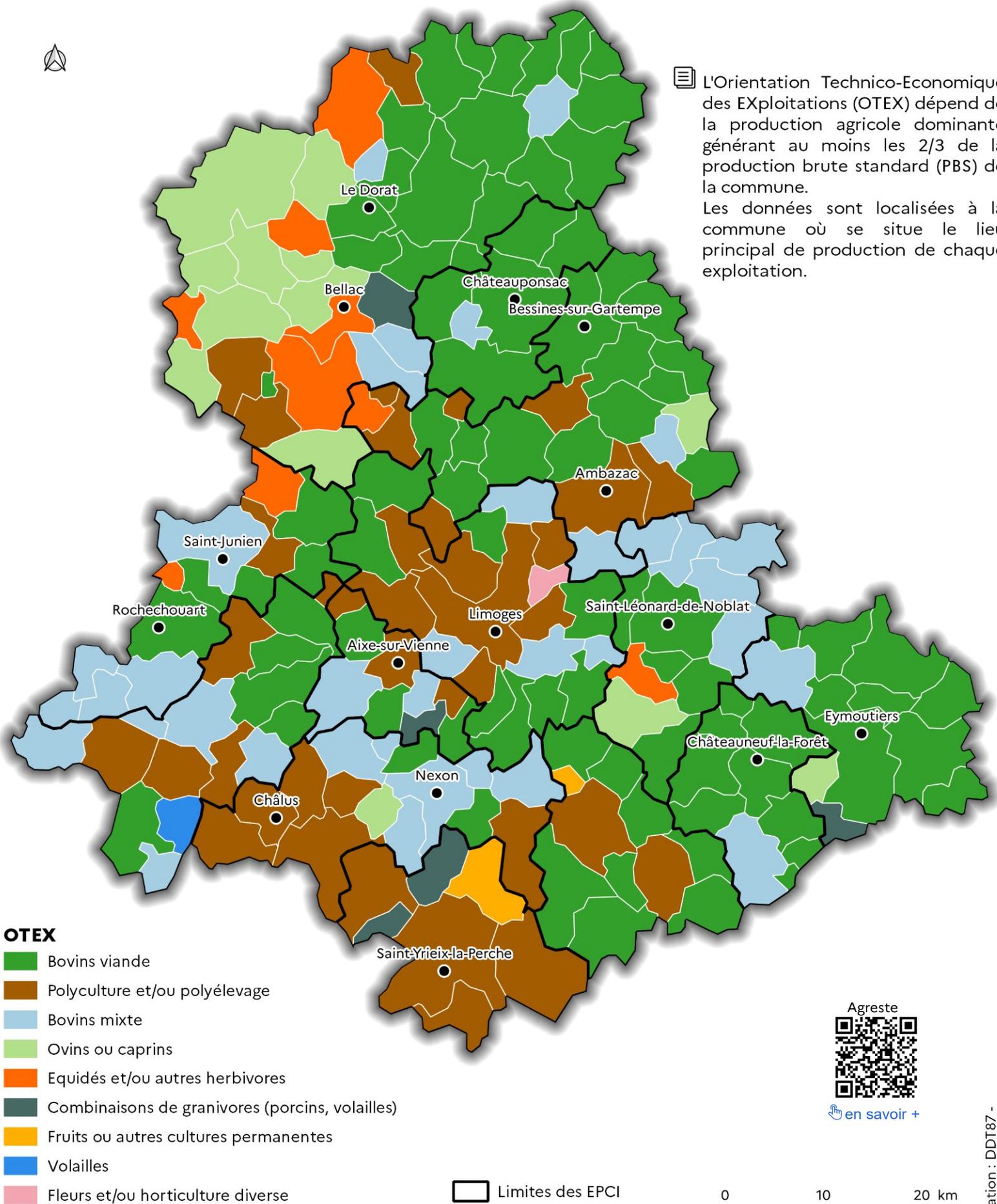


Sites de méthanisation





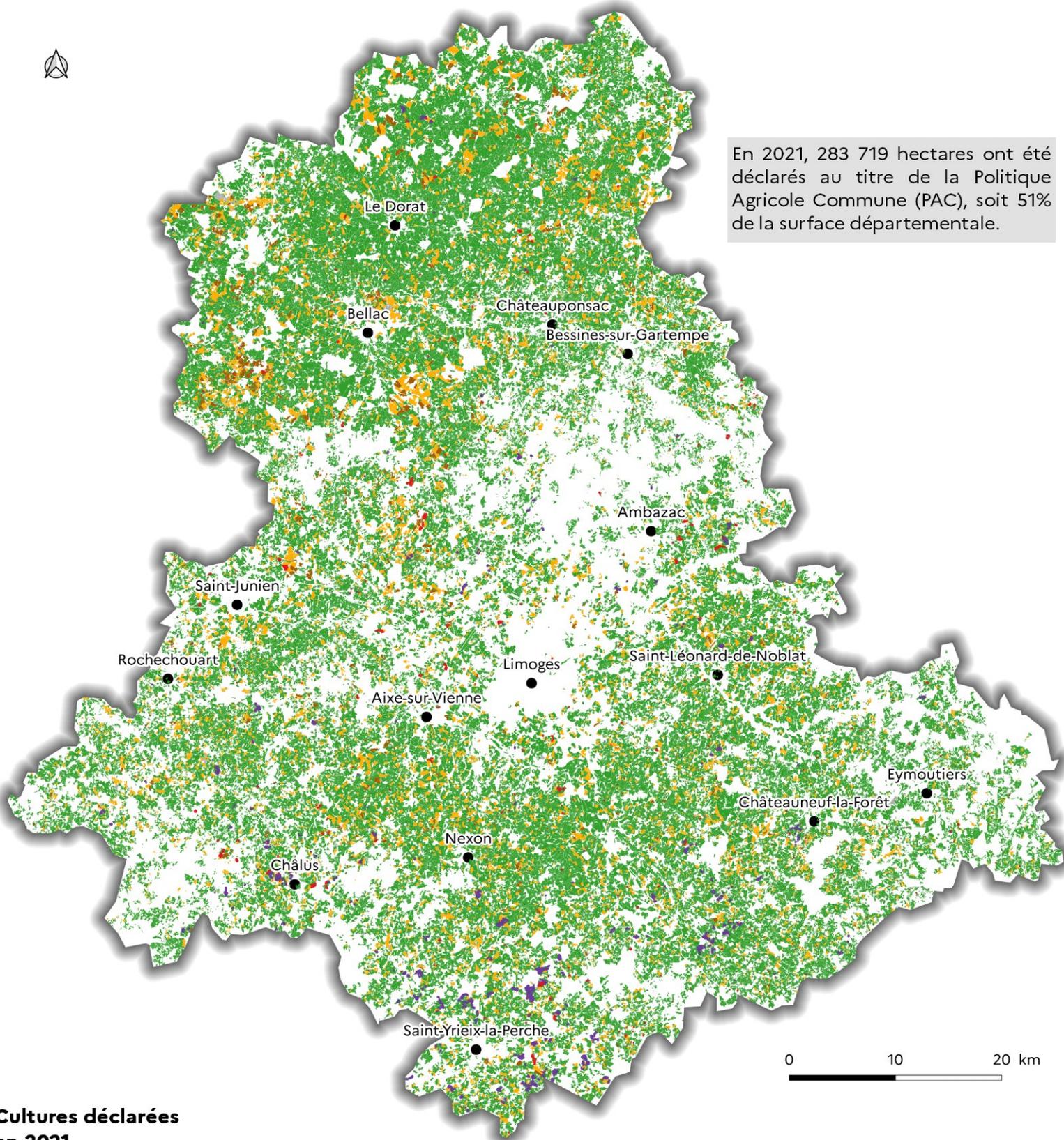
Principales productions agricoles en 2020



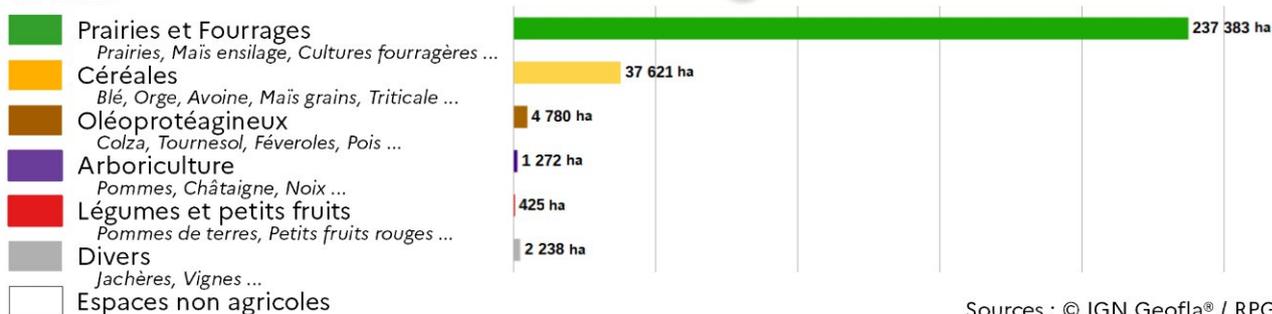
L'Orientation Technico-Economique des Exploitations (OTEX) dépend de la production agricole dominante générant au moins les 2/3 de la production brute standard (PBS) de la commune. Les données sont localisées à la commune où se situe le lieu principal de production de chaque exploitation.



Types de cultures déclarées en 2021

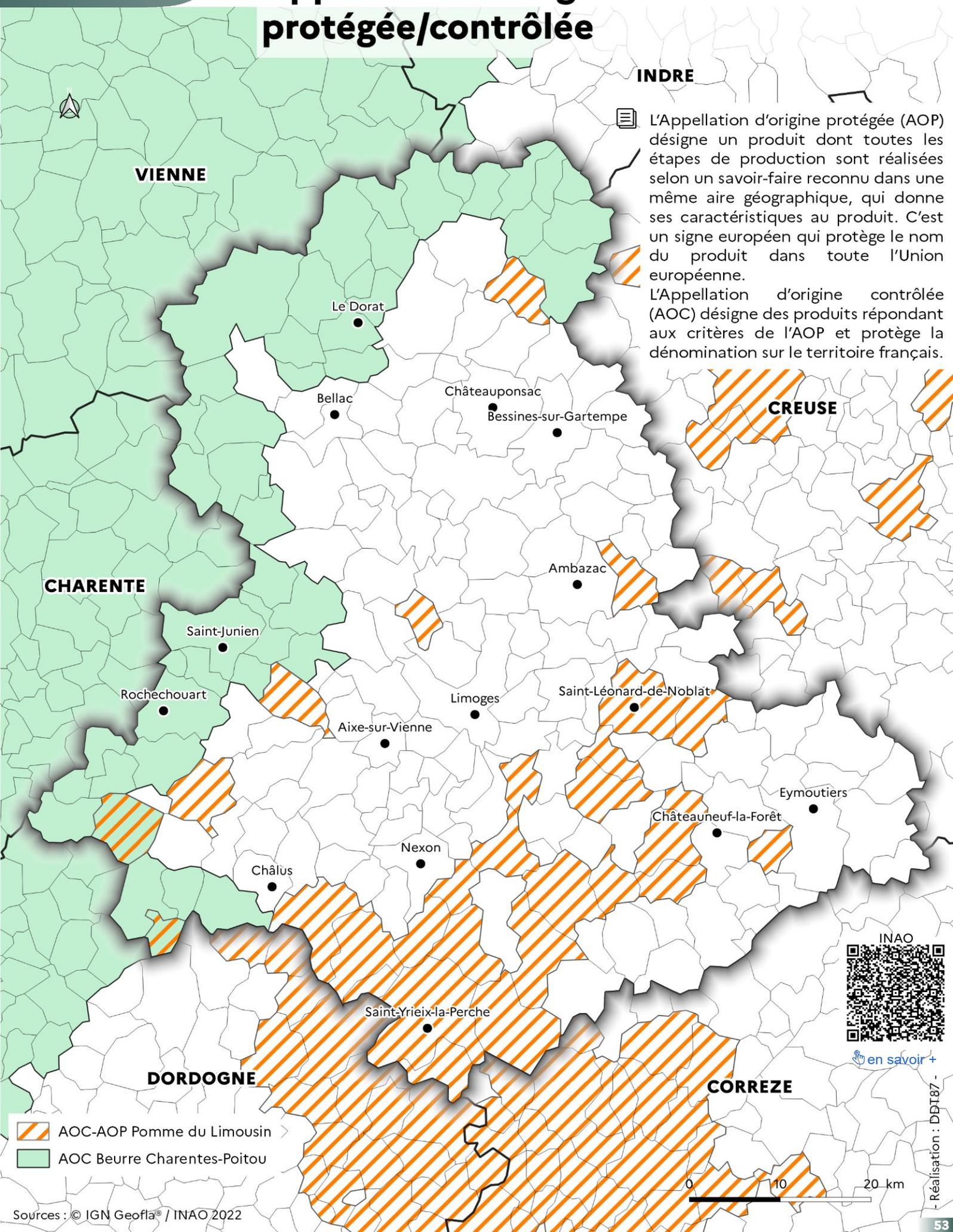


En 2021, 283 719 hectares ont été déclarés au titre de la Politique Agricole Commune (PAC), soit 51% de la surface départementale.

Cultures déclarées
en 2021



Appellation d'origine protégée/contrôlée


INDRE


L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français.

CREUSE
CHARENTE
VIENNE
DORDOGNE
CORREZE

INAO



en savoir +

 AOC-AOP Pomme du Limousin

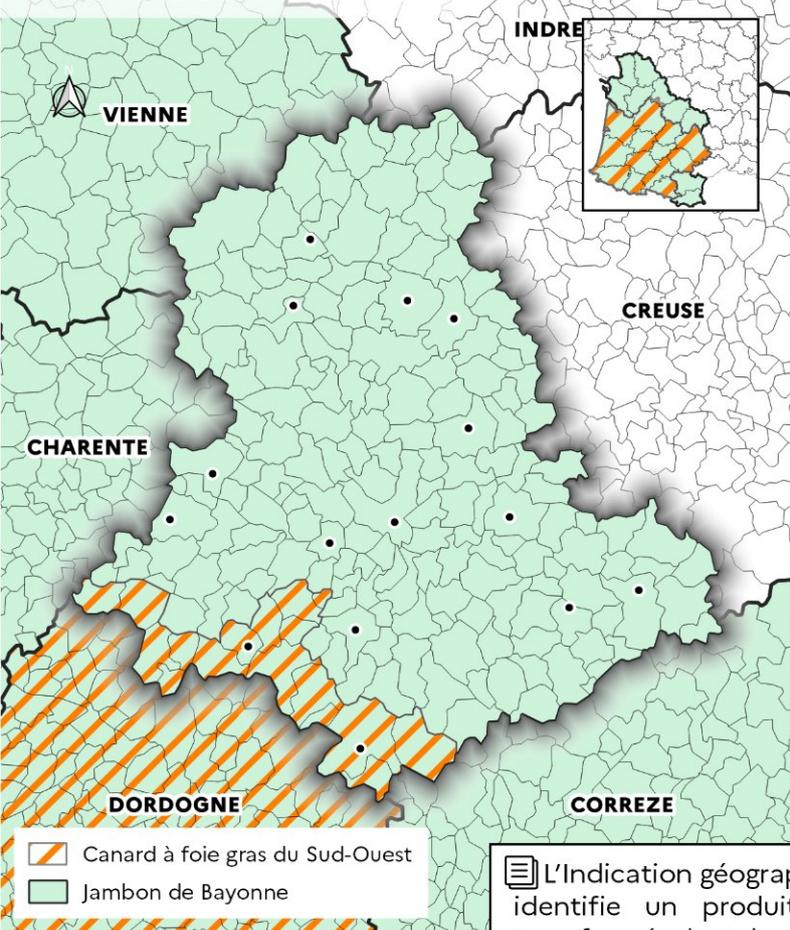
 AOC Beurre Charentes-Poitou

0 10 20 km

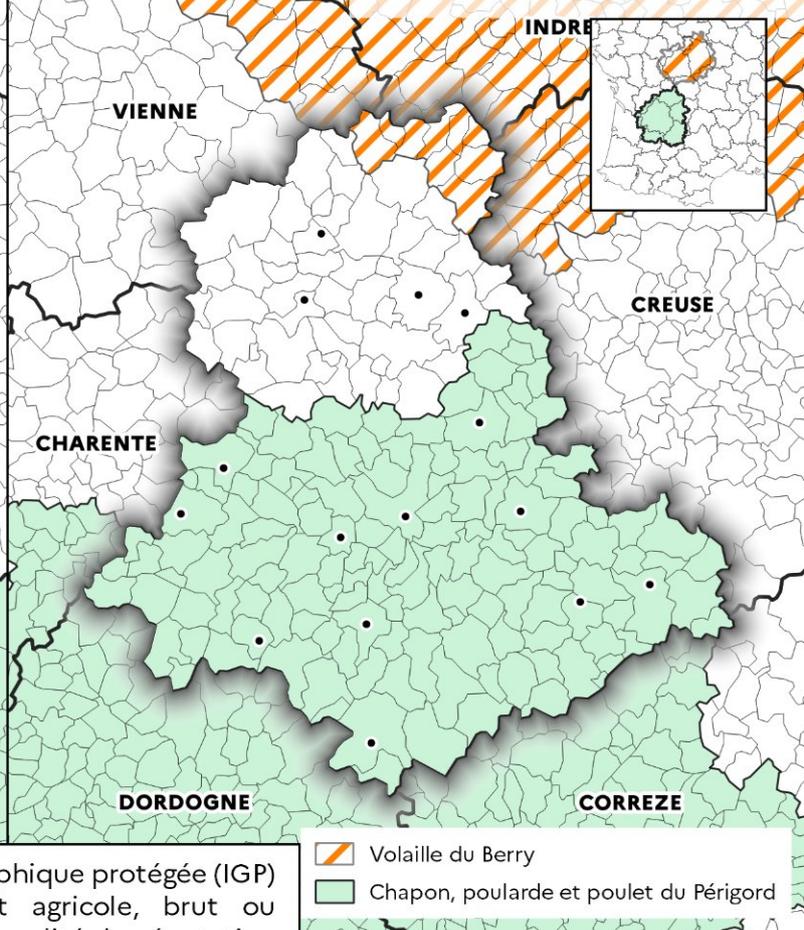


Indication géographique protégée

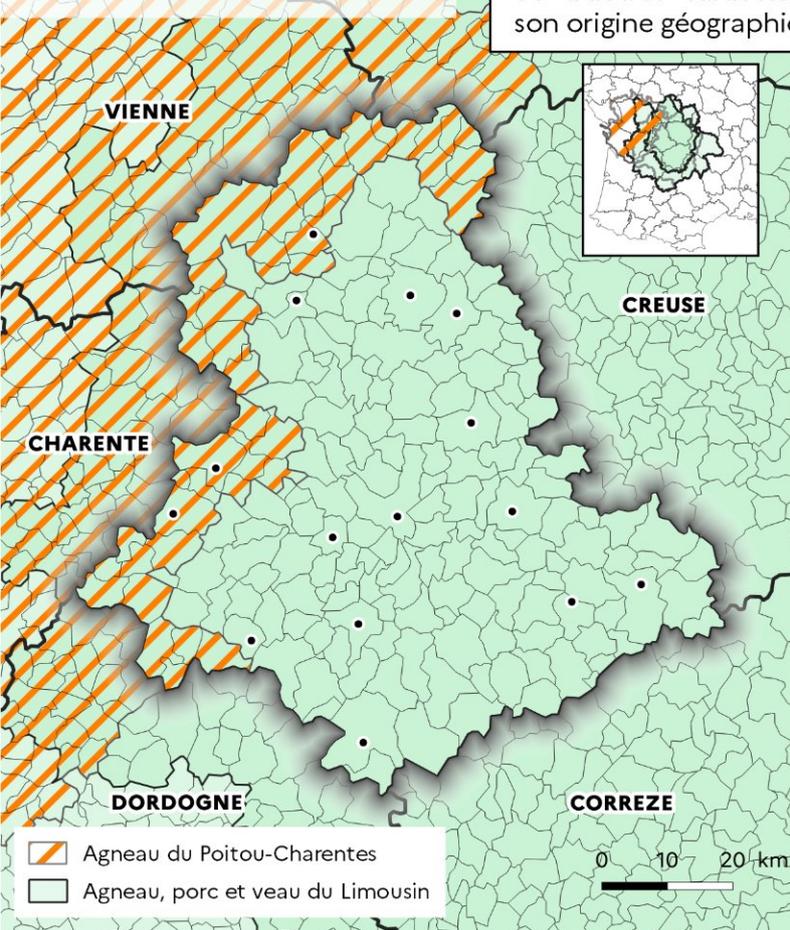
Produits à base de viande



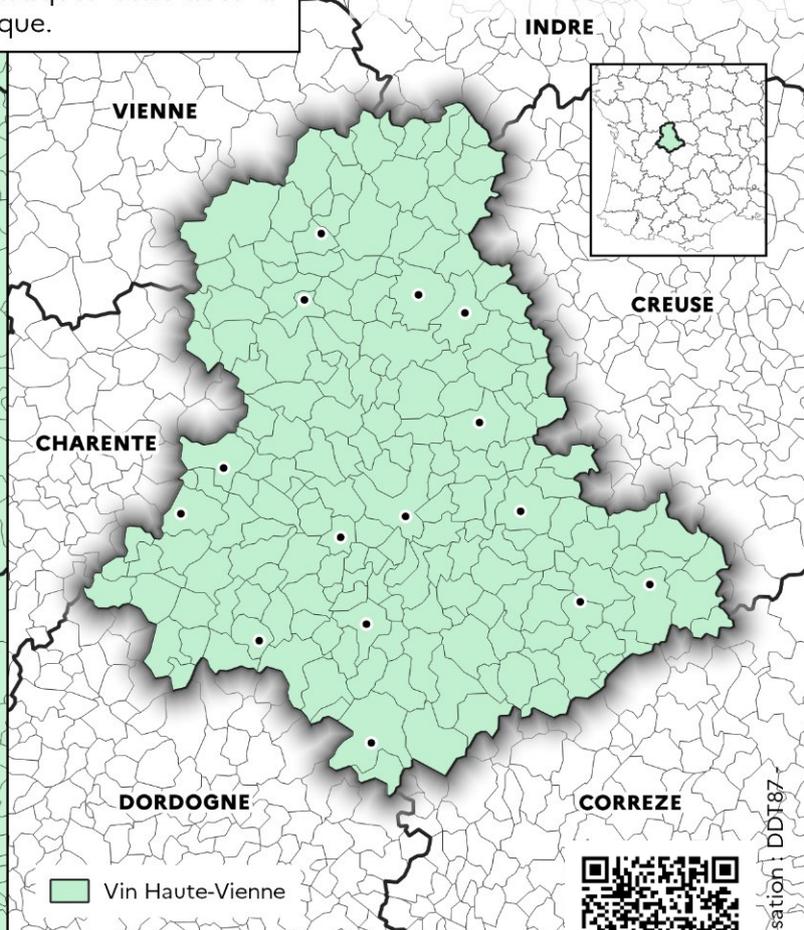
Volailles



Autres viandes

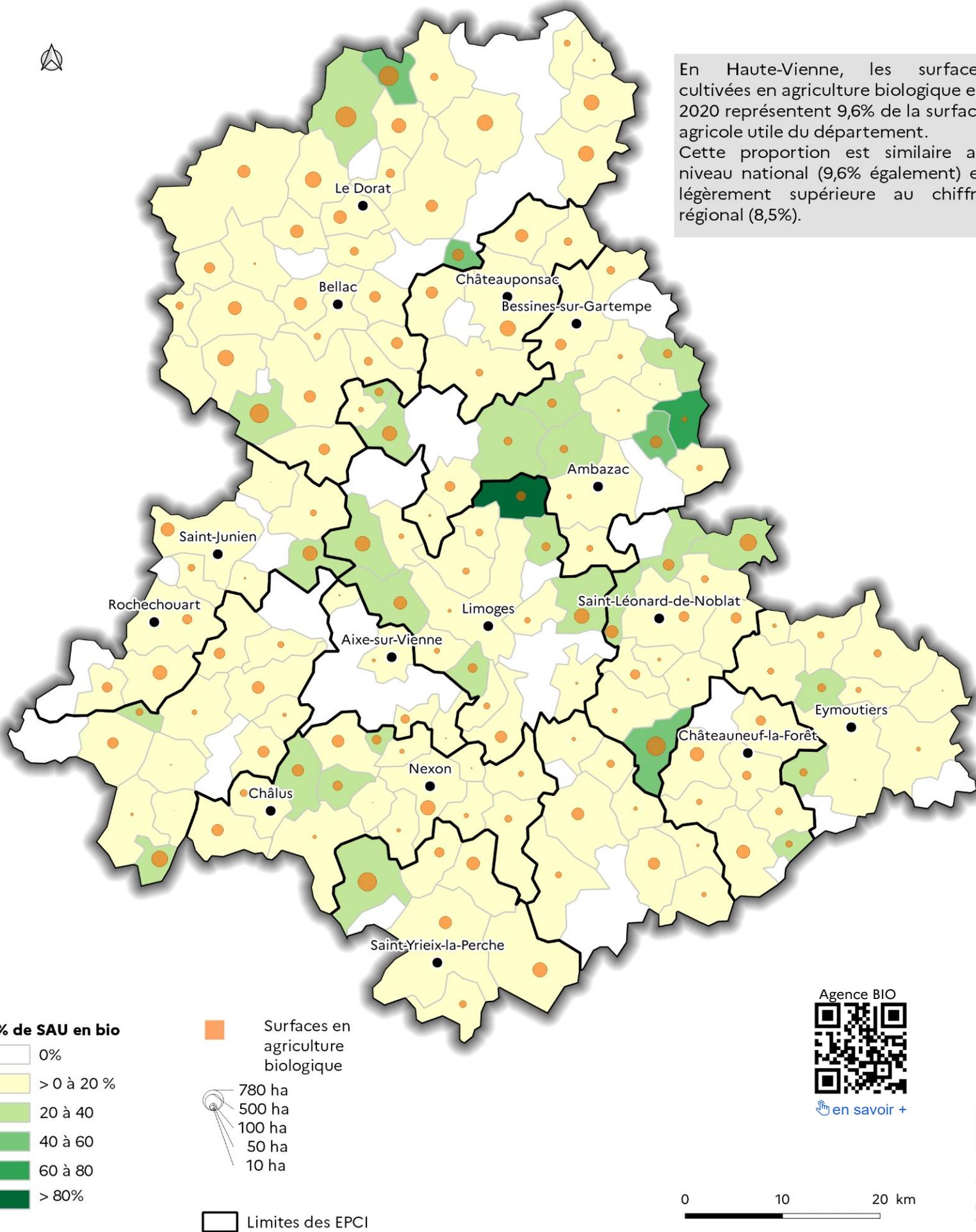


Vin



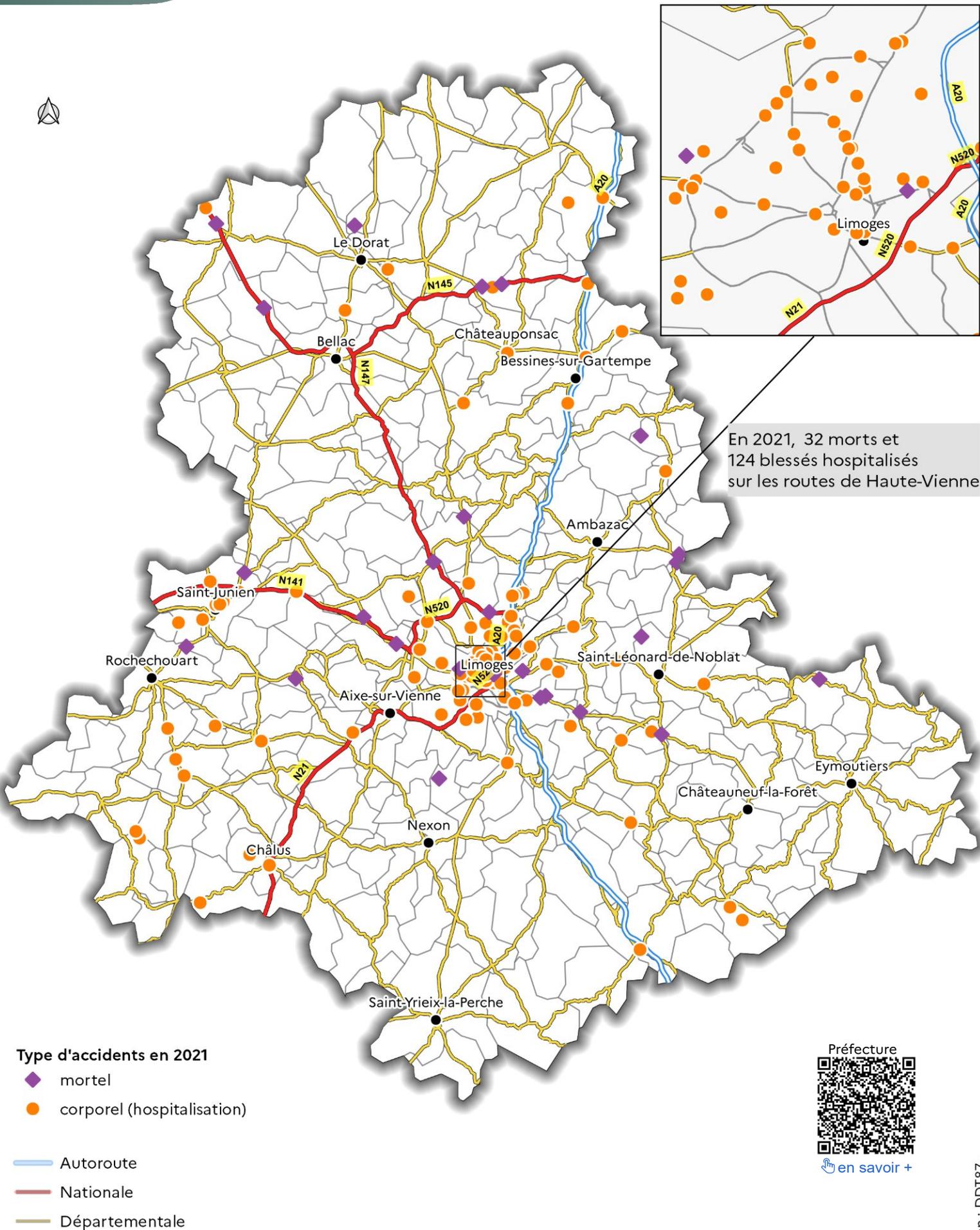


Surfaces engagées en agriculture biologique en 2020



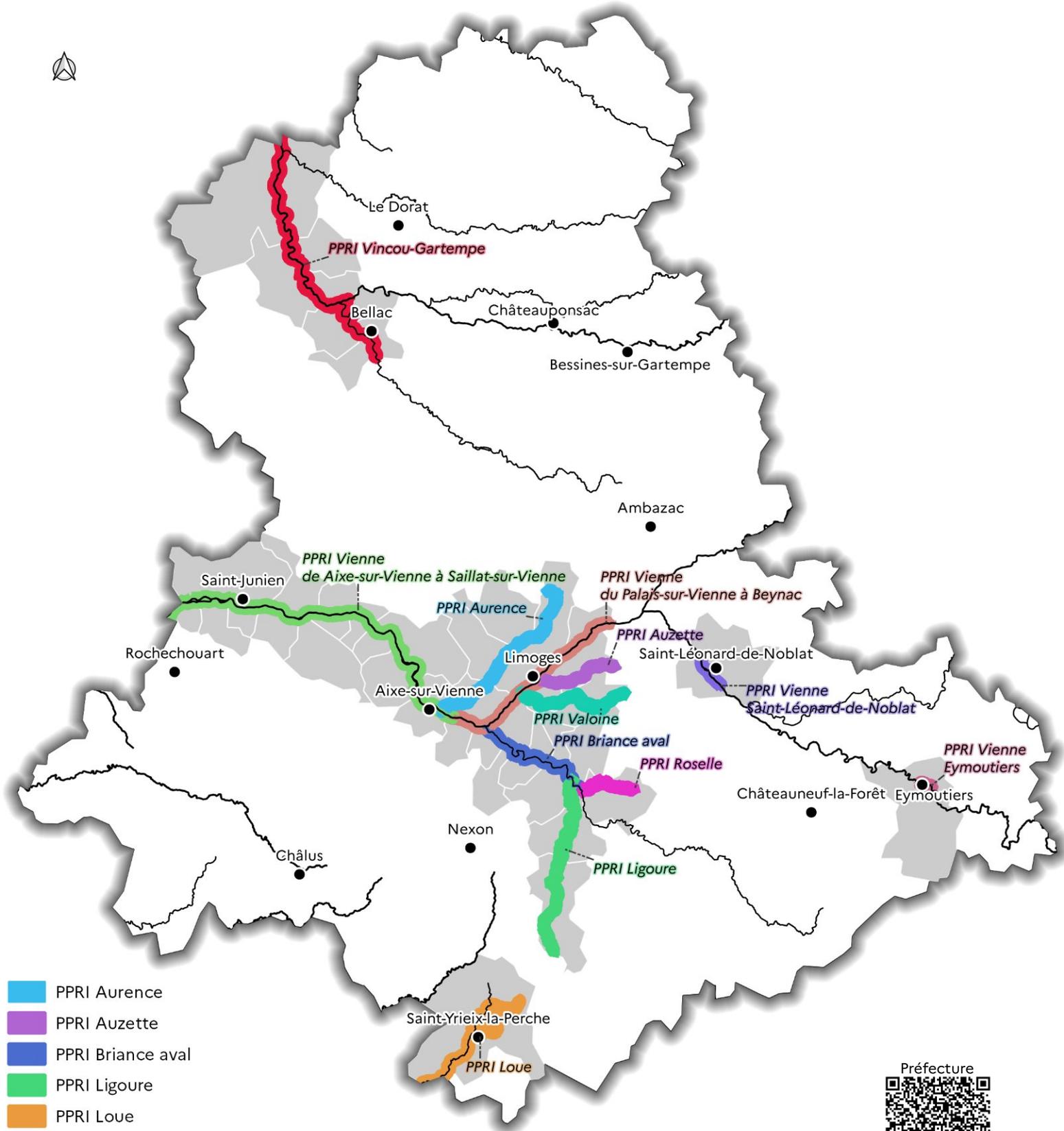


Accidentalité routière en 2021





Plans de Prévention des Risques Inondation



- PPRI Aurence
- PPRI Auzette
- PPRI Briance aval
- PPRI Ligoure
- PPRI Loue
- PPRI Roselle
- PPRI Valoine
- PPRI Vienne - de Aixe-sur-Vienne à Saillat-sur-Vienne
- PPRI Vienne - du Palais-sur-Vienne à Beynac
- PPRI Vienne - Eymoutiers
- PPRI Vienne - Saint-Léonard-de-Noblat
- PPRI Vincou Gartempe

■ Communes concernées
— Principaux cours eau



[en savoir +](#)

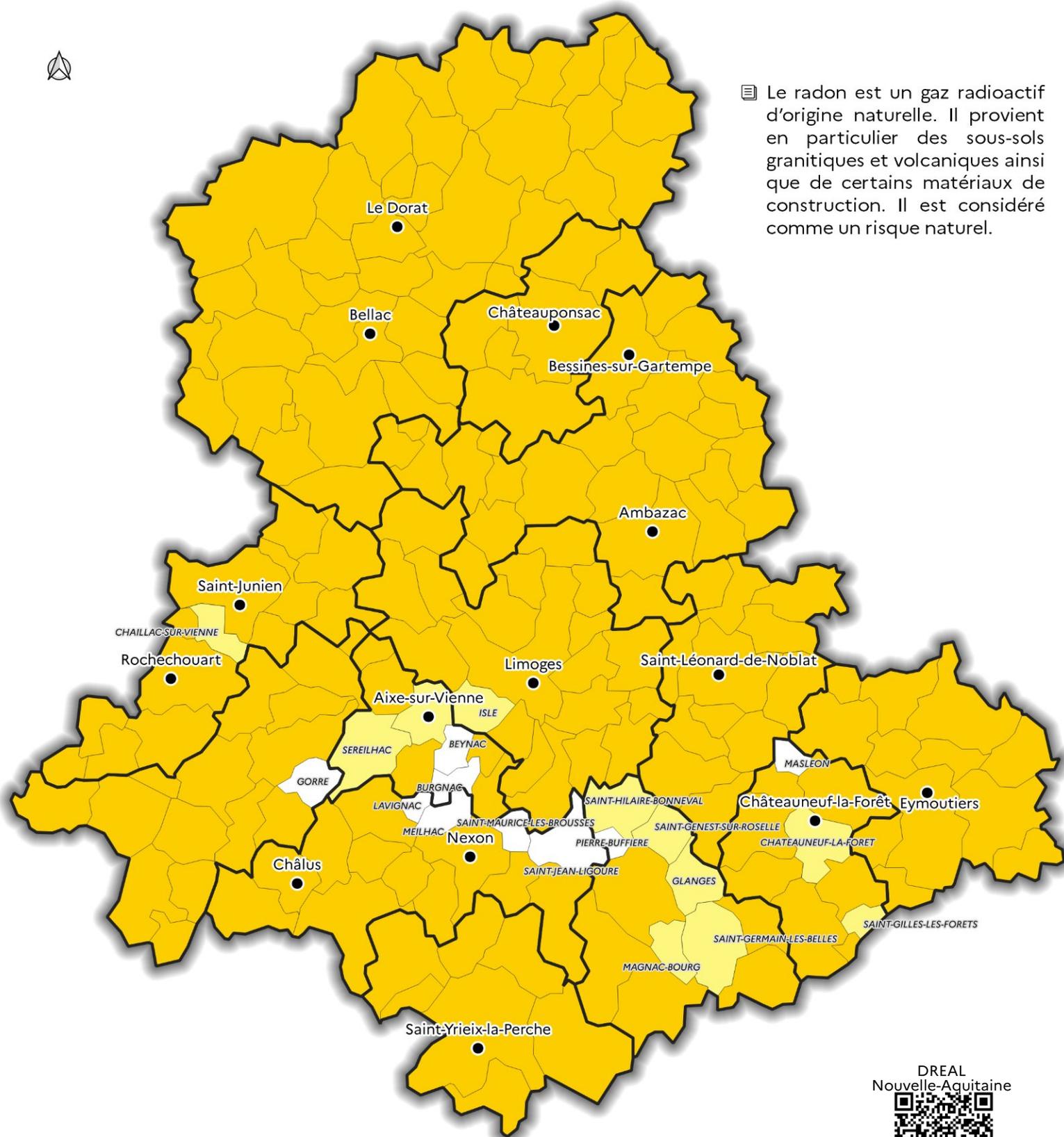
0 10 20 km



Potentiel radon



Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il provient en particulier des sous-sols granitiques et volcaniques ainsi que de certains matériaux de construction. Il est considéré comme un risque naturel.



□ Potentiel faible (9 communes)

□ Potentiel faible avec des facteurs géologiques pouvant faciliter le transfert du radon (11 communes)

□ Potentiel modéré à élevé (175 communes)

□ Limites des EPCI

DREAL
Nouvelle-Aquitaine



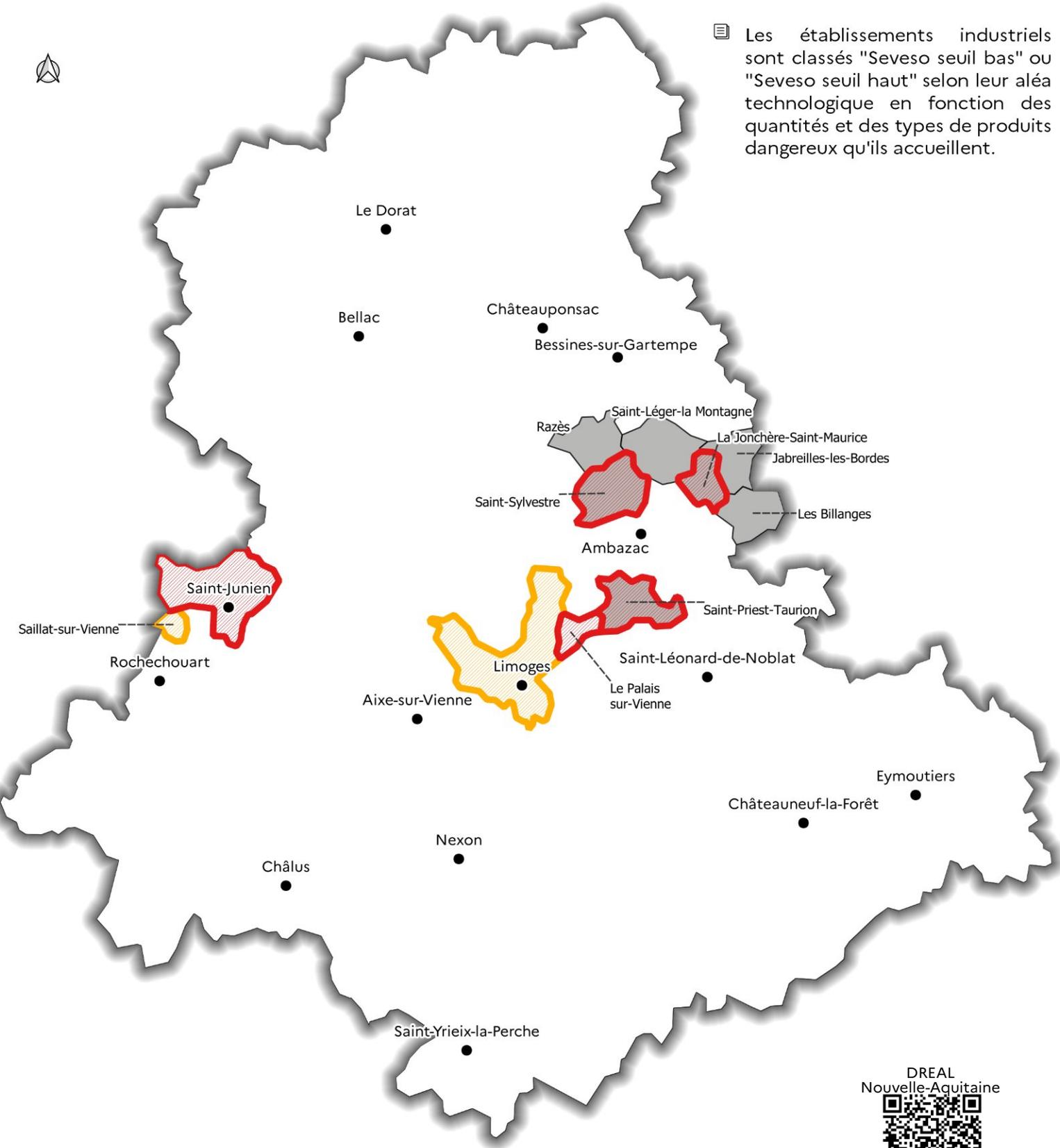
[en savoir +](#)

0 10 20 km



Risque technologique et industriel

Les établissements industriels sont classés "Seveso seuil bas" ou "Seveso seuil haut" selon leur aléa technologique en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'ils accueillent.



 Communes concernées par une servitude
Plan de Prévention des Risques Technologiques

Communes concernées par un site industriel

 Seveso seuil bas (2 communes)

 Seveso seuil haut (5 communes)

DREAL
Nouvelle-Aquitaine

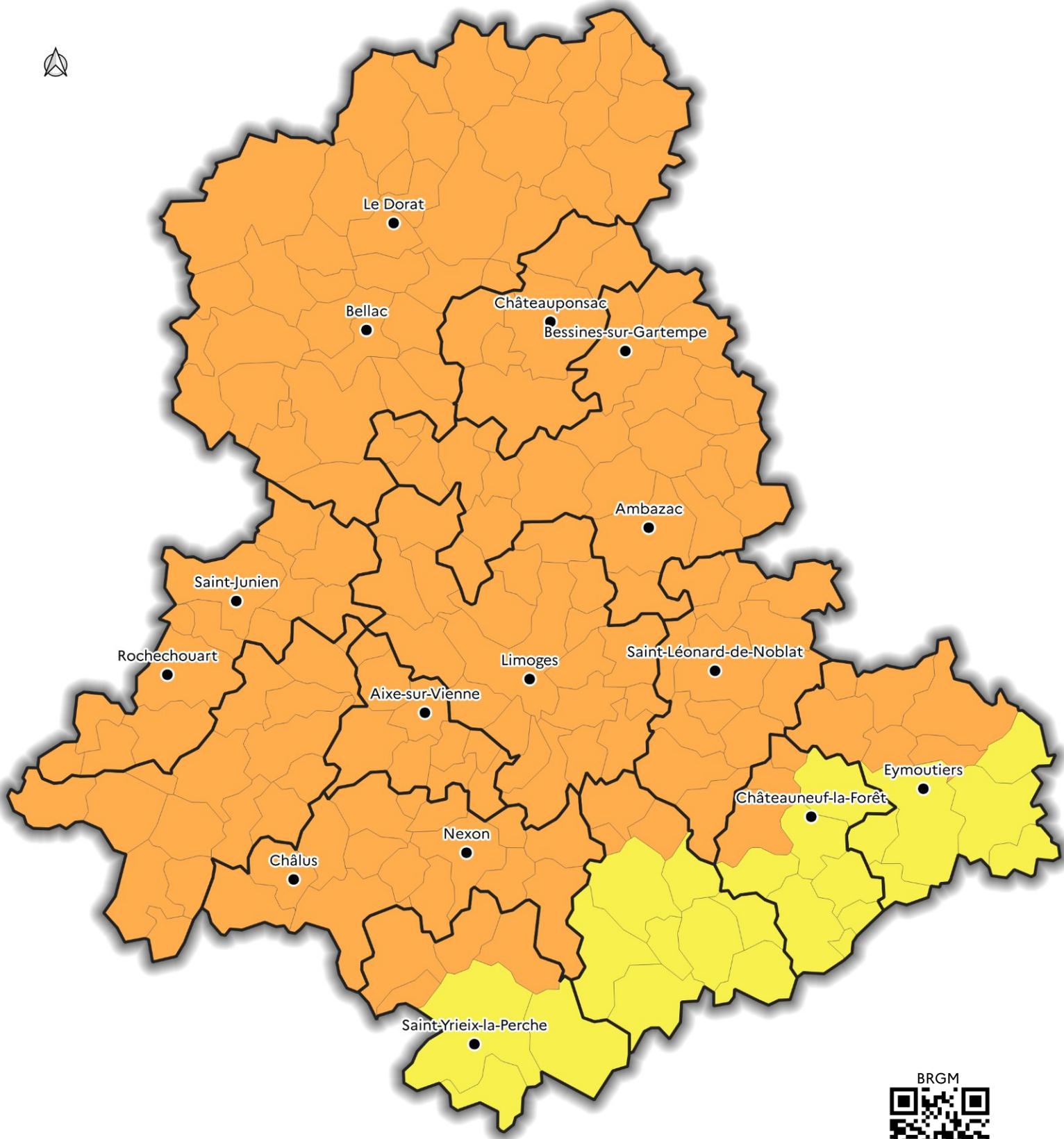


[en savoir +](#)

0 10 20 km



Risque sismique



- 1 - Très faible (24 communes)
- 2 - Faible (171 communes)

Limites des EPCI



[en savoir +](#)

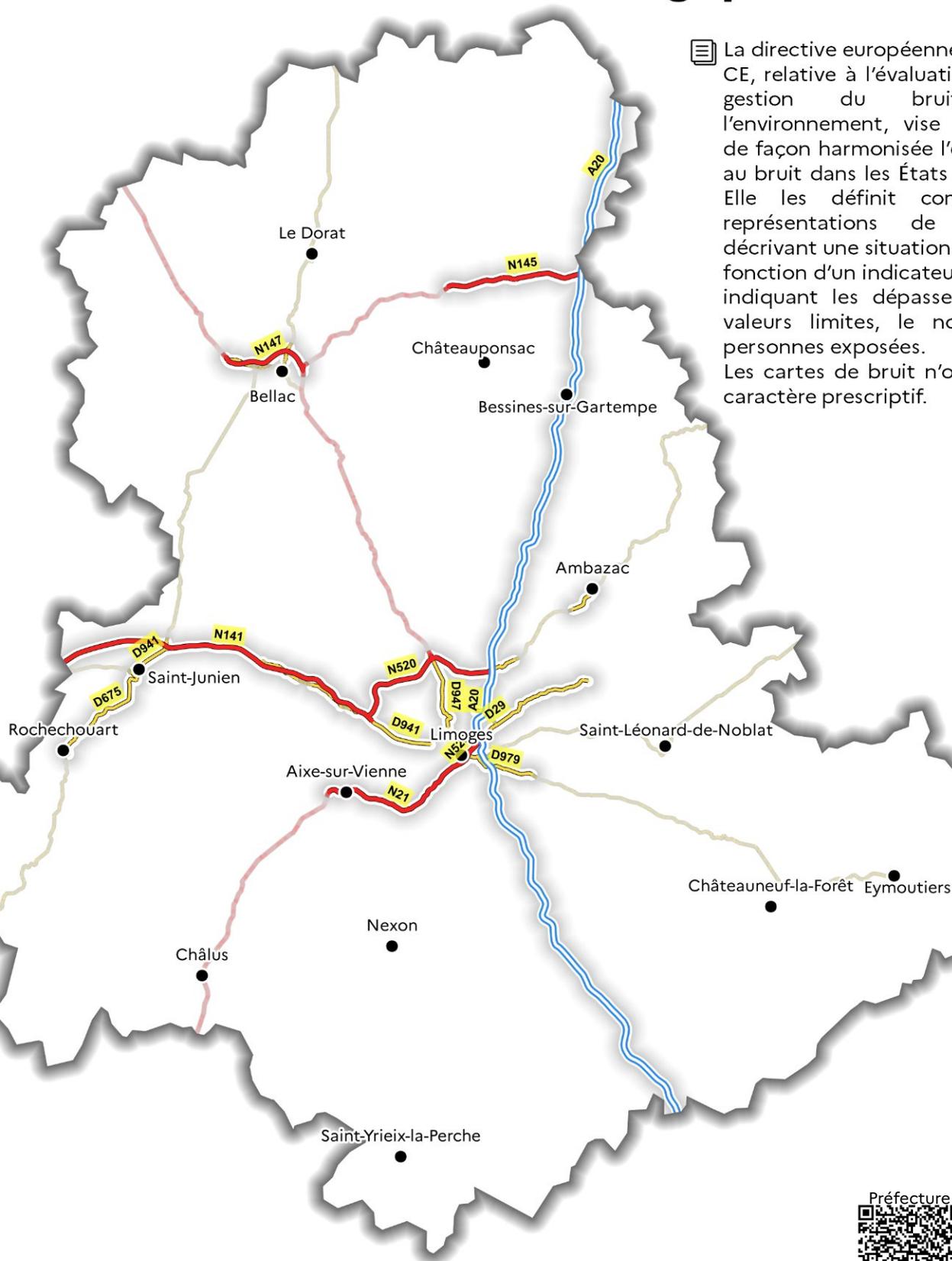
0 10 20 km



Itinéraires concernés par les Cartes de Bruit Stratégiques



☰ La directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, vise à évaluer de façon harmonisée l'exposition au bruit dans les États membres. Elle les définit comme des représentations de données décrivant une situation sonore en fonction d'un indicateur de bruit, indiquant les dépassements de valeurs limites, le nombre de personnes exposées. Les cartes de bruit n'ont pas de caractère prescriptif.



Axes concernés

- Autoroute (97 Km)
- Nationale (82 Km)
- Départementale (60 Km)



Préfecture
[en savoir +](#)

0 10 20 km

GLOSSAIRE

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANCT	Agence Nationale de Cohésion de Territoires
ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
AOP/AOC	Appellation d'Origine Protégée/Appellation d'Origine Contrôlée
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
BANATIC	base nationale sur l'intercommunalité
BPE	Base Permanente des Équipements
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CBS	Cartes de Bruit Stratégiques
CEREMA	Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
DDT	Direction Départementale des Territoires
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
EPCI	Établissement Public à Caractère Intercommunal
GWh	Giga Watt/heure
IGN	Institut Géographique National
IGP	Indication Géographique Protégée
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité (ancien nom=Institut National des Appellations d'Origine)
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
kW	kiloWatt
MW	MégaWatt (=1000 kW)
NAFU	Observatoire des espaces Naturels Agricoles Forestiers et Urbains
NPNRU	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
OCS	Occupation du Sol
ONF	Office National des Forêts
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OTEX	Orientation Technico-Économique des Exploitations
PAC	Politique Agricole Commune
PBS	Production Brute Standard
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territoriaux
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU/PLUI	Plan Local d'Urbanisme/Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPRT/PPRI/PPRN	Plan de Prévention des Risques Technologiques/Inondation/Naturels
QPV	Quartier Prioritaire Politique de la Ville
RBios	Réserve de Biosphère
RNN/RNR	Réserve Naturel Nationale/Réserve Naturelle Régionale
RNU	Règlement National de l'Urbanisme
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SANDRE	Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau
SAU	Surface Agricole Utile (également nommée Superficie Agricole Utilisée)
SCEN	Sites des Conservatoires d'Espaces Naturels
SCL	Sites du Conservatoire du Littoral
SISPEA	Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement
SRU	Relatif à la loi SRU du 13/12/2010 « Solidarité et Renouvellement Urbain »
SuDocUH	Suivi des Documents d'Urbanisme et d'Habitat
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique